

Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Groupe de travail sur l'enseignement supérieur
Françoise Stoeffler-Kern et Daniel Martinelli, éditeurs

*Parcours de formation et insertion
professionnelle des étudiants
Sources et méthodes*

NUMÉRO 134 / AVRIL 1998

documents
observatoire

134

PARCOURS DE FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS



SOURCES ET MÉTHODES

Groupe de travail sur l'enseignement supérieur
Françoise Stoeffler-Kern et Daniel Martinelli, éditeurs

C é r e q

Document n°134
Série Observatoire

Avril 1998

Avant-propos

Ce document est le fruit des travaux réalisés par un groupe dont les membres proviennent des Centres associés au Céreq, des universités et du Céreq. L'un des objectifs de ce groupe était de réfléchir sur la méthodologie des enquêtes longitudinales auprès des étudiants de l'enseignement supérieur. Le groupe a réalisé un document destiné à ceux qui souhaitent étudier le cheminement et l'entrée dans la vie active des étudiants de l'enseignement supérieur. Ce document constitue à la fois un guide méthodologique, sans être normatif il explicite les précautions à prendre pour réaliser les enquêtes et exploiter les informations recueillies, et une réflexion sur l'exploitation et l'analyse des résultats.

La composition de ce groupe de travail était la suivante :

Catherine Béduwé, LIRHE, Centre associé au Céreq, université Toulouse 1
Maurice Comte, Observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle, Lyon
Eric Cahuzac, INRA, Toulouse
Elisabeth Dellenbach, Centre universitaire d'information et d'orientation professionnelles, université Paris VII
Arnaud Dupray, LEST, Centre associé Céreq, Aix-en-Provence
Alain Frickey, Jean-Luc Primon, Observatoire de la vie Étudiante, université de Nice – Sophia Antipolis
Pierre Gravot, université Rennes I
Christine Guégnard, Cathy Perret, IREDU, Centre associé Céreq, Dijon
Francis Gugenheim, Eric Grivilliers, Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle, université Lille I
Judith Kaiser, GREE, Centre associé Céreq, Nancy
Marc Lecoutre, CER-ESC, Centre associé Céreq, École supérieure de commerce de Clermont-Ferrand
Corinne Laurent, Philippe Cuisinier, IRADES, Centre associé Céreq, Besançon
Michèle Mansuy, Daniel Martinelli, Jean-Claude Sigot, Céreq
Anne-Marie Marin, Service universitaire d'information et d'orientation, université Aix-Marseille II
Esther Pasqualini, LES, Centre associé Céreq, Paris
Pascal Roquet, CLERSE, Centre associé Céreq, Lille
Françoise Stoeffler-Kern, Pierre Hauger, BETA, Centre associé Céreq, Strasbourg

Sommaire

PARCOURS DE FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS SOURCES ET MÉTHODES

INTRODUCTION : LES ÉTUDES SUR LE CHEMINEMENT DES ÉTUDIANTS.....	9
PREMIÈRE PARTIE : EXPLOITATION DES FICHIERS ADMINISTRATIFS	13
1. INTRODUCTION	15
1.1. Instruments et intérêt.....	15
1.2. Conditions d'utilisation.....	16
2. LES OUTILS INDISPENSABLES À L'EXPLOITATION DES FICHIERS ADMINISTRATIFS	17
2.1. Les sources de données.....	17
2.1.1. <i>Les étapes de la collecte.....</i>	<i>17</i>
2.1.2. <i>Enregistrement et durée de conservation des données au niveau des établissements</i>	<i>18</i>
2.1.3. <i>Les variables généralement disponibles</i>	<i>19</i>
2.2. Utilisation des données : quelques remarques	21
2.2.1. <i>Identification de l'étudiant</i>	<i>21</i>
2.2.2. <i>Mobilité géographique / attractivité de l'établissement.....</i>	<i>22</i>
2.2.3. <i>Catégorie socioprofessionnelle des parents.....</i>	<i>22</i>
2.2.4. <i>"Avance" ou "Retard" dans les études</i>	<i>23</i>
2.2.5. <i>Le baccalauréat.....</i>	<i>23</i>
2.2.6. <i>Formation initiale, formation continue.....</i>	<i>23</i>
2.3. Éléments de standardisation.....	24
2.3.1. <i>Le format SISE.....</i>	<i>24</i>
2.3.2. <i>Les systèmes informatiques (APOGEE et les autres).....</i>	<i>24</i>
3. LES TYPES D'ÉTUDES RÉALISÉES À PARTIR DES FICHIERS ADMINISTRATIFS	26
3.1. Les tableaux de bord	26
3.1.1. <i>Définition des populations</i>	<i>26</i>
3.1.2. <i>Les principaux indicateurs.....</i>	<i>28</i>
3.1.3. <i>Recommandations et prolongements.....</i>	<i>30</i>
3.2. Le suivi des entrants dans un cycle de formation.....	34
3.2.1. <i>Objectifs.....</i>	<i>34</i>
3.2.2. <i>Méthodologie et analyse.....</i>	<i>36</i>
3.3. Conclusion.....	39

DEUXIÈME PARTIE : LES SUIVIS DE FORMATION PAR ENQUÊTES.....	45
1. INTRODUCTION	47
1.1. De la nécessité de réaliser des suivis par enquête	47
1.2. Objectifs et intérêts	47
2. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ENQUÊTES DE SUIVI DE FORMATION	48
2.1. Les enquêtes auprès de l'ensemble des étudiants inscrits.....	49
2.2. Les enquêtes auprès des étudiants sortants d'une unité de formation.....	49
2.3. Les enquêtes de motivation et de projets de formation	49
2.4. Les populations étudiées	50
2.4.1. Les premiers cycles universitaires et les 1ères années de formation	50
2.4.2. Les 2° et 3° cycles universitaires et les fins de formation.....	51
2.4.3. Les précautions à prendre.....	53
3. MÉTHODOLOGIE ET ANALYSE	53
3.1. L'enquête.....	53
3.1.1. Le temps d'observation	54
3.1.2. Les thèmes des questionnaires	54
3.1.3. Doubles inscriptions et collecte des adresses	55
3.2. Les principaux indicateurs de cheminement	55
3.2.1. Les réussites	55
3.2.2. Les non-réussites	56
3.2.3. D'autres indicateurs de cheminement.....	56
3.3. Parcours de formation et filières.....	58
3.3.1. Les parcours de formation des étudiants	58
3.3.2. Les filières de formation.....	58
3.3.3. Typologie des parcours de formation.....	61
TROISIÈME PARTIE : LES ÉTUDES SUR L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE	63
1. DEMANDES ET OBJECTIFS DES ENQUÊTES	65
1.1. Des enquêtes nationales.....	65
1.1.1. L'Observatoire national des entrées dans la vie active (ONEVA) du Céreq	65
1.1.2. D'autres enquêtes nationales.....	66
1.2. Des enquêtes régionales, locales	66
1.2.1. L'origine des demandes	66
1.2.2. Le traitement des demandes	66
2. MÉTHODOLOGIE.....	67
2.1. Population enquêtée : quelle population ?	67
2.1.1. Enquêtes auprès des sortants	67
2.1.2. Sortants d'un établissement ou du système éducatif ?.....	68
2.1.3. Diplômés et non diplômés	68
2.2. À quel moment ?.....	69
2.2.1. L'enquête à court terme.....	69
2.2.2. L'enquête à moyen terme (18 mois à 39 mois)	69
2.2.3. L'enquête à plus long terme (4 ans et plus).....	70
2.2.4. Instantané ou cheminement.....	70

2.3. Mode d'interrogation : panel, pseudo panel ou suivi rétrospectif...	70
2.4. Les moyens mis en œuvre pour l'interrogation	71
2.4.1. <i>La collecte des adresses</i>	71
2.4.2. <i>La collecte de l'information</i>	72
2.5. Les thèmes incontournables du questionnaire	74
2.5.1. <i>Les caractéristiques sociodémographiques</i>	74
2.5.2. <i>Le cursus de formation</i>	75
2.5.3. <i>La vie active</i>	75
2.6. Les indicateurs clés	77
2.7. Les indicateurs longitudinaux	78
3. LIMITES DES ENQUÊTES D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE	82
3.1. Des résultats à relativiser	82
3.2. L'effet de la date d'interrogation	83
3.3. La qualité de l'information	84
3.4. Les doubles situations	84
4. CONCLUSION	84
ANNEXES	87
PETIT LEXIQUE À L'USAGE DES LECTEURS	115
BIBLIOGRAPHIE	117

Introduction : les études sur le cheminement des étudiants

*Daniel Martinelli
Françoise Stæffler-Kern*

L'enseignement supérieur préoccupe de manière croissante l'État et les acteurs socio-économiques locaux. Les effectifs de l'enseignement supérieur ont crû très rapidement depuis le début des années 90. Le développement des poursuites d'études aboutit à une hausse rapide des moyens financiers et humains nécessaires au fonctionnement de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, l'élévation du niveau des sortants du système éducatif modifie en profondeur les liens entre la formation et l'emploi.

Les services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) situés dans les universités, le Céreq, ses centres associés et certains laboratoires universitaires observent depuis quelques temps déjà les transformations de l'enseignement supérieur. D'autres organismes d'étude et d'évaluation ont été récemment créés tels que les observatoires internes aux universités, les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF), les observatoires regroupant plusieurs universités. Au niveau du ministère de l'Éducation nationale, la Direction des enseignements supérieurs (DESUP) a d'ailleurs mis en place une politique visant à favoriser le développement des observatoires universitaires et des enquêtes de cheminement, et la Direction de la programmation et du développement (DPD) réalise des études à partir de leurs données nationales qui permettent aux universités de disposer de certains indicateurs de référence.

La multiplication des enquêtes a entraîné une demande accrue d'aide méthodologique. Par ailleurs, les structures nationales et locales qui réalisent les enquêtes ont ressenti le besoin de coopérer pour coordonner leurs méthodes. Le Céreq a donc créé avec ses centres associés et les universités, un groupe de travail composé de spécialistes des enquêtes de cheminement. Le groupe a tout d'abord réalisé l'inventaire des études portant sur le devenir des étudiants. Il a ensuite travaillé sur la méthodologie des enquêtes longitudinales, fort de l'expérience acquise par ses membres. Ce document synthétise les résultats de ses travaux. Il constitue à la fois un guide méthodologique et une réflexion sur l'exploitation et l'analyse des résultats.

L'inventaire des études existantes a permis d'élaborer une typologie isolant trois grands types de travaux :

- les études issues de l'exploitation des données administratives disponibles dans les établissements ;
- les suivis de formation par enquêtes auprès de cohortes d'étudiants ;
- les études sur l'entrée dans la vie active des étudiants.

Les études issues de l'exploitation des données administratives (page 13 à 43)

Ces études consistent notamment à exploiter les informations contenues dans les fiches d'inscription à l'université. On peut par exemple mettre en regard les inscriptions dans un établissement et les diplômes obtenus au cours d'années consécutives, de manière à repérer les caractéristiques des diplômés et des étudiants en échec.

Ces études sont notamment destinées au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à la direction et aux enseignants des établissements et aux collectivités locales (les conseils régionaux sont de plus en plus demandeurs d'informations sur les échecs en premier cycle pour mettre en place les Formations complémentaires d'initiative locale – FCIL).

Les données utilisées sont disponibles dans la plupart des établissements puisqu'il s'agit des fichiers qui servent à la gestion de la scolarité (les données collectées grâce aux fiches d'inscription sont souvent utilisées). Les informations utiles concernent essentiellement l'état civil de l'étudiant et son parcours dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Actuellement, le recueil de ces données administratives tend de plus en plus à s'affiner et à se standardiser, grâce à l'adoption progressive par les universités du format SISE (Système informatique de suivi des étudiants, voir p.24). De plus un certain nombre de traitements standard de ces données pourront être effectués directement par le biais des nouveaux logiciels de gestion des scolarités – parmi lesquels le plus connu actuellement, mais non le seul, est APOGEE (Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des Étudiants).

Les suivis de formation par enquêtes auprès des étudiants (page 45 à 61)

Plusieurs études sur le déroulement de la formation ont été réalisées par les membres du groupe de travail : elles concernent à la fois les parcours à l'intérieur d'un établissement ou au sein de l'enseignement supérieur, les réorientations, les échecs...

Ces études sont principalement destinées aux acteurs de l'enseignement supérieur : structures interuniversitaires (ministère, Pôle européen, Observatoires...), présidents d'université, responsables de filières mais aussi responsables des services d'orientation, étudiants et collectivités locales intervenant dans les formations postbac (OREF, région...).

Elles permettent de repérer les parcours et les stratégies de formation des étudiants, l'interdépendance et l'articulation des filières et des diplômes. Certaines études sont complétées par des enquêtes concernant les motivations des étudiants, leurs objectifs de formation et projets professionnels.

Ces études s'appuient généralement sur des suivis de cohortes :

- des inscrits pour la première fois dans la filière ou l'établissement ;
- des sortants d'une filière ou d'un établissement, non diplômés, d'une année donnée ou d'un cycle universitaire (généralement du 1^{er} cycle) ;
- des étudiants diplômés qui poursuivent des études dans une autre filière ou dans un autre établissement.

L'enquête porte sur les étudiants quittant la filière ou l'établissement ; le cheminement interne des autres étudiants de la même cohorte est repéré grâce aux données administratives. Ces enquêtes concernent le plus souvent des populations jeunes, au début de leur formation supérieure, de manière à observer les trajectoires au sein de l'établissement et dans l'enseignement supérieur.

Les études sur l'entrée dans la vie active des étudiants (page 63 à 85)

Plusieurs études concernant le cheminement professionnel des sortants ont été réalisées par les membres du groupe. Mais généralement, ce type d'études ne porte pas seulement sur les sortants de l'enseignement supérieur. Plusieurs populations peuvent être interrogées :

1. les sortants du système universitaire ;
2. les sortants d'un établissement ;
3. les diplômés ;
4. les étudiants inscrits une année donnée.

Ces études visent à évaluer les conditions d'entrée dans la vie active des anciens étudiants (chômage, précarité, niveau des emplois et des salaires) et le lien entre la formation et le contenu des emplois occupés.

Au niveau local, les présidents d'université sont souvent les commanditaires de ces études, plus rarement les conseils régionaux ou le ministère de l'Éducation nationale. Au niveau national, le ministère de l'Éducation nationale est le principal commanditaire.

Les autres études (non traitées dans ce document)

Elles sont réalisées de façon non systématique pour répondre à des demandes spécifiques.

Une université du groupe a par exemple réalisé une étude sur les lectures étudiantes. Le questionnaire visait à cerner l'aptitude à la lecture, le désir de lire des étudiants et leur univers de lecture. Il s'agissait également de déterminer les critères qui différencient un livre universitaire d'un autre livre, de savoir ce qui incite les étudiants à lire et de connaître les rapports existant entre la lecture et la parole.

Un observatoire universitaire a réalisé une enquête auprès d'étudiants inscrits en première année, non redoublants. L'objectif était de cerner l'image et la réputation de l'université auprès des nouveaux arrivants à partir du recueil de leurs opinions. Les étudiants répondants avaient la possibilité de noter l'organisation et l'accueil, les locaux d'enseignement et leurs équipements, la renommée des enseignants et leur disponibilité, les services offerts (Restaurant universitaire, CROUS, Bibliothèque universitaire...), le milieu associatif, etc...

Première partie : Exploitation des fichiers administratifs

*Maurice Comte
Elisabeth Dellenbach
Alain Frickey
Pierre Gravot
Éric Grivillers
Francis Gugenheim
Pierre Hauger
Corinne Laurent
Françoise Stæffler-Kern*

1. INTRODUCTION

Les fichiers administratifs des établissements d'enseignement supérieur fournissent de nombreuses informations utiles, voire indispensables, pour l'observation et l'analyse du système éducatif. La nature des informations collectées et les traitements spécifiques qu'on leur fait subir dépendent des besoins exprimés et peuvent différer sensiblement selon les acteurs.

Pour les *gestionnaires*, les informations concernant les effectifs d'inscrits et de reçus ainsi que celles concernant les temps d'acquisition des diplômes sont nécessaires pour permettre l'évaluation des moyens et leur optimisation.

Pour les *responsables institutionnels au niveau régional et national*, les objectifs concernent ce qu'on peut appeler la politique éducative. Le développement de l'éducation de type scolaire et universitaire s'insère dans un cadre beaucoup plus général :

- Comment assurer une continuité entre l'enseignement élémentaire, secondaire et supérieur ?
- Quels sont les problèmes posés par le marché du travail ?
- Quelle doit être la place de la recherche ?
- Quelle doit être la place des formations initiale et post-initiale ou continue ?
- Comment s'articulent-elles avec des politiques culturelles ou éducatives ?

Pour les *acteurs*, étudiants, enseignants, conseillers d'orientation, parents..., il existe une demande d'information à la fois détaillée et complète sur les aspects pédagogiques, l'orientation, l'organisation de l'enseignement en lien avec ses publics. La production et la diffusion de cette information en direction de ces acteurs sont importantes pour favoriser une meilleure orientation et accroître les chances de réussite.

1.1. Instruments et intérêt

Malgré leur diversité, toutes ces demandes ont heureusement un certain nombre de points communs et peuvent être globalement satisfaites grâce à deux types de produits statistiques tirés des fichiers de gestion administrative.

Les *tableaux de bord* que ce soit au niveau des universités ou des UFR ont une *vocation générale* et utilisent le cas échéant plusieurs sources. Ils visent à fournir un ensemble cohérent d'informations : ce sont bien sûr les masses globales, mais aussi leur répartition par cycle, par origine géographique, par type de bac, etc. Le tout peut être couplé avec le calcul des taux de réussite et servir de base à des prévisions plus ou moins complexes. L'analyse pourra être faite à une date donnée, en rapprochant par exemple les informations concernant les établissements, les filières, les cycles, etc.

Au-delà, l'usage de méthodes similaires autorise un suivi diachronique, par exemple la description des principaux mouvements qui animent la population scolarisée dans l'enseignement supérieur : orientations plus complexes, tendance à la prolongation d'études, recherche de formations plus professionnalisées, évolution des zones d'attraction lors de la création d'antennes délocalisées, etc.

Les *suites d'étudiants*, pour des raisons tenant à l'approche « longitudinale »¹, sont *plus ciblés*. Ils utilisent les propriétés cumulatives des fichiers, qui enregistrent année par année la situation des inscrits. L'étude de populations étudiantes homogènes est un moyen difficilement remplaçable pour évaluer l'écoulement des flux (importance des redoublements, des sorties ou des échecs) ou les phénomènes de réorientation.

À côté de leur utilisation directe comme matériau d'études statistiques, les informations que livrent les fichiers sont *indispensables à la mise en œuvre d'enquêtes* auprès des étudiants :

¹ Ce terme qualifie généralement des techniques de calcul et de description prenant en compte la dimension temporelle d'une série d'événements, dans le but notamment de déterminer des « trajectoires », ou des « parcours » de formation.

- elles servent à trier les populations correspondant aux critères préétablis (sortants, inscrits, bacheliers de l'année ou non, etc.) et à fournir les adresses ou numéros de téléphones auxquels les étudiants peuvent être joints ;
- elles autorisent le contrôle de la représentativité des réponses et le choix des variables de redressement.

Enfin, il faut souligner que l'utilisation statistique de fichiers de gestion présente l'avantage d'un *faible coût*, puisque n'incluant pas de coût de collecte.

1.2. Conditions d'utilisation

Les statistiques élaborées à partir des fichiers administratifs d'inscrits *ne peuvent pas satisfaire à tous les besoins*. Les limites des fichiers administratifs se résument en une phrase : *les informations font l'objet de statistiques mais ne sont pas recueillies dans un but statistique*. La nuance est importante. Toutefois, pour définir leur champ d'application, il suffit de quelques règles simples, inspirées par les trois limites inhérentes à la source : le caractère incomplet des variables, la qualité de certaines informations, et les lacunes du dispositif d'observation.

Sur le premier point, les fichiers recueillent des informations jugées indispensables pour la mise en œuvre des structures éducatives. Cela veut dire aussi que les variables retenues sont *dépendantes* de ces besoins fondamentaux. Il suffit d'ailleurs de voir la part importante des fiches d'inscriptions consacrée à la détermination des cotisations sociales pour se persuader que la convergence entre les besoins de connaissance et de gestion n'est pas évidente. Heureusement, tous les fichiers ont été "enrichis" par des variables (familiales, sociales, scolaires) dont la vocation est beaucoup plus générale, mais il n'est pas souhaitable d'aller très loin dans ce sens à la fois pour des raisons de coût, d'efficacité et de déontologie.

Certaines variables n'ont pas un *niveau de qualité* et de fiabilité élevé. Le dispositif d'enregistrement atteint un très bon niveau de fiabilité dans ce qui est, pour l'établissement, sa partie centrale : par exemple, la délivrance des diplômes, qui est un point sensible, est particulièrement contrôlée. Par contre, tout ce qui peut paraître "annexe" aux opérateurs ne bénéficie pas toujours de la même rigueur, surtout s'il s'agit d'informations complexes, recueillies dans un contexte d'urgence : le passé scolaire ou l'origine sociale, dont on sait l'importance dans l'analyse des cursus, sont ainsi incomplètement et imparfaitement renseignés, et ceci malgré les récentes démarches de standardisation du ministère (voir ci-dessous le "format SISE"). Par ailleurs, la qualité des informations est fonction de l'existence d'un *fichier historique*, qui, seul, habilite à reconstituer le cursus des étudiants, et d'une *centralisation* des procédures dans un service de gestion informatique unique. La tendance actuelle à rendre plus autonomes les services de scolarité des UFR au sein de certaines universités est, de ce point de vue, très dommageable à l'homogénéité des données.

Enfin, on ne doit pas oublier que les fichiers de gestion ne connaissent que ce qui entre dans le *champ de compétence* de l'organisme, c'est-à-dire les inscrits. Les interruptions d'inscription se traduisent par un trou noir du point de vue de l'observation : même si on connaît certains transferts (ce qui est loin d'être toujours le cas), on ignore ce que devient l'étudiant sorti. L'existence du numéro INE (Identifiant national étudiant) et le cumul éventuel de tous les fichiers permettent d'envisager une amélioration de la couverture, sans atteindre l'exhaustivité et au prix de traitements assez lourds. En connaissant ces particularités, on peut définir les champs d'application des études sur fichiers et préciser le moment où les besoins exprimés rendent nécessaire de compléter l'investigation par des enquêtes.

Le paragraphe ci-après commence par répertorier les principaux outils à notre disposition, et notamment les sources d'information utilisables pour élaborer des suivis de formation sur fichiers. Le paragraphe suivant détaille les différents types d'études. Si le lecteur s'estime suffisamment au fait de l'organisation des données au sein de l'enseignement supérieur, ou s'il souhaite alléger sa lecture, il pourra se reporter immédiatement au chapitre consacré aux études.

2. LES OUTILS INDISPENSABLES À L'EXPLOITATION DES FICHIERS ADMINISTRATIFS

L'exploitation des fichiers administratifs suppose évidemment que ces fichiers soient accessibles, informatisés, correctement structurés et conservés suffisamment longtemps. Sans prétendre en faire un recensement intégral, ce qui suit tente de décrire la situation actuelle en la matière, sans éluder un certain nombre de problèmes. Nous donnerons aussi un aperçu des éléments de standardisation actuellement en cours d'implémentation dans les universités françaises : le format SISE, qui est un standard touchant au contenu et au codage des données concernant les étudiants, et certains logiciels de gestion et de traitement des données qui prennent en charge ce format – en particulier le système APOGEE.

2.1. Les sources de données

2.1.1. Les étapes de la collecte

La meilleure façon de présenter la teneur des données à la source de ces traitements, mais aussi de faire comprendre la façon dont elles sont contraintes et limitées, consiste sans doute à retracer d'abord brièvement la façon dont elles sont collectées au sein des établissements.

Inscriptions administratives : le fichier étudiant annuel

Plus ou moins étalées entre juin et octobre, les inscriptions administratives permettent chaque année de (re)constituer un fichier des étudiants inscrits dans l'établissement. Outre la **signalétique générale** de chaque étudiant et diverses données administratives, ce **fichier étudiant annuel** contient essentiellement quelques informations sur le **baccalauréat** et les **études supérieures précédant l'inscription**, et précise à **quel(s) enseignement(s) l'étudiant est inscrit**.

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste à formaliser la candidature de l'étudiant aux examens qui sanctionnent son année d'étude. Parfois, elle permet également d'enregistrer les options choisies par l'étudiant. Dans les établissements où elle a cours, elle se situe en général vers le mois de décembre. Dans l'optique d'un suivi des étudiants, elle permet de repérer ceux qui, deux mois après leur inscription, s'estiment effectivement inscrits à tel ou tel enseignement et confirment leur inscription aux examens. Mais :

- cette pratique n'est pas systématique : certaines unités de formation, voire certains établissements dans leur ensemble l'ignorent ;
- lorsqu'elle existe, elle n'est pas toujours informatisée ;
- lorsqu'elle existe, elle est souvent décentralisée dans les unités de formation, et de ce fait elle n'est pas standardisée au sein d'un même établissement.

Les fichiers scolarité ont d'abord été conçus pour permettre une gestion de la scolarité des étudiants et non pour des suivis pédagogiques. La fiabilité de certaines données (par exemple, la présence en octobre ou la présence aux examens) n'a pas la même importance dans un cas ou dans l'autre. Il importe en conséquence de prendre connaissance des biais qui peuvent s'introduire dans l'enregistrement des données. Ce travail de contrôle est indispensable pour établir des ratios de réussite des cohortes étudiées.

Relevé des résultats d'examen : les procès-verbaux d'examen

La description des parcours de formation ne peut évidemment se fonder sur les seules informations relatives à l'inscription (ou la non-inscription) des étudiants concernés. Il s'agit aussi de qualifier la transition entre les années d'études, et ce notamment en prenant en compte le comportement des étudiants à l'occasion des examens partiels et finaux de chaque année (réussite/échec, présence/absence).

Après chaque session (janvier, juin, septembre), les UFR établissent un procès-verbal (PV) détaillant pour chaque étudiant inscrit administrativement et/ou pédagogiquement les notes obtenues dans chaque matière, ainsi que la moyenne générale et les résultats (admis/ajourné) et éventuellement des mentions. Mais :

- les PV ne sont pas toujours informatisés ;
- la saisie de PV étant en général effectuée au niveau des UFR, elle n'est pas toujours standardisée au sein d'un même établissement ;
- il manque parfois certaines informations importantes, en particulier la présence ou l'absence à l'examen ;
- les données ne sont pas toujours réintégrées dans le fichier étudiant central, ou alors parfois sous une forme très réduite (réussite ou échec à l'ensemble de l'examen).

Fiche de transfert

Il n'existe aucun fichier national accessible aux services de scolarité qui leur permettraient de repérer les changements d'établissement de leurs étudiants. Tel étudiant nouvellement inscrit a-t-il auparavant fréquenté un autre établissement d'enseignement supérieur ? Tel étudiant quitte-t-il l'université pour s'inscrire ailleurs ?

Dans le cas d'un changement d'université, il y a en général transfert du dossier de l'étudiant, et la première (l'université "quittée") conserve normalement dans ses archives une trace de ce transfert. Mais les données concernant les transferts sont souvent inutilisables, car :

- la fiche de transfert ainsi établie dans l'université "quittée" l'est très rarement sous forme informatique : le plus souvent, il s'agit d'une fiche papier ajoutée dans le dossier manuel de l'étudiant ;
- la pratique du transfert de dossier elle-même n'est pas absolument systématique. De fait, elle n'est réellement requise que si l'étudiant souhaite faire valider des acquis dans son nouvel établissement, et dans les cas où la présentation du titre obtenu n'est pas suffisante.

2.1.2. Enregistrement et durée de conservation des données au niveau des établissements

La possibilité d'exploiter les données administratives des établissements est également contrainte par la façon dont ces données, une fois recueillies, sont structurées, enregistrées et conservées.

Organisation des fichiers / centralisation des données

Parmi les étapes du recueil d'information énumérées ci-dessus, seule la première (l'inscription administrative) correspond à un fichier informatisé, clairement identifié et (presque) toujours établi au niveau de l'**administration centrale** des établissements : le **fichier étudiant annuel**.

En revanche, au moins dans les universités, les autres étapes du recueil des données (inscriptions pédagogiques et relevé des résultats d'examens) sont souvent décentralisées dans les unités d'enseignement.

Chercher à les exploiter à ce niveau suppose d'être attentif aux points suivants :

- le mode de saisie et de conservation de ces informations peuvent considérablement différer d'une UFR à l'autre au sein d'un même établissement ; leur traitement suppose donc des adaptations à chaque fois spécifiques et/ou des procédures de conversion plus ou moins fiables ;

- chaque unité d'enseignement peut avoir adopté des principes de codage des données qui lui sont propres : codage des UV, moyen de noter la présence ou l'absence totale ou partielle aux examens, façon de repérer les réussites « partielles » (passages conditionnels en année supérieure) ;
- même si les données d'examen reprennent évidemment les n° d'identification de l'étudiant (n° étudiant ou n° INE), la mise en relation de ces données avec les informations du fichier étudiant pose parfois des problèmes très "physiques" : existence de réseau, hétérogénéité des systèmes informatiques, etc.

Une autre solution consiste à attendre que les unités d'enseignement aient fait "remonter" les informations (au moins les résultats d'examen) au niveau de l'administration centrale de l'établissement. Cette remontée est en général rendue nécessaire au moins pour l'établissement des attestations de diplôme. Mais avant d'opter pour une telle solution, on s'assurera que toutes les informations nécessaires ont bien été intégrées au fichier central. Par exemple, il semblerait qu'une information, pourtant capitale pour nous, comme la présence ou l'absence aux examens ne "remonte" que très rarement dans le fichier étudiant central.

Durée de conservation (historique)

Les données administratives – ou tout du moins les fichiers étudiants – ont une durée de conservation variable, mais en général inférieure à dix ans. Lors de la déclaration d'un fichier à la CNIL (Commission nationale informatique et liberté), celle-ci impose d'ailleurs que soit fixée sa « durée de vie ». Autant cet aspect est indifférent pour les analyses "instantanées" de type tableaux de bord, puisque dès lors que les calculs ont été effectués, il est inutile de revenir aux données source ; autant pour les études les plus longitudinales (suivi de cohorte), cette durée de conservation conditionnera la possibilité d'analyser les cursus d'étude les plus longs.

2.1.3. Les variables généralement disponibles

Le relevé ci-dessous tente d'effectuer une "honnête moyenne" entre les fichiers administratifs assez divers que l'on peut trouver d'un établissement à l'autre. Nous mentionnons aussi, mais sans les détailler, les variables à usage purement gestionnaires, qui sont la plupart du temps inutiles pour notre sujet.

Illustration 1 : Les données administratives ("fichier annuel étudiant")

 (les données en italiques sont révisables chaque année, les autres sont normalement définitives dès la 1^{ère} inscription)

Catégorie	Variable	Observation
Identification et contact	N° étudiant université	V. 2.2.1 ci-dessous
	N° étudiant national (INE)	
Données socio-démographiques	Nom, prénom, <i>Nom marital, Adresse de l'étudiant, Adresse des parents</i>	V. 2.2.2. ci-dessous
	Sexe, et/ou <i>Titre (M, Mme, Mlle)</i>	
	Date et département/ pays de naissance	V 2.2.4 ci-dessous
	<i>PCS chef de famille</i>	Pb de codification. V. 2.2.3. ci-dessous
	<i>Nationalité</i>	
	<i>Situation familiale</i>	
	<i>Situation militaire</i>	Bientôt sans utilité
	<i>Emploi étudiant (existence et importance)</i>	
	<i>Emploi étudiant (PCS)</i>	Pb de codification. De plus, on peut rarement signaler la présence de plusieurs emplois
Passé scolaire et étudiant	Série du bac	Pb de codification du nouveau bac, V. 2.2.5. ci-dessous
	Mention du bac	Donnée souvent manquante. V. 2.2.5. ci-dessous
	Année d'obtention du bac	Pour distinguer les bacheliers de l'année. V. 2.2.4. ci-dessous
	Établissement d'obtention du bac	Donnée souvent manquante.
	Département d'obtention du bac	V. 2.2.2 ci-dessous
	Si équivalence : Type, année, lieu d'obtention	
	Première inscription dans un établissement d'enseign. sup. : année et département	
	Dernière inscription dans un établissement scolaire ou supérieur : établissement, lieu, année	V. 2.2.2 ci-dessous
	Transfert (oui/non)	Donnée rarement informatisée
	Dernier titre obtenu dans l'enseign. supérieur : diplôme, année	Le diplôme est parfois mal codé. Sur le format SISE et la codification des diplômes, voir 2.3.2. ci-dessous
	Année de 1 ^{ère} inscription dans l'établissement	
	Inscriptions prises pour l'année	<i>1er diplôme préparé dans l'établ.</i>
<i>UFR, enseignement, option/mention</i>		Sur le format SISE et les codes diplômes, v. 2.3.2. ci-dessous
<i>Filière/statut particulier de l'étudiant</i>		Donnée souvent manquante. v. 2.2.6 ci-dessous
<i>Niveau dans le diplôme</i>		Exemple pour un DEUG : "1" ou "2"
<i>Nbre d'insc. dans l'année</i>		
<i>Nbre d'insc. dans le cycle</i>		Parfois ambigu. V. 2.2.4. ci-dessous
<i>Niveau d'étude (cycle + année)</i>		Pas toujours présent, mais calculable
<i>2, 3, 4 et 5ème diplôme préparés : idem</i>		
<i>Autre inscription extérieure à l'établissement : existence, établissement, lieu, maintien</i>		Donnée irrégulièrement notée et codée. Utile pour déterminer les inscriptions de précaution, les CPGE, etc.
Renseignements divers	<i>Sport de haut niveau</i>	
	<i>Echanges internationaux</i>	N'existe pas toujours. Utile pour distinguer ces entrées/sorties des mouvements "normaux"
	<i>Sécurité sociale, mutuelle, etc.</i>	
	<i>Paiement des droits d'inscription, CROUS, etc.</i>	
	<i>Existence et type de bourse</i>	

Les données d'examen

Elles sont variables selon les établissements, et au sein des établissements, selon les unités d'enseignement.

On peut en général se procurer pour chaque "étudiant / enseignement / année / session" les informations suivantes :

- Détail des épreuves (intitulés, coefficients)
- Détail des notes pour chaque épreuve
- Moyenne générale pour l'enseignement
- Résultat de l'examen, mention, et autorisation d'inscription en année supérieure (souvent ces informations sont confondues en un même champ)
- Présence :
 - à la totalité des épreuves (information en général disponible car elle a des conséquences en termes d'élimination)
 - à au moins une épreuve (information plus rarement disponible, mais plus utile pour nous, puisque c'est souvent sur ce critère que se définissent les cohortes "effectives", voir ci-dessous).

Les "fiches de transfert"

Rappelons qu'elles sont établies dans l'université "quittée", pour garder la trace d'une demande de transfert de dossier vers une autre université.

Elles peuvent comporter les données suivantes :

- Numéro étudiant
- Nom
- Transfert
- Établissement
- Diplôme
- Motif
- Dernière inscription
- Diplôme préparé
- Résultat
- Liste des diplômes obtenus

2.2. Utilisation des données : quelques remarques

2.2.1. Identification de l'étudiant

Jusqu'à ces dernières années, les étudiants étaient identifiés par un numéro attribué de façon interne à l'établissement au moment de leur première inscription. Pour permettre un suivi des parcours de formation inter-établissements², le seul recours consistait à utiliser le n° INSEE, information recueillie par les établissements à des fins de gestion de l'assurance sociale de leurs étudiants.

La CNIL ayant proscrit de plus en plus catégoriquement cette utilisation du n° INSEE, le ministère de l'Éducation a, depuis 1994/95 mis en place l'Identifiant national Étudiant (INE), un code sur 11 positions attribué nationalement, soit au moment du baccalauréat (à ce niveau, il s'appelle « n° BEA »), soit par l'université au moment de la première inscription.

L'on peut bien imaginer toutes les difficultés liées à la mise en place d'une telle procédure d'immatriculation des étudiants. De façon générale, l'objectif est de garantir à la fois l'exhaustivité et l'unicité du code INE. Or :

- cela suppose que soit parfaitement clarifiées des procédures comme les transferts entre

² Ou, a contrario, pour pouvoir déterminer dans le cadre d'enquêtes nationales les étudiants sortants du système éducatif.

- établissements, les double inscriptions (dans un même établissement ou dans plusieurs), etc. ;
- la transition avec la période précédente n'est pas facile à gérer : vérification de la situation des bacheliers d'avant 95 pour procéder à leur (ré-)immatriculation ;
 - les délais nécessaires à l'attribution définitive du code INE imposent souvent l'attribution d'un numéro provisoire qui lui-même peut poser des problèmes de gestion.

2.2.2. Mobilité géographique / attractivité de l'établissement

La mobilité géographique des étudiants constitue un sujet d'étude important, et permet en particulier de décrire l'attractivité de l'établissement (sa "zone de recrutement"). Il s'agit de distinguer deux sortes de mobilité.

La mise en évidence d'une **mobilité "initiale"** (celle qui a présidé à la première inscription) concerne surtout les étudiants les plus jeunes (pendant leurs deux ou trois premières années d'études après le bac). Pour la calculer, on peut utiliser :

- l'adresse des parents, lorsqu'elle est renseignée, et à supposer qu'elle n'ait pas changé depuis la première inscription³ ;
- le lieu d'obtention du baccalauréat, qui peut poser d'autres problèmes (bacs passés dans un internat éloigné du domicile des parents, domiciliation "fictive" des bacs passés dans des lycées français à l'étranger).

Pour les étudiants de 2^o et surtout de 3^o cycle, c'est plutôt la **mobilité "de formation"** qui est pertinente :

- pour décrire la mobilité "en amont", il faut que le fichier décrive assez précisément le "dernier établissement fréquenté avant l'inscription", en spécifiant notamment sa localisation géographique ;
- pour ce qui est de la mobilité en "aval", seules les fiches de transfert peuvent nous renseigner.

2.2.3. Catégorie socioprofessionnelle des parents

L'étude de la mobilité intergénérationnelle s'appuie nécessairement sur une bonne connaissance de la catégorie sociale des ascendants. Les fichiers administratifs mentionnent la catégorie socioprofessionnelle du "chef de famille", codée en général sur deux positions, mais :

- cette donnée, typiquement inutile pour la gestion, n'est pas toujours correctement saisie, codifiée et mise à jour ;
- les parents au chômage, en retraite, ou en inactivité, sont souvent enregistrés comme tels, alors qu'il serait préférable de connaître leur dernière profession ;
- les fichiers ne mentionnent généralement la profession que d'un ascendant (le "chef de famille"), on ne peut donc prendre en compte l'importance de plus en plus grande de la profession de la mère.

³ Un changement d'adresse des parents n'est d'ailleurs pas toujours répercuté dans les fichiers étudiants (soit qu'il n'ait pas été signalé, soit qu'on ait négligé de la saisir). D'où une ambiguïté de cette variable (à quoi réfère-t-elle réellement ?), et son manque de fiabilité lorsqu'il s'agit de l'utiliser pour contacter les étudiants les plus âgés.

2.2.4. "Avance" ou "Retard" dans les études

Évaluer le temps mis par un étudiant pour obtenir un diplôme (ou atteindre un certain niveau d'étude), et le confronter à une durée "théorique", ou "normale", est une démarche tentante, directement liée à l'évaluation d'un enseignement. Mais pour ce faire, il convient de respecter un certain nombre de précautions :

- d'abord, que cherche-t-on exactement à mesurer ?
Il n'est pas égal de dire "une maîtrise s'obtient théoriquement à l'âge de 22 ans", "une maîtrise s'obtient théoriquement 4 ans après le baccalauréat", ou encore "une maîtrise s'obtient théoriquement 2 ans après une inscription en licence ". Le choix d'un repère plutôt que d'un autre dépend évidemment de ce que l'on cherche à mesurer, mais il se doit d'être clair et motivé ;
- ensuite, il faut avoir les moyens d'effectuer la mesure, ce qui n'est pas toujours facile, en particulier lorsqu'il s'agit de durées passées dans un cycle au sein même de l'établissement. Ainsi, la plupart des fichiers administratifs mentionnent chaque année et pour chaque inscription le "nombre d'inscriptions déjà effectué dans le même cycle d'étude". Mais souvent on ne sait pas s'il s'agit du nombre d'inscriptions dans le même cycle et la même filière, ou bien du nombre d'inscriptions dans le même cycle et le même établissement, quelle que soit la filière. Dans ces cas, la seule façon de mesurer précisément les redoublements consiste à croiser le fichier avec les fichiers des années précédentes. Croiser des fichiers d'inscription est sans doute la seule méthode dans le cas d'étudiants « à cheval » sur plusieurs niveaux d'un même cycle (exemple des étudiants inscrits à la fois en premier et deuxième niveau du DEUG).

2.2.5. Le baccalauréat

Toutes les enquêtes effectuées au niveau national, régional ou local montrent l'importance de la série du baccalauréat à la fois sur les choix de filières par les étudiants (un étudiant titulaire d'un bac littéraire ne choisira pas *a priori* une filière scientifique) et sur le succès des parcours de formation des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Or la façon dont le bac est décrit dans les fichiers administratifs pose quelques problèmes :

- certains fichiers (et en particulier dans les premières versions du système APOGEE) ne prévoient pas un codage fin des nouvelles séries du bac : par exemple il est impossible d'y distinguer si un titulaire de bac scientifique l'a obtenu avec une orientation "math-physique" ou "biologie" ;
- de même, tous les fichiers n'informent pas sur la mention au baccalauréat. C'est pourtant une donnée qui peut aider à apprécier la qualité du cursus antérieur, et éclairer l'orientation et l'organisation des études ultérieures poursuivies par l'étudiant.

2.2.6. Formation initiale, formation continue

Le statut exact de l'étudiant est utile à établir dans le cas de diplômes comme le DEUST (Diplôme d'Études universitaires scientifiques et techniques) ou le DESS (Diplôme d'Études supérieures spécialisées), qui mêlent des personnes en formation initiale ou continue. Si l'on veut, au niveau de l'inscription administrative, recueillir une donnée utilisable pour distinguer la nature de l'inscription, il faut d'abord que soit définie dans l'établissement l'utilisation que l'on veut faire de cette notion. En effet, plusieurs critères peuvent être envisagés pour distinguer les deux populations :

- très formellement : le fait de relever ou non d'un dispositif de formation continue ;
- plus largement : la durée d'interruption des études avant l'inscription ;
- en mettant l'accent sur la vie professionnelle : la durée d'exercice d'une activité professionnelle avant l'inscription ;
- plus simplement : l'âge de l'étudiant (on peut estimer que toute inscription prise après 30 ans ne relève plus de la formation initiale).

2.3. Éléments de standardisation

2.3.1. Le format SISE

Le format SISE (Système informatique de suivi des Étudiants) est un standard déterminant à la fois le contenu et le codage des données sur les étudiants telles qu'elles sont recueillies par les universités. Le format, encore en cours d'évolution, a été élaboré par le Département d'Études et de Prospectives du MENESR (la DEP devenue la DPD), et ce avant tout dans le but d'améliorer la qualité de l'enquête annuelle du ministère sur les effectifs inscrits dans les établissements universitaires.

À ce titre il concerne en droit tous les établissements (81 universités + 10 établissements apparentés) entrant dans le champ de cette enquête. Pour l'instant, un peu plus de la moitié de ces établissements a adopté SISE, qui ne deviendra obligatoire qu'à la rentrée 1999/2000, en remplacement du format EFU (Effectifs universitaires) qui le précédait.

Les établissements ayant adopté SISE transmettent au ministère des informations plus nombreuses (40 variables contre 29 pour les « établissements EFU »), et plus détaillées. En particulier, on retiendra ici de ce format une codification plus fine et exhaustive des diplômes. En effet, directement alimenté par la procédure d'habilitation des diplômes effectuée chaque année par le ministère, SISE propose un recensement exhaustif des diplômes supérieurs français, limité pour le moment aux diplômes nationaux délivrés par les universités avec une classification plus sommaire des diplômes d'université.

Cette liste a été élaborée de façon à représenter une classification par type de diplôme et champs disciplinaires. On y distingue à ce jour les champs suivants :

- numéro SISE : 7 chiffres dont les premiers classent le type de diplôme, les suivants représentant une simple numérotation séquentielle des diplômes (5 480 diplômes répertoriés en 1996) ;
- type de diplôme : intitulé très général dans la plupart des cas ("DEUG", "Licence", etc.), plus spécifique pour certaines spécialités comme Médecine, Pharmacie, Dentaire. (53 niveaux de diplômes en 1996) ;
- spécialité principale du diplôme (2 872 spécialités principales en 1996) ;
- option ou mention complémentaire pour ce diplôme ;
- « secteur disciplinaire » (41 secteurs disciplinaires en 1997) ;
- « discipline », regroupement des « secteurs » évoqués ci-dessus (13 disciplines en 1997).

Par ailleurs, ce recensement des diplômes peut évidemment être mis en relation avec une table des universités, ce qui permet pour chaque entrée SISE de connaître la ou les universités préparant ce diplôme.

En ce sens il est d'un intérêt évident pour le sujet de cette étude, puisqu'il fournit les bases d'une codification :

- universelle (tout au moins pour les universités françaises), donc permettant des comparaisons et un suivi interuniversitaires ;
- très fine, puisqu'il permet par un code unique de désigner une combinaison "diplôme/spécialité/lieu d'obtention" unique ;
- très synthétique, puisque tout diplôme préparé en France peut être décrit par le croisement d'un "type de diplôme" parmi 53 et d'un « secteur disciplinaire » parmi 41 (ou d'une « discipline » parmi 13).

2.3.2. Les systèmes informatiques (APOGEE et les autres)

À la fois pour faciliter le passage au standard SISE et pour se doter d'un meilleur outil de gestion et de suivi administratif et pédagogique, de nombreux établissements ont été amenés ces dernières années à renouveler leur système logiciel. Ainsi, parmi les 48 établissements ayant déjà adopté le

format SISE, 3 ont développé leur propre système, 6 autres ont acquis un système nommé ATHENA, et les 39 derniers ont adopté le logiciel APOGEE. Ces systèmes, qui ont reçu l'agrément du ministère, sont actuellement en concurrence pour la conquête du « marché » que représentent les établissements français encore « sous EFU ».

Pour donner une vision un peu plus concrète des avantages que peuvent apporter ces nouveaux outils, il n'est pas inutile de présenter celui qui, à ce jour, est de loin le plus répandu.

APOGEE (Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants) est un outil, encore en constante évolution, qui propose une vision complète et intégrée de la gestion de la scolarité. Nous le mentionnons ici essentiellement à deux titres :

- en tant qu'ensemble standardisé de procédures de recueil et de gestion des informations
- du fait qu'il propose divers outils d'exploitation statistique des données administratives recueillies.

Le recueil et la gestion d'informations

À l'heure actuelle, APOGEE s'articule sur 12 "domaines" interconnectés, à savoir :

- le domaine OPI (Opérations préalables à l'inscription),
- le domaine "Structure des enseignements" qui permet de décrire et de faire évoluer le contenu et l'organisation des enseignements,
- le domaine "Inscription administrative" qui gère tous les aspects administratifs du dossier de l'étudiant (inscription, paiement de droits...) sur la base d'un dossier d'inscription,
- le domaine "Inscription pédagogique" qui gère l'inscription de l'étudiant aux différents enseignements, examens, compte tenu de ses acquis, "crédits" et "dettes",
- le domaine "Groupes" qui permet l'organisation matérielle de la pédagogie,
- le domaine "Modalité de contrôle", qui concerne le contrôle des connaissances,
- le domaine "Épreuves", qui concerne l'organisation pratique des épreuves d'examen,
- le domaine "Résultats", qui centralise tout ce qui concerne la saisie des notes, les calculs de moyennes, l'établissement des procès verbaux, l'édition des diplômes et des relevés de notes,
- le domaine "Stages" qui intègre tous les éléments concernant les stages effectués par les étudiants dans leur scolarité,
- le domaine "Thèses",
- le domaine "Dossier étudiant", automatiquement alimenté par les autres domaines, qui offre une vision globale de la situation de l'étudiant,
- le domaine "Pilotage" qui permet de produire des "tableaux de bord" pour aider à l'élaboration d'une politique de scolarité satisfaisante.

La structure de ce système est, dans l'état actuel des choses, relativement "verrouillée", même s'il demeure, jusqu'à un certain point, adaptable par les universités. Ainsi, dans un dossier d'inscription qui est, actuellement, complètement défini par le système, on peut ajouter des variables (par exemple : la série *précise* du baccalauréat obtenu par l'étudiant, qui n'est pas codée dans la version standard).

Les outils d'exploitation statistique

Ils relèvent presque tous du domaine "Pilotage". Celui-ci, alimenté par les domaines "Inscriptions Administratives", "Inscriptions Pédagogiques" et "Résultats", propose cinq modules de traitements standards (intitulés respectivement "Cohorte", "Trajectoire", "Filière", "Analyse étudiants inscrits" et "Heures d'enseignement"). Un sixième module dénommé "Infocentre", permettra dans un proche avenir d'obtenir d'autres traitements plus "personnalisés". De plus, il est toujours possible d'exporter tout ou partie des fichiers constitués sur un tableur, afin d'effectuer par exemple tous les calculs complémentaires souhaitables.

Chacun de ces modules permet, en introduisant les paramètres requis, d'obtenir directement des tableaux et des indicateurs utiles pour l'analyse de la population étudiante et de son cheminement interne.

Ces tableaux et indicateurs sont, dans l'état actuel des choses, de trois types :

- tableaux et indicateurs de "stocks" (modules "Analyse étudiants inscrits", "Filière" et "Trajectoire") ;
- tableaux et indicateurs de "flux" (modules "Cohorte" et "Trajectoire") ;
- tableaux pour le calcul des charges d'enseignement (modules "Heures d'enseignement").

On donne en annexe des exemples de traitement directement intégrés au fonctionnement d'APOGEE.

Enfin, il convient de rappeler que le fichier constitué à partir d'APOGEE est un fichier vivant, c'est-à-dire que son contenu évolue d'année en année. Les données de résultats concernant chaque étudiant s'accumulent, mais l'étudiant qui quitte l'établissement sort de la base principale (tout en étant conservé en mémoire un certain nombre d'années). Dans ces conditions, il n'est peut être pas inutile d'effectuer chaque année une copie de fichier, photographie à l'instant *t* du stock d'étudiants et de ses caractéristiques personnelles et scolaires, tout en étant conscient du volume impressionnant que peut représenter ce fichier pour une grosse université.

3. LES TYPES D'ÉTUDES RÉALISÉES À PARTIR DES FICHIERS ADMINISTRATIFS

3.1. Les tableaux de bord

Les tableaux de bord permettent de connaître chaque année les caractéristiques de la population étudiante d'un établissement ou d'un ensemble plus vaste (groupes d'établissements, ensemble régional) à un niveau de détail variable, dans la perspective de fournir aux institutions qui en font la demande une aide à la décision et un instrument de communication. Au niveau national, la DPD possède des données de ce type sur l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur mais ne peut pas nous les fournir à des niveaux plus fins, en particulier au niveau régional, au sein d'une même unité étudiée ou par spécialité. Elle peut par contre, grâce aux données nationales, donner à chaque université des indicateurs communs et des références nationales⁴.

Ainsi, il s'agit d'extraire des fichiers d'inscriptions et de résultats aux examens, les données qui permettent d'appréhender à un niveau global, ou à un niveau détaillé, le fonctionnement et l'évolution de l'enseignement supérieur.

Naturellement, selon la nature des objectifs, les populations de référence sont différentes : ainsi, pour une analyse en termes de coûts, la population de base sera constituée de l'ensemble des inscriptions à un diplôme donné tandis qu'une analyse pédagogique ne prendra en compte que le nombre d'étudiants inscrits aux examens.

3.1.1. Définition des populations

Primo-inscrits / réinscrits

L'ensemble des inscrits dans une filière et à un niveau donné se compose :

- des primo-inscrits qui sont les étudiants inscrits pour la première fois pour un niveau et une filière donnée dans l'unité d'étude considérée ;
- des inscrits pour la deuxième fois au moins dans la même filière et au même niveau (les redoublants, les triplants...).

Pour les étudiants inscrits en première année de premier cycle, on peut distinguer les bacheliers de l'année des autres inscrits dans le but, par exemple de comparer leur taux de réussite avec celui d'étudiants ayant déjà effectué un parcours dans l'enseignement supérieur.

⁴ Cf. le dossier n°78 d'*Education et Formation*, janvier 1997, *De l'entrée à l'université au deuxième cycle : taux réel et simulé*, Nouara Yahou, Emmanuel Raulin (DEP B5), avec la collaboration de Stéphane Ducatez. Cf. aussi la revue *Education et Formation* n°50, juin 1997, sur *Le premier cycle du supérieur*.

Notons que ces notions de primo-inscrits et de réinscrits ont un sens différent si l'on considère l'établissement, le niveau en général, ou le niveau dans la filière. À titre d'exemple, un étudiant de première année de DEUG de Sciences de la Vie qui, suite à un échec, s'inscrit dans un DEUG de Physique est un réinscrit si on considère l'établissement ou le niveau d'inscription mais un premier inscrit si on considère uniquement la filière.

Inscriptions effectives / inscriptions de précaution

Par ailleurs, il semble souhaitable d'isoler les inscrits ayant une scolarité effective des autres. Cette distinction qui semble simple est, en pratique, souvent délicate à réaliser :

- un étudiant inscrit parallèlement dans une école (ou en CPGE, Classe préparatoire aux grandes écoles) et à l'université peut être administrativement considéré par les deux établissements en inscription principale ;
- un bachelier peut obtenir la qualité d'étudiant en s'inscrivant à l'université en juillet et ne pas se présenter en octobre ;
- un étudiant peut passer une ou plusieurs semaines à l'université et abandonner avant ou après avoir obtenu des notes comptant pour le passage dans l'année supérieure, notes qui entraînent de facto sa présence sur les procès verbaux d'examens ;
- un étudiant peut effectuer un trimestre à l'université et abandonner avant "les partiels de janvier" tandis qu'un autre abandonnera au bout de cinq mois après les résultats de ces "partiels".

Suivant le niveau de détail du fichier disponible, on peut distinguer successivement les inscrits administratifs (ceux qui ont une carte d'étudiant), les inscrits aux examens (ou inscrits pédagogiques), les présents aux examens de janvier, les présents aux examens de juin.

Les doubles inscriptions

En outre, quelle que soit la définition de la population à étudier, un choix s'impose entre les inscriptions et les inscrits, un étudiant pouvant avoir deux inscriptions dans un même établissement ou pouvant être inscrit parallèlement dans deux établissements. Généralement, dans une optique pédagogique, il serait souhaitable de ne prendre en compte que les seuls inscrits "personnes physiques" (c'est-à-dire en éliminant le cas échéant l'inscription secondaire) et d'éliminer les étudiants d'écoles et de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en inscription parallèle à l'université. Mais cette procédure n'est pas toujours simple à mettre en œuvre car, si les fichiers permettent le plus souvent de déterminer ces inscriptions parallèles, elles sont considérées par l'université comme des inscriptions principales dans la mesure où elles sont uniques.

Importance du choix

En énonçant, comme nous venons de le faire, des préférences, des possibilités différenciées, nous voulons montrer qu'en matière de tableaux de bord, comme en matière de suivi de cohortes (voir § 3.1.2. ci-dessous), il importe de faire des choix, et surtout de créer des populations homogènes. Pour les tableaux de bord, la clarté de ces choix est d'autant plus importante qu'elle se trouve souvent en contradiction avec la nécessité de présenter de façon synthétique des données multiples, et de répondre aux questions parfois très dispersées que pose la direction de l'établissement.

De fait, le problème est moins ici celui de la représentativité statistique (auquel on se heurte souvent quand on veut multiplier les variables d'analyse d'une cohorte) que celui de la pertinence du choix d'un nombre limité d'indicateurs propres à constituer un véritable « tableau de bord ».

3.1.2. Les principaux indicateurs

Le choix des indicateurs sera toujours en partie lié à des demandes institutionnelles. Il semble toutefois possible de faire émerger une série d'indicateurs logiquement susceptibles d'intéresser un public relativement large de responsables institutionnels et d'acteurs du système éducatif.

Connaissance du nombre d'inscrits

Il importe de se donner les moyens d'avoir un aperçu global des caractéristiques scolaires et des caractéristiques sociodémographiques des inscrits. Après avoir mis en évidence le nombre d'inscriptions prises en parallèle (dans l'établissement et hors de l'établissement), la présentation avec ou sans double compte des données à caractère général est un choix d'opportunité :

- généralement, l'on préférera éviter les doubles comptes, et ne retenir que les inscrits « physiques » ;
- mais la présentation avec double compte permet une mise en correspondance avec les données utilisées au niveau national par le ministère.

Caractéristiques scolaires des inscrits

On cherchera ici à répartir les inscrits selon :

- les secteurs disciplinaires tels qu'ils sont élaborés par le MENESR dans le cadre du codage des diplômes (voir ci-dessus la description du format SISE) ;
- les catégories des diplômes préparés (du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires, au Doctorat) ;
- les niveaux d'inscription des diplômes préparés en considérant un inscrit en première année de DEUG comme un inscrit au niveau Bac+1. Mais là encore, on vérifiera de quelle façon sont enregistrés les étudiants « à cheval » sur plusieurs années d'un même cycle (par exemple les deux niveaux du DEUG).

Caractéristiques sociodémographiques des inscrits

On entend ici les répartitions des inscrits par sexe, nationalité, situation salariale, origine sociale, lieu d'obtention du baccalauréat, en précisant éventuellement ces données par cycle, type de diplôme, discipline ou secteur SISE tels qu'ils sont identifiés dans les établissements.

Le recueil de ces données chaque année permet ensuite d'établir des courbes d'évolution d'effectifs sur des périodes plus ou moins longues, ce qui rend possible d'apprécier non seulement les variations d'effectifs mais aussi les variations des parts respectives des différents secteurs de formation, des différents cycles...

Connaissance des primo-inscrits

En gardant la perspective d'une vision globale, il s'agit de déterminer les entrées dans l'établissement et les entrées à chaque niveau par voie interne (passage d'un niveau à l'autre dans le cadre de l'établissement) ou par voie externe (inscriptions d'étudiants venant d'un autre établissement).

Inscrits pour la première fois dans l'établissement

Au-delà de la première année (niveau Bac+1), qui par définition recueille le flux le plus massif des primo-inscrits, il importe de connaître le nombre d'étudiants qui entrent dans l'établissement aux stades ultérieurs du cursus (à partir de la deuxième année de premier cycle jusqu'au doctorat), et de déterminer les niveaux privilégiés de ces entrées en précisant dans quels types de diplômes se font ces entrées.

Inscrits pour la première fois dans chaque niveau d'études ou dans un diplôme

D'une façon parallèle à la démarche précédente, on déterminera le nombre d'inscrits pour la première fois à chaque niveau d'études proposé par l'établissement. Le nombre de primo-inscrits aux niveaux supérieurs à Bac+1 est lié à la fois au fonctionnement logique du cursus (passage au niveau supérieur d'une année à l'autre) et à l'entrée plus ou moins importante d'étudiants venant d'un autre établissement.

La connaissance du total de ces entrants, par catégorie de diplôme préparé lors de la première inscription dans un des niveaux est un indicateur particulièrement instructif du fonctionnement de l'établissement, sachant que le premier cycle est sanctionné par un seul diplôme tandis que chaque année du deuxième cycle se termine par un diplôme. Par exemple, il est aussi important de connaître le nombre de primo-inscrits en deuxième année de DEUG par équivalence que le nombre de primo-inscrits en première année de DEUG.

Différents modes de répartition des primo-inscrits

La connaissance, au niveau le plus global, des répartitions par niveau et catégorie de diplôme est une étape nécessaire mais non suffisante pour répondre aux questions que se posent les responsables pédagogiques en matière de caractéristiques scolaires (série du baccalauréat, cursus scolaires...) ou sociodémographiques (âge, sexe, origine sociale...) de la population.

Part des primo-inscrits dans l'ensemble des inscrits

On peut établir ce ratio pour tous les diplômes d'inscription ou pour un ensemble de diplômes d'inscription, en sachant que l'interprétation à donner à ce ratio ne peut pas être la même selon la catégorie du diplôme d'inscription considérée. En première année de DEUG, les primo-inscrits sont logiquement plus nombreux que les réinscrits ; ce qui ne signifie pas que le taux de réussite est forcément élevé, un ratio Flux/Stock élevé et un taux de réussite faible signifie que le DEUG joue un rôle d'orientation (ou de réorientation) important. En Doctorat, on observe logiquement un ratio « primo-inscrits/ensemble des inscrits » faible dans la mesure où les doctorants se réinscrivent plusieurs années dans le même diplôme d'inscription.

Ce ratio peut être calculé pour des raisons de gestion sur l'ensemble des inscrits (en incluant donc les inscrits dans deux diplômes de l'établissement et les inscrits dans deux établissements différents). Il est plus significatif au niveau de la réalité des cursus quand il est calculé sur les inscrits "personnes physiques" (en éliminant tout double compte). Les ratios des flux sur les stocks font suivant les cas l'objet de regroupements par discipline SISE à chaque niveau considéré. Ceci étant, le ratio des flux sur les stocks, qui induit déjà une recherche d'information sur les résultats, est un ratio difficile à utiliser s'il n'est pas couplé avec des données sur les réussites à l'examen.

Réussite aux examens

La possibilité d'analyser les taux de réussite est (surtout en première année de DEUG) directement liée au degré de précision disponible en matière de déroulement de la scolarité. Les notions de primo-inscrits dans la filière, de présents en octobre, de présents aux examens de janvier, de présents aux examens terminaux sont évidemment importantes dans la détermination de la réussite des primo-inscrits et de l'ensemble des inscrits, surtout lors de la première année de DEUG...

En fonction des données disponibles, il convient toutefois de se donner les moyens de déterminer les taux de réussite au niveau le plus détaillé possible (en y incluant les variables : série de baccalauréat, mention, âge, sexe, origine sociale).

Au niveau des indicateurs globaux à construire, il peut être utile de mettre en évidence les diplômes annuellement délivrés à chaque niveau d'études et dans chaque discipline SISE, en détaillant, par spécialité, les diplômes délivrés du DEUG au DEA et DESS. Des données récapitulatives par catégorie de diplôme (du DEUG au Doctorat), par discipline SISE, par niveau mais aussi par sexe et nationalité sont souvent demandées par les institutions.

Présentation des résultats

Dans la majorité des cas, les études statistiques réalisées pour des commanditaires institutionnels donnent lieu à des présentations résumées. Toutefois dans la réalisation des tableaux de bord, la présentation des données a une importance particulière. En effet, même si la demande n'est pas toujours explicite, le tableau de bord, ou du moins sa version résumée, sera utilisé par l'établissement comme instrument de communication tant interne qu'externe. La détermination et la mise en forme des "chiffres clefs" d'un établissement n'est pas l'exercice le plus facile et il importe d'y consacrer du temps, et donc un budget non négligeable (exemples pages suivantes).

3.1.3. Recommandations et prolongements

Compléments

Les tableaux de bord regroupant des informations provenant de sources différentes, par exemple dans le cas de plusieurs unités étudiées, supposent un travail d'uniformisation et de vérification des données : les services de scolarité n'ont pas forcément les mêmes pratiques et les mêmes systèmes de codification.

D'autre part, le cas particulier des doctorants soulève le problème de la date de calcul des taux de réussite : en effet, les soutenances de thèse ont lieu tout au long de l'année civile.

Indicateurs des tableaux de bord régionaux

Caractéristiques des indicateurs régionaux

Ces indicateurs sont au départ les mêmes que ceux d'un établissement mais ils ont deux caractéristiques :

- l'importance donnée aux variables géographiques (souvent secondes dans les tableaux de bord d'établissement) ;
- la nécessité de réduire l'information disponible au plus petit dénominateur commun des fichiers d'établissements cumulés en vue d'une exploitation régionale.

Mise en place des indicateurs régionaux

Deux types d'observatoires régionaux de l'enseignement supérieur existent actuellement :

- purement universitaires (interuniversitaires) ;
- ceux incluant l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur.

Pour les observatoires purement universitaires, les variables principales retenues sont : le sexe, le cycle et le type de formation, la filière, les informations sur le bac (série, âge d'obtention), le dernier établissement fréquenté, la résidence des parents, les résultats aux examens... Les remarques de la partie 1 « définition des populations » concernant la distinction entre les primo-inscrits et l'ensemble des inscrits ainsi que celle entre les inscrits et les inscriptions (ex : doubles inscriptions...) restent valides.

Pour les observatoires regroupant l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur, les fichiers sont constitués à partir de la fiche d'inscription minimale existante dans un établissement d'enseignement supérieur (universitaire ou non), afin d'avoir les mêmes informations pour l'ensemble de la population étudiée. Les variables retenues sont, pour partie, les mêmes que les précédentes (filiale, sexe, niveau, type de formation, bac). Les résultats aux examens et les données sur les flux sont absentes mais d'autres variables sont présentes (âge, statut salarié, nationalité, origine géographique détaillée).

Résultats disponibles et perspectives

Pour les observatoires purement universitaires, la perspective dominante est celle de la gestion pédagogique des cycles d'études :

- différentiels de taux de réussite : par filière, bac, nouveaux ou anciens bacheliers ;
- comparaison dans le temps des résultats.

Les tableaux en effectifs permettent de raisonner en termes de recrutement (aire géographique, type de bac, sexe).

Dans l'état actuel des exploitations des fichiers constitués, on constate que les indicateurs créés par des observatoires interuniversitaires sont voisins de ceux qui peuvent être constitués au niveau d'un seul établissement, avec deux éléments d'enrichissement :

- le cumul progressif des données qui sont successivement agrégées par université, par académie et au niveau régional ;
- les répartitions d'effectifs par département.

Illustration 2 : Extrait d'une étude de l'Observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle (OURIP) de la région Rhône-Alpes

LES FORMATIONS DU 1^{ER} CYCLE UNIVERSITAIRE (EFFECTIFS)

Inscrits physiques (individus) : 1 étudiant est compté une seule fois dans un seul diplôme					
1er Cycle (1 ^{ère} année)					
Secteur	Ensemble du stock (inscrits)	Flux nouveaux (primo-inscrits)	Stock Hommes	Stock Femmes	Stock Admis
Deug Lettres, langues et arts	6759	5377	1302	5457	3216
Deug Sc. Economiques et de gestion	4225	3398	2069	2156	1744
Deug Sc humaines et sociales	5373	4632	1912	3461	2822
Deug Sc. juridiques et politiques	5364	4100	1921	3443	1887
Deug Sc. des structures et de la matière	4116	2932	2936	1180	1865
Deug Sc. de la nature et de la vie	2909	2228	1435	1474	1450
SANTÉ	3059	1903	1187	1872	693
DEUST secondaire	46	34	31	15	38
DEUST tertiaire	298	191	99	199	164
DUT secondaire	2718	2600	2296	422	2062
DUT tertiaire	2696	2583	1159	1537	2139
IEP (Institut d'études politiques)	414	396	169	245	386
TOTAL	37977	30374	16516	21461	18466

Toutes inscriptions : principales + secondaires +..., 1 étudiant peut être inscrit dans plusieurs diplômes et compté plusieurs fois					
1er Cycle (1 ^{ère} année)					
Secteur	Ensemble du stock (inscrits)	Flux nouveaux (primo-inscrits)	Stock Hommes	Stock Femmes	Stock Admis
Deug Lettres, langues et arts	6995	5558	1354	5641	3323
Deug Sc. économiques et de gestion	4247	3417	2077	2170	1750
Deug Sc humaines et sociales	5906	4901	2099	3807	3155
Deug Sc. juridiques et politiques	5386	4119	1933	3453	1891
Deug Sc. des structures et de la matière	4131	2933	2950	1181	1870
Deug Sc. de la nature et de la vie	2910	2228	1436	1474	1450
SANTÉ	3082	1918	1197	1885	696
DEUST secondaire	46	34	31	15	38
DEUST tertiaire	318	209	101	217	177
DUT secondaire	2718	2600	2296	422	2062
DUT tertiaire	2696	2583	1159	1537	2139
IEP (Institut d'études politiques)	414	396	169	245	386
TOTAL	38849	30896	16802	22047	18937

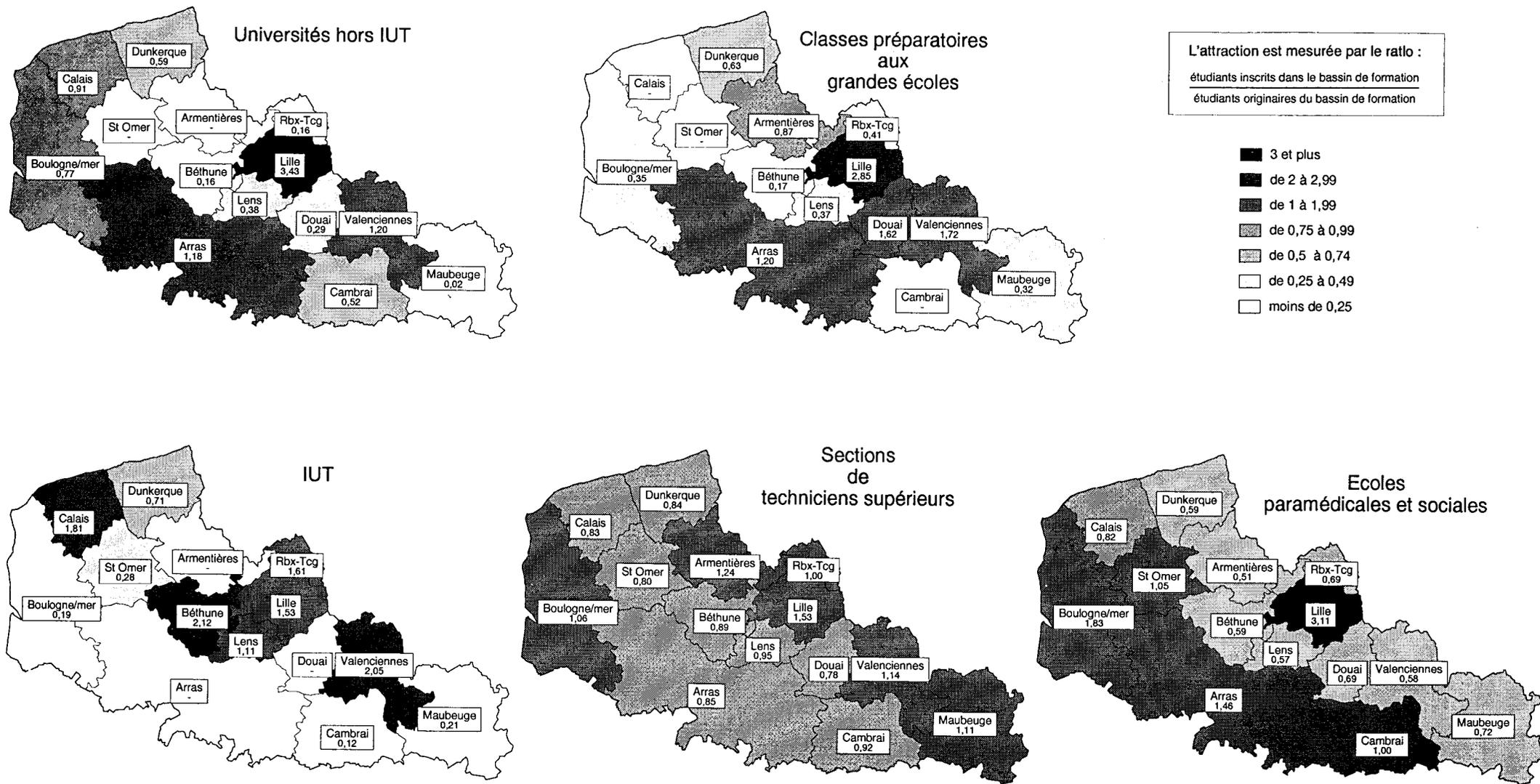
Pour les observatoires regroupant l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur, ces indicateurs ont seulement une visée régionale. Ils visent d'abord des comparaisons entre filières et catégories de formation. Les données spatiales peuvent être par contre beaucoup plus développées et permettent d'analyser les déplacements intrarégionaux des étudiants selon les catégories de formation ou les filières considérées.

Les bases de données régionales sont récentes et leur développement n'en est qu'à ses débuts puisque deux seulement sont recensées actuellement. Il est probable que d'autres bases de données inter-établissements soient créées dans d'autres régions.

L'extension des bases de données régionales posera aussi la question des rôles respectifs de ces dispositifs (généralement abrités par des Observatoires interuniversitaires) et de ceux mis en place par les services du MENESR (notamment la DPD et la DGES, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur) au niveau national mais aussi au niveau des académies et des établissements.

Remarque : La présentation succincte des bases de données régionales qui est faite masque inévitablement le travail très important d'homogénéisation des données qui est demandé aux services informatiques et le travail administratif que nécessite toute opération de jonction de fichiers entre établissements. Au-delà des procédures qui traduisent les accords entre les établissements, il est indispensable que la CNIL apporte son autorisation à la constitution de tels fichiers ou bases de données.

ATTRACTION DES BASSINS DE FORMATION
Inscrits dans l'enseignement supérieur régional aux niveaux Bac+1 et Bac+2 en 1995/96



3.2. Le suivi des entrants dans un cycle de formation

Les études de suivi administratif caractérisent notamment le rôle du premier cycle, en termes de production de diplômes et de réorientations, ainsi que le positionnement des filières au sein des établissements. Naturellement, il existe plusieurs types de suivi et cette présentation s'appuie principalement sur l'étude du premier cycle universitaire. Dans tous les autres cas (autres cycles ou autres types de formations), il sera nécessaire d'adapter la méthodologie présentée ci-dessous. Ainsi, une illustration des modifications et des précautions à prendre est indiquée avec l'exemple du second cycle (voir encadré 1).

3.2.1. Objectifs

La description de parcours de formation

Ce type d'études permet de répondre, au moins partiellement à certaines interrogations :

- Si l'on se demande "Combien d'étudiants inscrits pour la première fois en première année vont franchir le DEUG ? En combien de temps ? Combien vont abandonner leur filière d'origine?", l'étude de suivi administratif est un outil intéressant puisqu'il retrace les cheminements des étudiants au sein de l'établissement : la durée d'obtention d'un diplôme, le nombre d'étudiants toujours présents dans la filière et dans l'établissement un certain nombre d'années après leur inscription. L'exploitation "longitudinale" de tels fichiers apporte des éléments de réponse sur le rendement de l'enseignement.
- Si l'on se demande "Pourquoi telle catégorie d'étudiants réussit plutôt qu'une autre ?", ce type d'étude peut tenter de repérer, parmi les variables disponibles sur les fichiers, celles qui influencent la réussite, l'échec ou l'abandon.
- Si l'on se demande "Où vont les étudiants qui changent de filière au sein de mon établissement ?", l'exploitation longitudinale peut révéler au sein de l'établissement, des parcours d'étudiants qui ne sont pas forcément en cohérence avec les filières choisies initialement.

Quelle unité étudier ?

Le niveau d'analyse peut être :

- celui de l'établissement pour établir le cheminement des étudiants au sein de l'université ;
- régional ou national pour reconstituer le cheminement des étudiants qui se réorientent dans un autre établissement.

L'unité étudiée : la base d'analyse peut être l'université, l'UFR ou la filière. Ce choix dépend des objectifs fixés. Mais le niveau le plus fin pose parfois des difficultés, la première étant le nombre parfois faible d'étudiants concernés. De plus, dans certaines UFR, la première année d'études est commune à plusieurs filières (même code diplôme, comme dans le cas de « DEUG Sciences »). Dans ces conditions, il n'est pas possible de connaître la part exacte d'étudiants initialement inscrits dans chacune des filières.

Le niveau régional : analyser les mouvements et réorientations des étudiants entre l'ensemble des établissements supérieurs d'une même région est aussi intéressant que difficile. En effet cela exige non seulement la connexion des fichiers des universités mais aussi de ceux des autres établissements d'enseignement supérieur.

Le niveau national : des études sont réalisées par le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche⁵. Elles sont toutefois menées avec une autre méthodologie : au lieu de suivre une cohorte de primo-inscrits en DEUG d'une année N, on prend

⁵ Voir notamment dossier n°78 "De l'entrée à l'université au deuxième cycle : taux d'accès réel et simulé", MENESR-DEP, janvier 1997.

comme base une cohorte d'entrants en 2ème cycle une année N' et on remonte dans le temps pour reconstituer la base permettant de calculer un taux d'accès en 2ème cycle.

ENCADRÉ 1

Une autre application :

Le suivi des entrants en première année de deuxième cycle universitaire

Avec l'élargissement de l'offre de formation au niveau du second cycle, ainsi que la multiplicité des parcours de formation antérieurs effectués par les entrants en deuxième cycle (lesquels peuvent être titulaires d'un DEUG, d'un DUT, d'un BTS, d'une équivalence ou être issus des CPGE), certaines universités ont des flux d'entrée en second cycle parfois plus importants que leurs flux d'entrée en premier cycle.

Il est dès lors intéressant de connaître les modalités de parcours en deuxième cycle. Toutefois si le principe de suivi est identique en premier ou second cycle, les modalités de réalisation diffèrent sur plusieurs points qu'il convient d'évoquer.

Définition de la population étudiée

La cohorte peut être composée soit des étudiants inscrits pour la première fois en première année de second cycle (choix préconisé ici), soit des étudiants inscrits pour la première fois dans un diplôme de niveau Bac+3. Dans ce dernier cas, la comparaison des taux de réussite sera biaisée par le fait que les étudiants ayant connu un échec au niveau Bac+3 et qui se réorientent, ont des taux de réussite a priori meilleurs puisqu'ils bénéficient d'une première expérience à ce niveau d'études.

Il est intéressant, si les effectifs le permettent, de distinguer plusieurs sous-populations définies en fonction du type de diplôme ou de formation ayant permis l'inscription en première année de second cycle. On pourra, par exemple, distinguer les titulaires d'un DEUG des titulaires d'un DUT, des titulaires d'un BTS, des étudiants originaires d'une CPGE.

De même, parmi les titulaires d'un DEUG, on peut distinguer ceux qui proviennent de l'unité étudiée de ceux qui viennent d'autres établissements.

Une situation à filtrer d'emblée : les enjambements DEUG / Niveau Bac+3

Les étudiants inscrits pour la première fois en première année de premier cycle sans avoir totalement obtenu le DEUG sont à éliminer dans un souci d'harmonisation des filières (toutes les filières n'acceptant pas les enjambements DEUG/Diplôme de niveau Bac+3 et/ou ne les acceptant pas dans des proportions identiques). Si on prend comme hypothèse que les chances d'obtenir un diplôme de niveau Bac+3 sont plus faibles si l'étudiant doit parallèlement finir son premier cycle, conserver les étudiants en enjambement risque d'introduire un biais dans une perspective comparative.

Une quasi-nécessité : le cumul de cohortes

Lorsque l'unité d'étude est un établissement, le suivi d'entrants en second cycle prend tout son intérêt lorsque les taux de réussite concernent tous les diplômes d'inscription de première année de second cycle. Or, dans de nombreux cas les effectifs sont beaucoup trop restreints pour que les taux de réussite puissent être calculés pour une seule cohorte d'entrants.

L'opération de cumul de plusieurs cohortes de primo inscrits en première année de second cycle oblige à parfaitement contrôler les fichiers afin que ces derniers aient des structures et des caractéristiques communes. Durant l'opération de contrôle, il faut aussi veiller aux éventuels changements d'une année sur l'autre de code diplôme pour un même diplôme d'inscription.

Taux de réussite aux niveaux Bac+3 et Bac+4

À la différence du premier cycle, les diplômes délivrés dans le deuxième cycle ont des niveaux différenciés (licence et maîtrise). L'importance relative des sorties au niveau Bac+3 (notamment dans le cas des diplômes préparant aux carrières de l'enseignement primaire et secondaire) rend souvent délicate l'interprétation des taux de réussite "bruts" au niveau Bac+4 des entrants en première année de deuxième cycle. Cette interprétation ne peut pas être globale et nécessite une analyse au niveau détaillé des diplômes d'inscription.

3.2.2. Méthodologie et analyse

Population étudiée

La cohorte : la population que l'on cherche à décrire par ces études est en général ce que l'on appelle une *cohorte*, c'est-à-dire un ensemble d'individus soumis au même moment à un même événement.

Dans notre cas, il s'agira d'une population d'étudiants *nouvellement inscrits en première année*⁶ dans l'unité étudiée. Cette première année peut être soit une première année de premier cycle, soit une première année de second cycle, soit une première année de toute catégorie de formation (IUT, IUP, DEUST,...). Les principes des suivis sont identiques mais les modalités peuvent différer. Pour ne pas trop compliquer l'exposé et lui garder un caractère concret, on développera ici l'exemple du suivi des entrants en première année de DEUG, en présentant (cf. p.35) les variantes introduites par le suivi des entrants en première année de second cycle.

Si nous choisissons de suivre la cohorte des étudiants nouvellement inscrits en première année de DEUG, nous constatons que cette cohorte est composée :

- des bacheliers de l'année et des admis pour la première fois en première année de DEUG par équivalence ;
- des bacheliers et des admis en première année de DEUG par équivalence.

Ainsi, le suivi de cohortes peut prendre en compte les bacheliers de l'année ou l'ensemble des primo-entrants. Le choix des populations à suivre dépend des objectifs méthodologiques et des contraintes techniques :

- Les objectifs méthodologiques : on s'intéresse généralement aux nouveaux inscrits. Au niveau de la gestion des flux, et pour une unité pédagogique considérée, il n'y a pas lieu de distinguer, parmi les entrants, les bacheliers de l'année des bacheliers des années antérieures. Par contre, au niveau de la compréhension des comportements scolaires, la distinction bacheliers de l'année – bacheliers des années antérieures dans la population des entrants est tout à fait importante, même si les non bacheliers de l'année n'en constituent qu'une faible minorité (souvent moins de 15%).
- Les contraintes techniques : il est parfois difficile de distinguer les primo-inscrits dans un cycle, des primo-inscrits dans une filière ou unité pédagogique.

Les indicateurs descriptifs

Indicateurs de réussite

Il est possible de construire plusieurs indicateurs pour traduire la réussite quand il s'agit d'itinéraires. Parmi eux, on peut citer :

- les taux de réussite aux diplômes en fonction de la durée d'obtention, par exemple, le DEUG en 2 ans, en 3 ans et en 4 ans ;
- la répartition du niveau maximum atteint à l'issue de la période d'observation ;
- la durée d'obtention des diplômes ;
- le niveau moyen obtenu par année : rapport entre nombre d'années obtenues et le nombre d'inscriptions, compris entre 0 et 1 (l'idéal étant une année réussie pour une année suivie) ;
- le niveau moyen global obtenu par l'étudiant.

Dans tous les cas, il importe d'être attentif aux points suivants :

- Interprétation des indicateurs : il convient de bien signaler que les pourcentages de réussite sont des **taux minimaux** puisque les étudiants qui quittent l'université et réussissent dans la même

⁶ On pourrait imaginer une cohorte constituée par l'ensemble des inscrits dans cette première année, plutôt que par les seuls entrants. Mais, outre que, pour l'interprétation des résultats, il paraît délicat d'amalgamer ainsi différentes « générations » d'inscrits, la répétition d'un tel suivi sur plusieurs années poserait encore un problème de double compte : les réinscrits d'une année font forcément partie d'une ou plusieurs cohortes antérieures.

filrière mais dans un autre établissement ne sont pas comptabilisés. Il en va de même pour le niveau d'études le plus élevé atteint par les étudiants.

- Base de calcul : les différents indicateurs de réussite peuvent prendre pour base de calcul, soit le nombre d'étudiants inscrits administrativement, soit le nombre d'étudiants inscrits pédagogiques (c'est-à-dire effectivement présents en octobre), soit encore le nombre d'étudiants présents aux examens finaux. Les deuxième et troisième possibilités excluent les étudiants qui sont absents. En particulier, ceux dont l'inscription à l'université n'est pas la principale (inscription principale en CPGE ou BTS) sortent du champ de l'analyse puisque leur inscription constitue selon les cas, une double inscription obligatoire ou une double inscription de précaution. En pratique, peu d'universités disposent de fichiers leur permettant de repérer de façon homogène les présents en octobre, ce qui rend difficile la mesure de l'abandon en cours d'année. Notons, par exemple, que le système APOGEE renseigne sur les deux types d'inscription (inscrits administratifs et présents aux examens finaux).
- Passages conditionnels : la mise en place des modules pose le problème des passages conditionnels, en particulier entre la première année de DEUG et la deuxième année. Face à cette difficulté, l'on peut :
 - restreindre l'information en appliquant les indicateurs à l'obtention de la totalité du DEUG (avec des durées d'obtention allant de deux à x années) ;
 - ou bien complexifier le cheminement de la cohorte selon des normes à définir dans chaque cas étudié (prise en compte de x situations intermédiaires entre l'échec et la réussite).

Transferts et départs des étudiants

Il est aussi possible de mesurer l'attractivité de l'établissement sur les étudiants des autres établissements.

- Analyse des phénomènes d'attraction : on peut étudier l'attraction de l'université considérée sur les autres universités, en exploitant la rubrique "Dernier établissement fréquenté" du dossier de l'étudiant (cf. partie sur les variables généralement disponibles dans les fichiers informatiques). À l'inverse, l'attraction des autres établissements sur les étudiants de l'établissement considéré peut être étudiée à travers les fiches de transfert. Mais, la liste des transferts avec les noms des étudiants n'est pas toujours parfaitement fiable, de même que les informations données par les fiches : diplôme préparé, résultats obtenus.
- Le taux d'évaporation : les taux de réussite calculés sont des taux minimum puisque les étudiants qui quittent l'établissement et réussissent dans la même filière mais dans un autre établissement, ne sont pas comptabilisés. Dès lors, on peut souhaiter connaître les étudiants quittant l'établissement pour poursuivre des études et ceux quittant le système éducatif. Pour cela, il faut réaliser une enquête (cf. partie sur les enquêtes de cheminement et parcours de formation).

Description des parcours

Généralement, le diagnostic et l'analyse des niveaux atteints constituent l'objectif principal de ce type de suivi. L'obtention du DEUG est souvent le sujet de l'analyse et la durée souhaitable du suivi est de quatre ans. Ainsi, les synthèses d'un Observatoire sur le suivi durant 4 ans des nouveaux bacheliers par filière fournissent notamment les renseignements suivants :

- des indicateurs de réussite en termes de niveau le plus élevé et de niveau moyen obtenu par une cohorte d'étudiants ;
- le nombre d'inscriptions des étudiants en 4 ans (1, 2, 3 ou 4) ;
- la part des réorientations internes à l'université d'origine.

L'analyse de la réussite sans redoublement au niveau Bac+3 (voire Bac+4) d'une cohorte d'entrants en première année de DEUG n'est possible que pour les universités où la poursuite d'études après le

DEUG dans l'établissement d'origine est un phénomène dominant. Elle implique par ailleurs de tenir compte du biais introduit par les sorties de l'université des étudiants reçus à la première et à la deuxième année du DEUG.

Réorientations internes à l'université

Les phénomènes de réorientation peuvent faire l'objet d'une étude spécifique. L'objectif est de montrer comment s'effectuent les réorientations au sein de l'université en entendant par réorientation tout changement de filière. L'analyse mettra en perspective l'événement qui a précédé la réorientation (échec ou réussite dans la première filière), le parcours qui l'a suivi et la situation finale (obtention ou non d'un diplôme, en combien de temps...).

Toutefois ce type d'analyse se heurte à la difficulté d'évaluer l'importance de la réorientation interne (dans l'université) par rapport à la réorientation externe (hors université), celle-ci étant présentée dans la partie « Parcours de formation ».

Variables explicatives

Lorsque l'on se fixe pour objectif, non plus seulement de décrire, mais aussi d'interpréter, voire d'**expliquer**, au moins partiellement, les parcours de formation des étudiants (l'acquisition plus ou moins rapide des diplômes, la mobilité de formation, les réorientations, etc.), l'on est amené à mobiliser un certain nombre de variables issues en général du fichier étudiant des établissements (voir le § 2.1.3. ci dessus).

Un premier sous-ensemble de ces variables est relatif à l'identité sociale et à la position occupée par les individus dans le système de formation scolaire (enseignement secondaire et supérieur). Ainsi les enquêtes d'évaluation retiennent en général au moins six variables explicatives : l'origine sociale, le sexe, l'âge à l'entrée en formation, la série et l'année d'obtention du baccalauréat, la filière de formation supérieure d'appartenance.

Ces variables discriminent les parcours de formation à des moments différents de leur évolution dans le système d'enseignement. En effet, le sexe et l'origine sociale et scolaire jouent un rôle déterminant au moment de l'entrée dans l'appareil de formation, c'est-à-dire au niveau des choix en matière d'orientation. Au contraire, il semblerait que la série du baccalauréat d'origine exerce une influence sur l'ensemble du parcours. Par ailleurs, l'âge à l'entrée en formation et l'année d'obtention du baccalauréat influencent également les chances de succès et, plus particulièrement la probabilité de maintien dans l'enseignement supérieur.

Au cours des études elles mêmes, la filière de formation d'appartenance est évidemment un facteur déterminant, tout au moins dans le cas d'une comparaison inter-filières. En particulier, il faut bien évidemment prendre en compte les caractéristiques de la filière en matière de sélection : les taux de réussite ne seront pas du même ordre (ni explicables de la même façon) entre une première année de Médecine (avec concours de fin d'année) et une première année de Sciences Politiques (avec concours d'entrée), entre un DEUG à accès libre et un DEUG à capacité d'accueil réduite.

Mais, toujours pendant les études elles-mêmes, d'autres variables explicatives peuvent également être invoquées. Ainsi, la situation sociale de l'étudiant, ses conditions d'études et ses ressources, voire ses activités extra-scolaires, peuvent directement influencer un parcours de formation, voire d'insertion professionnelle. En particulier, le fait d'être ou non boursier ou salarié, la nature et les conditions du travail éventuellement exercé contribuent souvent à éclairer les choix de formation, les poursuites ou arrêts des études.

Enfin, des variables parfois plus « subjectives » peuvent également être mobilisées pour décrire l'évolution des jeunes en cours de formation : leur projet professionnel et social, leurs motivations, leur rapport au travail et à l'institution scolaire, etc.

3.3. Conclusion

La connaissance du devenir de l'ensemble de la cohorte implique de compléter ce type d'analyse par des enquêtes par voie postale ou téléphonique. Elles permettent de reconstituer le cheminement des étudiants ayant quitté l'université qui sortent du champ de l'exploitation de données administratives. De cette façon on pourra étudier le devenir de l'ensemble de la population étudiante considérée. Les modalités de cette étude à caractère plus global font précisément l'objet du chapitre "les parcours de formation dans l'enseignement supérieur".

Enfin une approche plus qualitative, par entretiens, permet d'enrichir les résultats statistiques par des enseignements qu'elle apporte concernant la façon dont les étudiants ont vécu leurs premières années dans l'enseignement supérieur.

Illustration 4 : une synthèse réalisée par un observatoire universitaire

A. SUIVI SUR 3 ANS D'UNE COHORTE DE BACHELIERS 1992 INSCRITS EN 1992-93

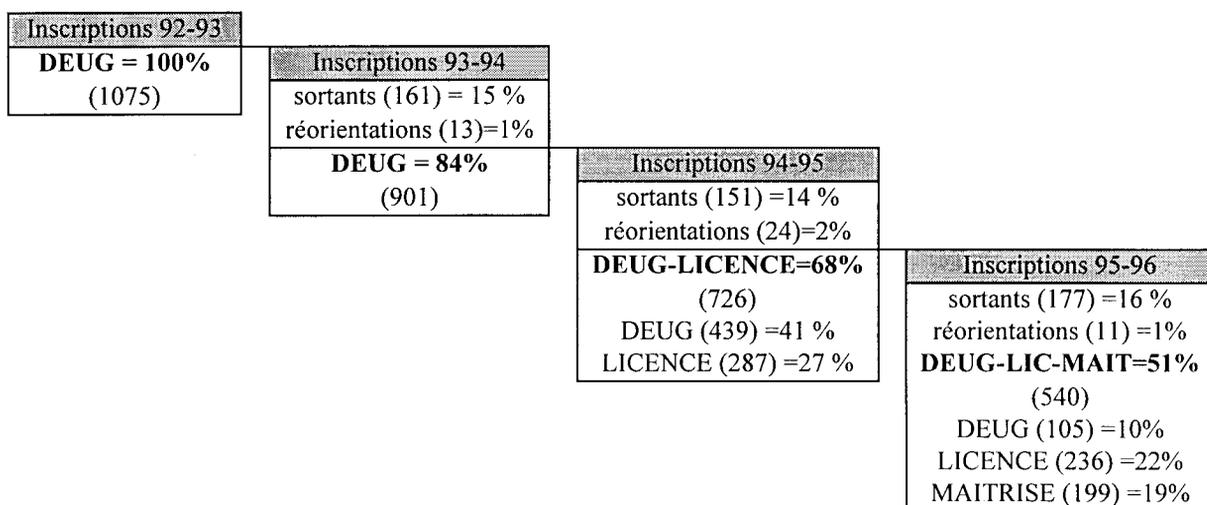
Effectifs en 92-93 : 1075
 Femmes : 50,5 %
 Age moyen en sept (rentrée 1992) : 19,15

Répartition des effectifs 3 ans après
 Sortants : 45 %
 Réinscriptions dans la filière : 51 %
 Réorientations internes : 4 %

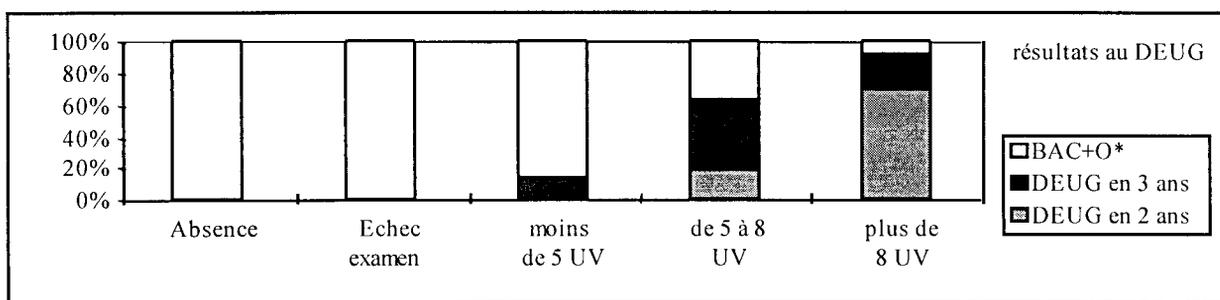
Baccalauréat
 Bacs: D=32 %, C=29%, A=22%,
 B=10%, TECH=7%
 Mention au bac : 20 %
 parmi les DEUG en 2 ans, mention bac=35%

Part des étudiants ayant obtenu un diplôme
 53% ont obtenu un DEUG dont 22% une licence

B. ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS SUR 4 ANS

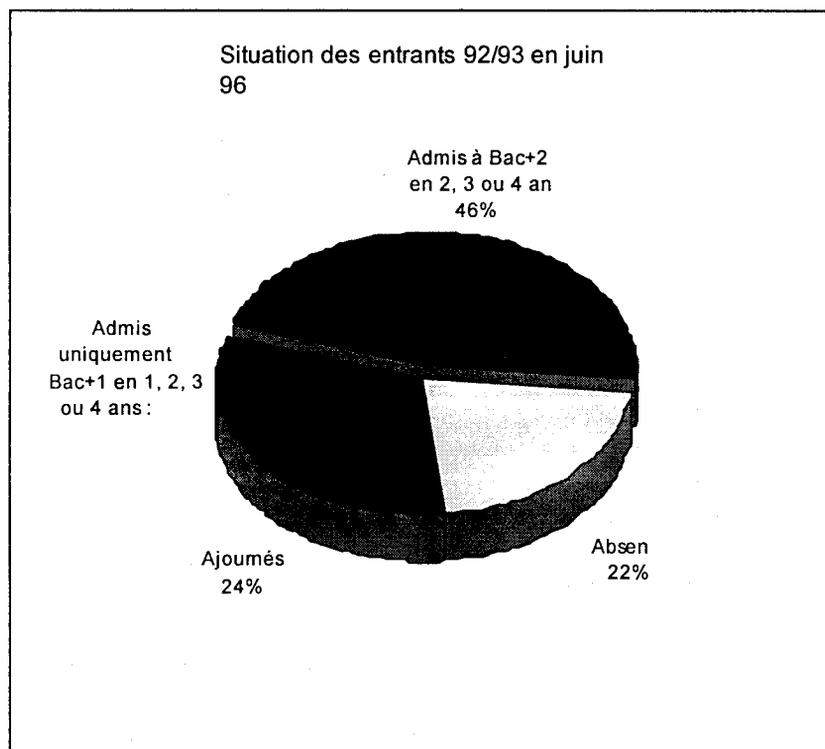


C. OBTENTION DU DEUG EN FONCTION DU PARCOURS DE 1^{ÈRE} ANNEE



1 ^{ère} année d'insc.	DEUG en 2 ans		DEUG en 3 ans		BAC+O *		Total cohorte	
Absence	4		3		93	9 %	100	9 %
Echec examen					67	6 %	67	6 %
moins de 5 UV	2		33	3 %	213	20 %	248	23 %
de 5 à 8 UV	43	4 %	104	10 %	85	8 %	232	22 %
plus de 8 UV	300	28 %	90	8 %	38	4 %	428	40 %
	349	32 %	230	21 %	496	47 %	1 075	100 %

* Bac+0 : cela signifie Bac+0 dans l'université considérée. Les sortants ont pu obtenir un niveau BAC+2 ou BAC+3 dans d'autres établissements.

Illustration 5 : extrait d'une étude réalisée par un observatoire universitaire
RÉUSSITE AU NIVEAU BAC+2 EN DEUX, TROIS OU QUATRE ANS, HORS RÉORIENTATIONS, DES ENTRANTS 1993


45% des inscrits en première année de premier cycle obtiennent le niveau Bac+2 à la fin de leur seconde année universitaire.

Ce taux de réussite passe à 58% pour la population présente aux examens de première année (juin 1993).

Si les différences de taux de réussite existent toujours entre les diplômés, celles-ci sont moins importantes en 2, 3 ou 4 ans, qu'en 2 ans.

Diplôme	SSM	SNV	MASS	S. Éco.	Socio-logie	Géo-graphie	Ensemble	DEUST
Inscrits administratifs à Bac+1	964	1084	130	605	331	255	3369	54
Présents aux examens à Bac+1	708	865	109	454	279	207	2622	41
Admis à Bac+2 / Inscrits Bac+1	43,0	41,0	53,9	46,6	50,2	55,3	45,1	63,0
Admis à Bac+2 / Présents Bac+1	58,7	51,4	64,2	62,1	59,5	68,1	57,9	82,9
dont : admis en 2 ans/ Présents Bac+1	31,2	22,2	50,5	39,7	37,6	46,0	32,3	80,5
Admis en 3 ans/ Présents Bac+1	21,3	23,1	12,8	17,5	21,9	18,6	20,7	2,4
Admis en 4 ans/ Présents Bac+1	6,2	6,1	0,9	4,9	-	3,5	4,9	-

Notons que c'est chez les entrants du DEUG SNV que la part des admis au DEUG en 3 ou 4 ans parmi l'ensemble des admis (en 2, 3 ou 4 ans) est la plus importante : 29 % sur les 51 % d'admis.

On note aussi que la part des admis en 4 ans n'est pas négligeable parmi les entrants en DEUG SSM, SNV et Sc. économiques (entre 5 % et 6 % selon les DEUG).

Illustration 6 : une synthèse concernant le DEUG de Droit réalisée par un observatoire inter universitaire

1. Principaux indicateurs

Etablissements concernés
5 universités

Suivi sur 3 ans de la cohorte des bacheliers 1991 inscrits en 1991-92 dans les 5 universités considérées

Effectifs en 91/92
Bacheliers 91 2877
Total des inscrits en 1 ^o année 5031

Les étudiants (bacheliers 91)
Femmes : 65% Age moyen : 18,9
Bac(s) dominant(s) : B : 44 % -

Indicateurs de réussite (au sein de l'université d'origine) *	
Part des étudiants ayant obtenu un niveau Bac+2	42%
<i>dont ayant obtenu le niveau Bac+3</i>	20%
Indicateurs synthétiques (voir notice)	
Niveau moyen global obtenu (années ; maximum = 3)	1,20
Niveau moyen obtenu par année d'inscription (maximum =1)	0,52

Nombre d'inscriptions en trois ans			
1	2	3	Total
27%	17%	56%	100%

Réorientations internes à l'Université d'origine	
Part des réorientations	8%
<i>dont réorientés ayant obtenu un niveau Bac+2</i>	32%

2. Tableaux détaillés

Nombre d'inscriptions et niveau obtenu					
	niveau				
inscriptions	Bac+0	Bac+1	Bac+2	Bac+3	Total
1	762	11	0	0	773
2	411	31	57	0	499
3	54	398	570	583	1605
Total	1227	440	627	583	2877

Obtention du niveau Bac+2

Par sexe	
Hommes	41%
Femmes	42%

Niveau obtenu en 3 ans			
Bac+0	Bac+1	Bac+2	Bac+3
43%	15%	22%	20%

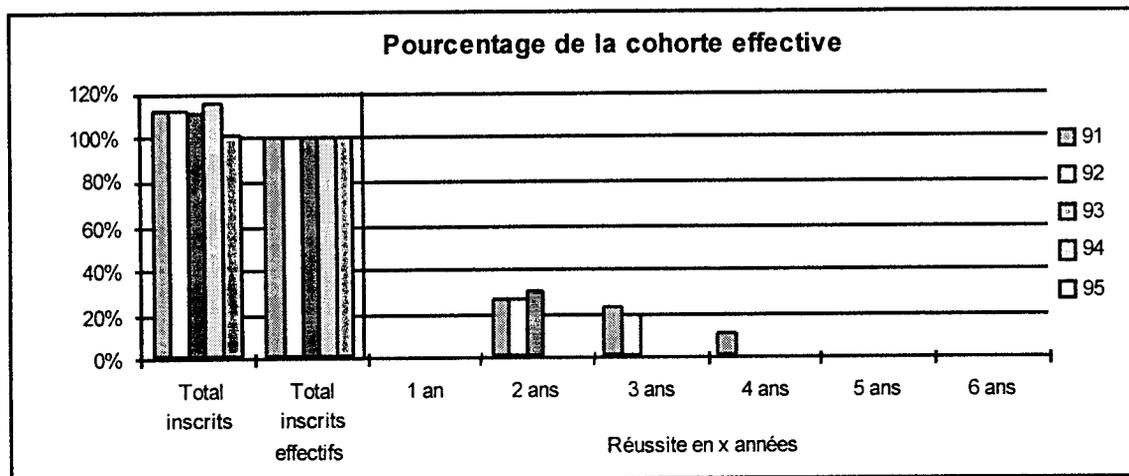
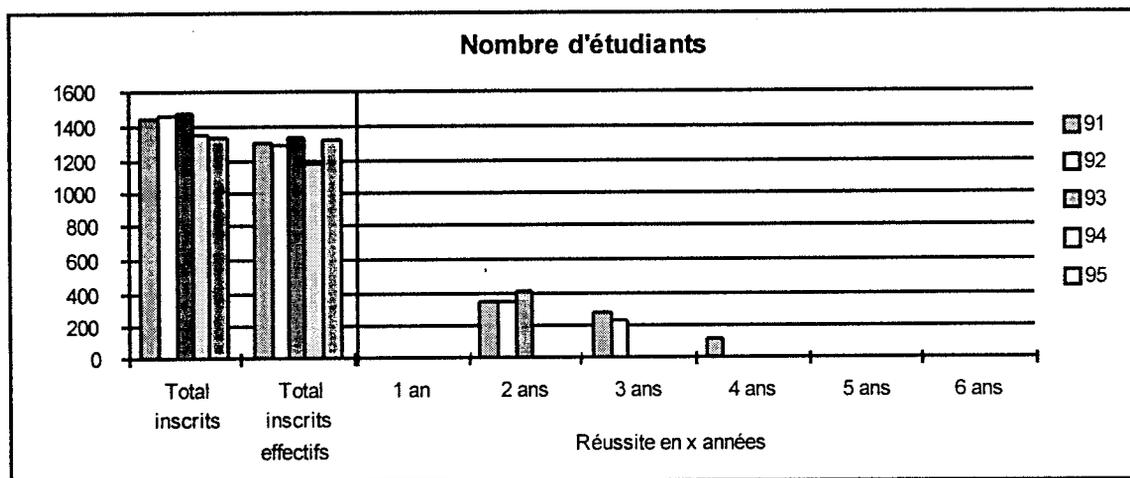
Par bac	
série A	39%
série B	52%
série C	60%
série D	61%
série E	100%
série F	17%
série G	13%
Autres	12%
Ensemble	42%

*** IMPORTANT**

Les étudiants ont pu obtenir des niveaux supplémentaires en dehors de leur université de première inscription

Illustration 7 : exemple de suivi de cohortes d'un DEUG

Étudiants du DEUG Sciences toutes filières : réussite au DEUG
Cohortes des inscrits et cohortes effectives 1991, 92, 93, 94 et 95
Situation en octobre 1995



Cohortes des inscrits	Total des étudiants	1 an	2 ans		3 ans		Diplômés en 3 ans	4 ans		5 ans		6 ans		Diplômés entre 4 et 6 ans
		eff.	%	eff.	%	eff.		%	eff.	%	eff.	%		
91	1454		339	23,64 %	275	19,18 %	42,82 %	124	8,65 %					8,65 %
92	1445		325	22,49 %	242	16,75 %	39,24 %							
93	1463		394	26,93 %										
94	1338													
95	1300													

Cohortes effectives	Total des étudiants	1 an	2 ans		3 ans		Diplômés en 3 ans	4 ans		5 ans		6 ans		Diplômés entre 4 et 6 ans
		eff.	%	eff.	%	eff.		%	eff.	%	eff.	%		
91	1384		339	26,40 %	275	21,42 %	47,82 %	124	9,66 %					9,66 %
92	1380		325	25,39 %	242	18,91 %	44,30 %							
93	1323		394	29,78 %										
94	1153													
95	1327													

Deuxième partie : Les suivis de formation par enquêtes

*Maurice Comte
Judith Kaiser
Françoise Stæffler-Kern*

1. Introduction

1.1. De la nécessité de réaliser des suivis par enquête

L'exploitation des données administratives, telle qu'elle a été exposée dans la première partie, nous renseigne sur les itinéraires de formation des étudiants lorsqu'ils ont été repérés par des actes administratifs et par les résultats de leurs formations.

Mais ces suivis sur fichiers administratifs sont incomplets car ils ne concernent que les étudiants « captifs » de ces fichiers. De plus, les fichiers administratifs ne possèdent qu'un nombre limité de variables (celles qui sont indispensables à la gestion et à l'organisation administrative des formations) et notamment très peu de variables explicatives.

Ce repérage dans le temps des différentes étapes de la formation des étudiants n'est possible que lorsque ces derniers effectuent toutes leurs études supérieures dans une même unité de formation ou dans un établissement dont les composantes partagent les mêmes fichiers administratifs.

Or, les parcours sont de moins en moins linéaires au sens strict du terme⁷. Ils sont caractérisés par une grande mobilité de formation, tant du point de vue disciplinaire que géographique et par une stratégie construite le plus souvent au fur et à mesure du parcours : réorientations, diplômes complémentaires voire plus "cotés" dans une même discipline, changements d'établissement, etc.

Ainsi, dès que les étudiants quittent leur établissement d'origine, et/ou leur université pour poursuivre d'autres études, il est quasi impossible de les suivre "administrativement" et de repérer toutes les formations et diplômes acquis ailleurs.

Certes, une partie plus ou moins importante de ces parcours peut être connue en exploitant le fichier national des universités et la DPD s'emploie de plus en plus à en extraire des indicateurs synthétiques⁸. Mais ce retour d'information est limité : pour traiter les données de toutes les universités, il est indispensable de les ramener à des catégories très générales notamment en ce qui concerne les spécialités des filières de formation et, sa restriction au seul champ universitaire rend impossible la prise en compte des poursuites d'études hors université.

Par ailleurs, certaines universités se sont regroupées pour créer des observatoires interuniversitaires qui, à l'aide d'un fichier régional universitaire, peuvent suivre les itinéraires de formation des étudiants lorsque ces derniers ne quittent pas la région. Mais seule **une partie des parcours de formation** peut être ainsi reconstituée dans la mesure où les étudiants des universités obtiennent parfois des diplômes en dehors des universités et où les étudiants inscrits dans une région peuvent continuer leurs études hors de cette région.

Ainsi, retracer les parcours de formation dans l'enseignement supérieur des étudiants et repérer la succession de leurs diplômes nécessite **le recours à des enquêtes spécifiques auprès des étudiants.**

1.2. Objectifs et intérêts

Les objectifs de ces études retraçant les parcours de formation postbac des étudiants sont de deux sortes : **connaître l'usage que font les étudiants de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur mais aussi connaître l'influence des diplômes et de ces parcours de formation sur l'insertion professionnelle.**

Ainsi, pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il s'agit de :

- déterminer des typologies de parcours de formation,
- repérer les différentes stratégies de formation des étudiants, leurs motivations, leurs difficultés et

⁷ Obtention de tous les diplômes dans la discipline de la première inscription après le baccalauréat.

⁸ Cf. les taux d'accès au 2^o cycle et "Le retour d'information" à chaque université de données qui consiste à décrire l'université en général, pour chaque cycle, sa place dans le système universitaire ainsi que la provenance et la destination, en termes de filières et d'universités, des flux d'étudiants.

leurs objectifs,

- connaître l'interdépendance et l'articulation des formations, des filières et des diplômes,
- mesurer la part de mobilité géographique dans ces parcours.

Il sera possible, grâce à ces études, **d'évaluer l'insertion professionnelle en tenant compte des parcours de formation post-bac :**

- quel est l'impact de la durée des études et de ces parcours de formation sur l'insertion professionnelle ?
- cette insertion se mesure-t-elle en fonction du dernier diplôme acquis ou d'autres diplômes ?
- est-il possible de mesurer l'"efficacité" des parcours de formation en matière d'insertion et ceci pour tous les étudiants, qu'ils soient diplômés ou non, qu'ils soient ou non en situation d'"échec" ?

Ces études sont principalement destinées aux acteurs de l'enseignement supérieur : structures interuniversitaires (ministère, Pôle Européen, Observatoires...), présidents d'université, responsables de filières mais aussi responsables des services d'orientation, étudiants et encore collectivités locales intervenant dans les formations postbac (OREF, région...) qui, au-delà des statistiques administratives disponibles, désirent mieux connaître les parcours de formation des étudiants et leurs conséquences au moment de leur entrée sur le marché du travail.

Ces études émanent le plus souvent de demandes locales qui, au-delà des résultats nationaux disponibles, cherchent à affiner les informations propres à leurs diplômés et spécialités au niveau de la région, d'établissements ou d'UFR.

Cette deuxième partie est consacrée aux différents types d'enquêtes qui permettent de repérer et de suivre les parcours de formation des étudiants. Les aspects méthodologiques y seront décrits avec un recensement des principaux indicateurs de cheminement. Enfin, on tentera de définir les notions de filière, de parcours de formation et de typologies.

2. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ENQUÊTES DE SUIVI DE FORMATION

Ces enquêtes de suivi de formation sont réalisées auprès d'une population d'étudiants dont l'homogénéité est définie selon les objectifs de ces enquêtes.

Elles peuvent être soit des **enquêtes auprès de toute la population étudiée**, que les étudiants poursuivent ou non leurs études dans l'unité enquêtée, soit des **enquêtes complémentaires** réalisées auprès des seuls étudiants pour lesquels nous ne disposons plus d'informations parce qu'ils ont quitté l'unité enquêtée.

En effet pour pouvoir mesurer les parcours de formation, les réorientations ou plus généralement un niveau de formation atteint, on ne peut se limiter à la seule connaissance des études suivies par les étudiants qui sont restés dans la filière ou dans l'établissement enquêté.

Ainsi ces deux types d'enquêtes, exhaustive et complémentaire, s'imposent lorsque l'on veut s'affranchir des limites dues à la mobilité de formation des étudiants.

Elles permettent :

- de connaître les raisons du « départ » des étudiants, échec, poursuite d'études, réorientation, ou entrée dans la vie active ;
- d'évaluer les niveaux effectivement acquis par des étudiants appartenant à une même cohorte, qu'ils soient ou non restés dans la même unité de formation.

Il est possible, par ailleurs, de réaliser des « **enquêtes de motivation** » auprès des primo-entrants d'une même formation qui nous informent sur leurs projets et choix de formation.

2.1. Les enquêtes auprès de l'ensemble des étudiants inscrits

Les enquêtes portant sur *l'ensemble de la population* sont le seul moyen de suivre la totalité d'une cohorte, aussi bien les étudiants encore inscrits dans un établissement que ceux qui l'ont quitté.

L'enquête sur l'ensemble des inscrits permet de *choisir les variables* selon leur pertinence et *d'en assurer la fiabilité*.

En effet, une enquête exhaustive est indispensable si on veut disposer des mêmes informations pour tous les étudiants, qu'ils aient ou non quitté l'établissement. On peut ainsi compléter la série de variables disponibles dans les fichiers administratifs qui souvent se résume pour l'essentiel à des données administratives et scolaires (retard scolaire, type de bac, profession des parents souvent approximative...) et introduire d'autres variables sur les caractéristiques sociales, les conditions d'études des étudiants, les raisons des choix et des réorientations...

Si ce type d'enquête est très satisfaisant pour établir des comparaisons entre les comportements des étudiants appartenant à une même cohorte, il est par contre plus coûteux qu'une enquête complémentaire à une investigation menée sur les fichiers administratifs (cf. § suivant).

À noter cependant que, si les effectifs étudiants sont trop importants, il est plus judicieux de procéder par sondage.

2.2. Les enquêtes auprès des étudiants sortants d'une unité de formation

Beaucoup d'étudiants n'effectuent pas toutes leurs études dans le même établissement et font parfois preuve d'une grande mobilité pour acquérir des diplômes complémentaires dans une même spécialité ou pour se réorienter vers d'autres formations et spécialités. Il est possible dans ce cas, plutôt que d'effectuer une enquête exhaustive auprès de tous les étudiants d'une même cohorte d'inscrits, de mener **une enquête auprès des seuls étudiants qui ont quitté l'unité de formation enquêtée**.

En général, **un étudiant est considéré comme "sortant"** lorsqu'il a été inscrit une année donnée dans une formation et non réinscrit l'année suivante dans cette même formation. Mais plusieurs types d'étudiants sortants peuvent être définis selon leur population d'origine ou de référence, selon leur niveau de formation et en fonction de l'unité d'enquête.

Ces enquêtes spécifiques peuvent avoir comme unique objectif, le recueil des mêmes informations que celles fournies par les fichiers administratifs : elles se limitent alors à compléter les données administratives concernant la cohorte à laquelle appartiennent les étudiants qui ont quitté l'unité de formation enquêtée.

Mais, lorsque ce type d'investigation est mené auprès d'une population d'étudiants, il est dommage de se limiter aux seules données administratives. Généralement, on cherche à profiter de ce dispositif d'enquête pour introduire de nouvelles variables, et/ou à compléter les informations administratives.

Dans ces enquêtes spécifiques on se trouve toujours, de façon variable selon les niveaux de formation enquêtés, face à une population dont les départs peuvent correspondre soit à des poursuites d'études, soit à des entrées dans la vie active pour les étudiants qui ont quitté définitivement le système éducatif.

2.3. Les enquêtes de motivation et de projets de formation

Les enquêtes de motivation et de projets de formation, **réalisées au moment des premières inscriptions des étudiants** dans la filière, peuvent nous éclairer sur les choix et les projets de formation des étudiants :

- Ont-ils fait des choix réels ou des choix contraints ? Contraints en fonction des places que l'on sait disponibles, de la réputation des établissements, des chances de réussite, de l'information accessible, etc.
- Quelle est la place de la formation choisie dans un projet diplômant ? (ceci est particulièrement

- important pour les 1ères années où les situations d'attente sont nombreuses).
- Dans quel projet professionnel s'inscrit la formation suivie ?
 - Quel usage les étudiants font-ils de l'offre de formation ?

Telles sont quelques unes des principales interrogations auxquelles une enquête de motivation tentera de répondre.

Les éléments d'information indispensables pour répondre aux questions qui doivent figurer dans le questionnaire d'enquête sont :

- la liste des dossiers de candidatures déposés par les étudiants après l'obtention du bac auprès des établissements avec leurs vœux et le rang des choix ;
- les études post bac antérieures (discipline, filières, diplômes, réussite... avec lieu et année) ;
- le projet professionnel et la stratégie de formation envisagée ;
- une évaluation de l'information ayant permis aux étudiants de connaître la formation et l'établissement d'accueil : conseiller d'orientation, famille, revues, CDI, etc.

Pour tenir compte de l'évolution des projets de formation des étudiants, ces enquêtes de motivation peuvent être complétées par des enquêtes spécifiques sur leurs poursuites d'études. Ainsi, il devient possible de mesurer les distances entre les motivations, les projets de formation en début d'études supérieures et les cursus de formation réellement suivis par les étudiants.

Par ailleurs, il est aussi possible de faire une analyse de l'orientation des étudiants entrant à l'université en mettant en relation l'orientation de l'étudiant dans l'enseignement supérieur et les souhaits qu'il émet en terminale (dans la plupart des académies), et ceci grâce à l'INE (Identifiant National de l'Étudiant). Une autorisation de la CNIL est nécessaire pour fusionner les deux fichiers.

Ces études font très souvent partie d'un dispositif d'évaluation des premières années de formation et des 1er cycles universitaires. Elles peuvent être complémentaires à des suivis de cohortes ou à des enquêtes menées auprès des étudiants sortants.

2.4. Les populations étudiées

Apprécier dans le temps le cheminement de formation de l'ensemble des étudiants d'une année scolaire et d'une discipline donnée n'est pas chose aisée. Une première année par exemple, est composée d'une population hétérogène où des étudiants plus âgés aux cursus complexes se mêlent à de jeunes bacheliers de l'année. Il est donc nécessaire *d'homogénéiser* la population à étudier et de choisir une cohorte homogène d'étudiants.

Ainsi, pour évaluer un premier cycle universitaire, il est peut-être déterminant de distinguer les étudiants bacheliers de l'année, cohorte homogène, de ceux qui ont redoublés ou se sont réorientés et, pour d'autres niveaux de formation, le fait d'avoir ou non acquis le diplôme visé peut être un critère de sélection d'une population.

2.4.1. Les premiers cycles universitaires et les 1ères années de formation

Les premiers cycles universitaires font l'objet de nombreuses enquêtes commanditées par les responsables de formation qui ont vu les effectifs des 1ères années de certaines filières « exploser », mais aussi et surtout par les collectivités locales qui observent avec inquiétude le nombre important de jeunes bacheliers « en échec » dans l'enseignement supérieur. Il s'agit pour eux, de connaître les raisons des départs des étudiants, de leurs choix de formation, qu'ils soient ou non en échec, mais aussi de connaître leur devenir : poursuivent-ils ou non des études, si oui, dans quelles filières et avec quelle réussite ?

Nous distinguerons 3 types de population parmi ces « jeunes » étudiants de l'enseignement supérieur :

- **les bacheliers de l'année** qui, au moment de leur départ, n'auront au mieux effectué qu'une année de formation dans l'enseignement supérieur ;
- **les primo-inscrits** dans la filière : ce sont les bacheliers de l'année mais aussi les étudiants ayant déjà effectué un parcours de formation antérieur dans le supérieur dans d'autres disciplines et filières ;
- **l'ensemble des inscrits une même année** : les bacheliers de l'année, les "réorientés" et les "reprises" d'études, les redoublants.

Ne prendre en compte que les bacheliers de l'année a des avantages inhérents aux cohortes : population homogène, possibilité d'interrogation de cette même cohorte les années suivantes pour connaître les taux de départ sur 1, 2 ou 3 ans. Mais elle a un inconvénient majeur pour les commanditaires : celui du temps nécessaire pour connaître le devenir et les réorientations des étudiants de la cohorte étudiée, cohorte qui doit être interrogée jusqu'à son épuisement (c'est à dire jusqu'à la fin des études), soit 2, 3, voire 4 ans après les premières inscriptions.

C'est pourquoi certaines enquêtes menées auprès des étudiants de 1ère année prennent en compte l'ensemble des sortants, qu'ils soient ou non bacheliers de l'année, qu'ils soient ou non redoublants. Dans ce cas, il est plus rapide de connaître les réorientations et le devenir de ces étudiants mais aussi leurs parcours de formation antérieurs dans le supérieur lorsqu'ils existent.

Ainsi, dans le cas des DEUG qui sont des 1er cycles universitaires préparés en 2 ans sans diplôme intermédiaire et souvent avec des modules qui peuvent être acquis indifféremment en 1ère ou 2ème année, certaines enquêtes menées pour évaluer le devenir des sortants d'un 1er cycle universitaire ont pris en compte tous les sortants de DEUG, quelle que soit leur année de sortie, leur cohorte d'appartenance (bacheliers de l'année, redoublants...) et leur situation scolaire (réussite, échec, abandon).

2.4.2. Les 2° et 3° cycles universitaires et les fins de formation

Les enquêtes menées auprès des sortants à ces niveaux de formation sont pour la plupart des enquêtes visant à analyser les modalités de l'insertion professionnelle de ces étudiants généralement en fin de formation et diplômés.

Mais les responsables de formation, commanditaires des études, veulent aussi connaître le devenir de leurs étudiants qui poursuivent des études hors de leur établissement afin de mesurer la place de leurs formations dans un parcours diplômant. En effet, de plus en plus d'étudiants cherchent à acquérir des diplômes complémentaires, ont des stratégies de formation qui visent à additionner des diplômes de nature, voire de spécialité, différentes.

ENCADRÉ 2

Populations trop nombreuses ou pas assez nombreuses

La réalisation d'enquêtes au sein des établissements se heurte fréquemment à deux types d'obstacles :

- la population à interroger est très nombreuse, ce qui pose un problème de coût et de moyens techniques et humains ;
- au contraire, la population mère est très peu nombreuse, ce qui rend difficile l'interprétation statistique des résultats.

1. Sur le premier point, il arrive que l'effectif soit très important alors même que les objectifs analytiques de l'étude n'exigent pas de détail extrême sur telle ou telle catégorie ou filière. L'échantillonnage est la solution naturelle. On se reportera aux manuels habituels portant sur ce sujet et nous ne faisons que quelques remarques correspondant aux procédures habituellement utilisées.

- Le taux de réponse est très élevé pour les enquêtes par téléphone si l'on dispose des numéros des étudiants et qu'ils sont correctement mis à jour; il l'est moins pour une enquête postale. Dans tous les cas, l'échantillon tiré doit être plus grand en sorte que l'échantillon a posteriori soit suffisant pour les besoins.

- Si le tirage de l'échantillon pose peu de problèmes, le niveau assez élevé des non-réponses (ou de personnes non jointes) exige une attention particulière. Il est souhaitable de considérer qu'on utilise de fait la méthode des quotas. Du point de vue du tirage, cela veut dire qu'il faut stratifier assez fortement la base de sondage en utilisant des critères influant sur le taux de réponse (filière, date à laquelle les personnes ont quitté l'établissement, succès ou échec, etc.). On s'efforce d'obtenir un échantillon de répondants aussi conforme que possible à cette structure (relances ciblées ou différentielles) en recourant in fine à un redressement respectant les règles habituelles (coefficients multiplicateurs modérés, strates d'effectif suffisant).

2. Sur le second, rappelons que même une enquête exhaustive se heurte à des problèmes d'interprétation lorsqu'elle porte sur des populations très peu nombreuses: le calcul de pourcentage réalisé sur une vingtaine de personnes est très sensible au changement de position d'un seul individu. Dans ce cas, on évite de faire figurer des pourcentages, mais le lecteur reste tenté de les calculer à des fins comparatives, ce qui ne résout que partiellement le problème.

Une solution consiste à effectuer l'enquête sur plusieurs populations d'inscrits (deux ou trois années consécutives). Cette procédure est intéressante, mais elle pose des problèmes spécifiques lorsqu'on fait des suivis de cohorte.

- En agrégeant ces populations, on réalise une moyenne. Pour qu'elle soit valide, il faut que les conditions n'aient pas changé de manière excessive: par exemple pour étudier les échecs/réussites, qu'il n'y ait pas eu un changement considérable des conditions d'examen ou des modalités de recrutement.

- Il existe deux manières de réaliser l'enquête: soit on la réédite à l'identique plusieurs années de suite, soit on la réalise en une seule fois sur plusieurs cohortes.

Exemple à 4 ans/2 cohortes	Cohorte interrogée	Date d'interrogation
modèle 1	1993	1997
	1994	1998
modèle 2	1997, 1998	1998

La méthode 2 pose plusieurs problèmes:

- les cohortes les plus anciennes sont normalement plus difficiles à joindre, ce qui crée des différentiels de taux de réponse: il faut introduire ce critère pour calibrer les redressements;

- les effets de mémoire, qui existent toujours dans les enquêtes rétrospectives, sont aggravés pour les cohortes les plus anciennes;

- les durées d'observation des groupes sont différentes; pour les variables influencées par le temps (succès au DEUG par exemple), il faut fixer une durée de suivi identique (ou similaire) pour tous, par exemple trois ou quatre ans pour les nouveaux entrants et vérifier que le questionnaire est adapté pour extraire ce genre d'information. Ceci ne pose pas trop de problème pour les suivis de cursus qui sont reconstitués par tranche annuelle; ce n'est pas le cas si l'on veut connaître l'emploi éventuel des étudiants, car il est difficile de les interroger sur une situation à une date autre que celle de l'enquête et différente pour chaque cohorte.

Que ce soit dans le cas d'une enquête exhaustive où la population étudiée est une cohorte d'inscrits une année N à un niveau déterminé⁹ ou, dans le cas d'une enquête auprès des seuls non-réinscrits ou "sortants"¹⁰, nous nous retrouvons toujours face à 3 types de population d'étudiants :

- ceux qui ont quitté l'unité enquêtée pour entrer directement dans la vie active ;
- ceux qui sont entrés dans la vie active après avoir poursuivi des études (ailleurs que dans l'établissement enquêté pour les "sortants") ;

⁹ Par exemple, l'ensemble des entrants en première année de deuxième cycle.

¹⁰ Par exemple, l'ensemble des non réinscrits en deuxième cycle.

- ceux qui sont toujours en études au moment de l'enquête.

S'il est possible dans tous les cas de retracer les parcours de formation antérieurs à leur sortie de l'établissement enquêté, la disparité de ces populations nous oblige à rester très attentifs lorsqu'il s'agit d'établir des critères de comparaison quant à l'articulation de ses parcours de formation avec les parcours d'insertion professionnelle. En effet, selon les poursuites d'études, les niveaux de diplômes ont changé, la durée d'observation sur le marché du travail varie en fonction de celle des études poursuivies hors établissement et, par conséquent, il faut tenir compte de tous ces facteurs pour retrouver des populations homogènes et comparables.

Les types de population généralement enquêtée sont :

- les sortants diplômés parmi l'ensemble des diplômés d'une même année ;
- l'ensemble des sortants, qu'ils soient ou non diplômés.

En effet, lorsqu'il s'agit d'évaluer l'influence des parcours de formation sur l'insertion professionnelle d'étudiants titulaires d'un même diplôme terminal, il est inutile d'enquêter les étudiants de cette année de formation en situation d'échec. Mais, la plupart du temps, les établissements de formation qui sont à l'origine de la demande, souhaitent connaître le devenir de tous leurs étudiants, qu'ils soient diplômés ou non, qu'ils poursuivent ou non des études ailleurs.

2.4.3. Les précautions à prendre

Dans ces enquêtes menées auprès des étudiants sortants, ces derniers appartiennent à une même **promotion d'étudiants** (ou cohorte) inscrits une même année donnée, dont une grande partie poursuit encore ses études dans l'établissement ou l'UFR enquêtée.

Ces **promotions d'étudiants** sont composées de plusieurs sous-cohortes : pour les 1ères années : les bacheliers de l'année, les premiers inscrits, les redoublants... Ainsi, pour pouvoir calculer un taux d'accès, un taux de réorientation ou de poursuite d'études ailleurs, une durée moyenne d'études pour cette promotion, il faut tenir compte des caractéristiques de chacune des sous-populations constitutives de cette promotion, caractéristiques fournies par les données administratives.

Pour ce faire on procédera à une analyse transversale qui consiste à appliquer à chaque étudiant les taux calculés de la sous-population à laquelle il appartient.

3. MÉTHODOLOGIE ET ANALYSE¹¹

Toute enquête, qu'elle s'adresse à l'ensemble des étudiants ou à une population plus restreinte, doit être précédée d'une exploitation des fichiers administratifs d'inscription, voire des fichiers pédagogiques (présence et résultats d'examens). Ces fichiers permettent de cerner précisément les caractéristiques principales de la population et de vérifier si les répondants à l'enquête sont bien représentatifs de l'ensemble de la population interrogée.

3.1. L'enquête

Ces enquêtes peuvent être réalisées soit par voie postale, soit par interrogation téléphonique. Cependant pour les enquêtes de motivation, nous ne saurions que préconiser la passation du questionnaire au moment de l'inscription dans le cycle, ce qui nous assure généralement un excellent taux de réponse. Le **redressement** des non-réponses par post-stratification ou l'application de quotas est indispensable, sous peine, par exemple, de sensible surévaluation des taux de réussite.

¹¹ Les éléments de ce paragraphe seront utilement complétés par le paragraphe « Méthodologie » de la partie consacrée aux études sur les entrées dans la vie active – cf. ci-dessous p. **Erreur! Signet non défini.**

3.1.1. Le temps d'observation

Le temps d'observation est à moduler selon les types d'enquêtes. Ainsi, pour les enquêtes s'adressant aux sortants de 1er cycle il doit être au minimum de 18 mois pour pouvoir apprécier les réorientations. Pour les autres enquêtes, plus le temps d'observation est long, plus les informations relatives aux poursuites d'études sont nombreuses et fournies.

Dans ces enquêtes de suivi rétrospectif (pseudo-panel : interrogation après quelques années), il convient de ne pas allonger à l'excès la durée d'observation (3 ou 4 ans), sous peine d'obtenir des informations moins fiables, en particulier s'agissant des questions d'opinions.

Les taux de réponse sont fortement décroissants avec l'ancienneté de la date à laquelle les étudiants ont quitté l'établissement fournisseur d'adresses.

3.1.2. Les thèmes des questionnaires

Un des objectifs principaux de ces enquêtes est de retracer les parcours de formation supérieure, diplômants ou non.

À ce titre il est indispensable de relever toutes les informations les concernant, à savoir :

- le passé scolaire (scolarité dans le secondaire, bac et mention, lieu et année d'obtention) ;
- le recensement de toutes les candidatures dans des formations supérieures qu'elles aient été, ou non fructueuses ;
- le recensement de toutes les inscriptions dans le supérieur qu'elles aient été, ou non, sanctionnées par un diplôme ;
- la liste des diplômes obtenus.

Le repérage des diplômes et des inscriptions doit être très précis et comporter à la fois l'année, le niveau et la **spécialité** de formation, sa **discipline** mais aussi le **type d'établissement** et le **département** (ou le pays).

Il est plus prudent de noter en clair les intitulés des formations et des diplômes et de les classer par la suite selon les nomenclatures en usage car les intitulés de diplômes quasi identiques varient d'un établissement à l'autre. Par ailleurs, les commanditaires locaux sont très intéressés par la place de leurs formations dans un processus diplômant car pour un même diplôme les spécialités et les options peuvent expliquer la mobilité géographique des étudiants.

Enfin, à chaque diplôme doivent correspondre **les modalités de passation des examens**, à savoir :

- présence aux examens ;
- admission ou non ;
- en cas de non admission, autorisation de représentation ou non.

D'autres variables peuvent être introduites et compléter ainsi les renseignements administratifs trop sommaires ou inexistantes :

- la situation familiale (profession et niveau des deux parents, fratrie) ;
- la situation sociale de l'étudiant : boursier, salarié, temps et type d'emploi, salaire, etc ;
- les souhaits et les projets de formation ;
- les conditions d'études (logement, ressources financières, transports) ;
- des indicateurs sur le travail personnel effectué ;
- le contexte de formation et sa perception ;
- la date exacte d'interruption de la fréquentation de l'établissement.

Cette liste non exhaustive suppose déjà un questionnaire long et complexe et, plus la liste des variables est longue, plus l'exploitation est sophistiquée surtout lorsqu'il s'agit d'indicateurs à caractère subjectif. Il convient donc de bien choisir les variables indispensables à l'étude menée et de ne pas être trop ambitieux surtout lors d'une première enquête.

Toutes ces informations peuvent être croisées avec des indicateurs de réussite ou, pour les sortants, d'insertion professionnelle¹².

3.1.3. Doubles inscriptions et collecte des adresses

Des difficultés peuvent apparaître, notamment celles concernant les doubles inscriptions et celles liées à la collecte des adresses.

Pour les **doubles inscriptions** : laquelle privilégier ?

Dans le cas d'une "inscription de précaution" (dans l'attente du résultat d'un concours, d'une demande d'admission ou encore d'un emploi), la présence ou non aux examens de la filière permet de connaître l'inscription principale.

Dans le cas d'études parallèles réellement poursuivies (c'est souvent le cas dans les filières chimie, physique, etc.), il est impossible de distinguer les inscriptions principales des autres sauf en se renseignant auprès des responsables de chaque formation qui connaissent les liens et dépendances entre les formations.

L'enquête est réalisée à partir d'un **fichier d'adresses** des étudiants fourni par l'administration concernée. Mais souvent, se pose le problème de la mobilité des étudiants et des adresses erronées. Dans ce cas il est possible de les retrouver grâce aux transferts de dossiers¹³.

Mais il semblerait que toutes les universités ne notent pas la provenance de la demande de transfert et que, lorsque c'est le cas, elle est rarement saisie.

3.2. Les principaux indicateurs de cheminement

Les premiers indicateurs pertinents pour appréhender les trajectoires individuelles de formation des étudiants sont les examens et leurs résultats qui ponctuent ou "sanctionnent" leur parcours de formation : **réussite** ou **non** aux examens.

Mais ces données, même lorsqu'elles sont fournies par les fichiers administratifs pour les étudiants restant dans l'établissement, ne renseignent pas, pour les étudiants en échec, sur leur présence aux différentes épreuves et sur la nature de leurs échecs.

3.2.1. Les réussites

L'indicateur de réussite est généralement assimilé à l'**obtention complète du diplôme** pour lequel l'étudiant s'est inscrit en début d'année.

Mais pour les 1er cycles universitaires et pour certaines formations fonctionnant par unités de valeur, l'étudiant peut acquérir son diplôme en capitalisant des unités de valeur et en dépassant son temps théorique d'acquisition (DEUG en 2 ans, maîtrise en 4 ans...).

Nous avons dans ce cas des « **demi-réussites** » : l'étudiant est autorisé à redoubler les modules auxquels il a échoué, tout en s'inscrivant dans l'année supérieure. Ces demi-réussites peuvent être évaluées selon un barème établi en fonction du nombre de modules ou d'unités de valeur acquis (quand ceci figure sur les PV d'examens, ce qui n'est pas toujours le cas).

¹² Rappelons que certaines enquêtes nationales réalisées par le Céreq auprès des sortants du système éducatif, qui ont comme objectif principal d'évaluer les entrées dans la vie active, peuvent nous renseigner sur les parcours de formation car les questionnaires utilisés comportent généralement une partie concernant le cursus de formation de la personne interrogée avec un recensement de tous les diplômes obtenus et les éventuelles reprises d'études après un passage sur le marché du travail. Cette démarche, complétée par la liste des formations suivies (couronnées ou non de succès) est indispensable pour évaluer l'insertion professionnelle en fonction des parcours de formation.

¹³ Sous réserve d'un bon enregistrement de la provenance de la demande de transfert dans ces dossiers.

De ce fait, il est intéressant, dans un indicateur de réussite de tenir compte de la durée d'accès au diplôme (en deux, trois ou quatre ans) et des réorientations (cf 3.2.3. les autres indicateurs).

3.2.2. Les non-réussites

Nous distinguerons **les échecs des abandons par le fait que, dans le premier cas, l'étudiant a été présent à au moins une épreuve de l'examen.**

Ainsi un étudiant présent aux examens et n'ayant pas obtenu son diplôme est en échec.

Un étudiant absent à toutes les épreuves (par conséquent n'ayant pas obtenu son diplôme) est, par contre, en situation d'abandon.

Les échecs

Un étudiant en échec peut se trouver face à 2 situations :

- le redoublement est autorisé,
- le redoublement n'est pas autorisé.

La définition et l'évaluation de l'échec dans l'enseignement supérieur sont fonction du champ d'observation et du mode de calcul retenus.

Ainsi, si l'on s'en tient à une filière de formation donnée et à une définition restrictive de la réussite (exemple : taux de réussite = admis au DEUG de la formation de départ en deux ans / présents aux examens finaux), les situations suivantes seront assimilées à de l'échec : redoublements, réorientation dans une autre filière de formation, abandon de la scolarité sans diplôme d'études supérieures.

Si le champ d'observation retenu embrasse au contraire l'ensemble du système d'enseignement supérieur et privilégie une définition extensive de la réussite scolaire (exemple: taux de réussite = admis en 2, 3 ou 4 ans au DEUG de la spécialité de départ ou d'une autre spécialité après réorientation / total des inscrits en début de cycle de formation), l'échec scolaire ne concernera que les abandons définitifs d'études sans diplôme d'enseignement supérieur.

Les abandons

On peut relever **2 types d'abandons** : ceux des étudiants qui ne se présentent à aucun examen de l'année, et ceux qui abandonnent après avoir tenté les partiels de janvier.

Lorsque les inscriptions administratives sont doublées d'inscriptions pédagogiques aux différents examens et notamment aux partiels, il est possible d'utiliser cette information. Dans le cas contraire, seule l'enquête permet d'établir cette distinction.

Les abandons ne signifient pas toujours « arrêt définitif » des études supérieures. Ils correspondent certes à un arrêt « provisoire » ou « définitif » des études entreprises dans la spécialité de départ. Ils peuvent donner lieu toutefois à un redoublement ou une réorientation vers d'autres filières ou institutions de formation. Ce phénomène est par exemple très fréquent dans les filières littéraires des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) où près de la moitié des entrants quittent la formation dès la première année d'étude pour intégrer massivement l'université. Les enquêtes d'évaluation identifient l'« abandon » à une sortie définitive et sans diplôme (de niveau III) de l'enseignement supérieur.

3.2.3. D'autres indicateurs de cheminement

Rappelons que les parcours de formation ne sont pas uniquement évalués d'après les succès, échecs ou abandons aux examens, mais plus largement par les réorientations, par la mobilité et la durée de la formation, ou encore par l'insertion. En effet, l'échec par lequel on résume la situation de certains étudiants peut très bien faire partie d'une stratégie de formation, dans le cadre d'une réorientation, définie auparavant et couronnée quant à elle de succès. Cet échec peut aussi aboutir à un autre type de

réussite (d'un autre parcours de formation et professionnel) sans stratégie initiale mais après avoir trouvé "sa voie" en cours de formation.

Les réorientations

Les parcours de formation peuvent être de différents types : « linéaire » avec un cursus diplômant dans une même filière, « réorienté » avec un cursus intégrant des changements de filières ou en additionnant différents types de diplômes.

On peut ainsi distinguer :

- Les parcours linéaires au sens strict avec un cursus diplômant dans une filière unique, exemple : un doctorat en Droit obtenu par un étudiant inscrit depuis la 1^{ère} année de DEUG en Droit ;
- Les parcours linéaires au sens large avec un cursus diplômant ouvrant logiquement sur une bifurcation de filières, exemples : un doctorat en chimie obtenu par un inscrit en DEUG Sciences de la Matière, un DESS de Gestion obtenu par un étudiant de Sciences Économiques ;
- Les parcours bi-disciplinaires avec un cursus diplômants impliquant des diplômes différenciés, exemple : des diplômés d'une maîtrise de Droit titulaires en même temps d'une licence d'Histoire, ou bien des ingénieurs diplômés titulaires aussi d'une maîtrise de Sciences Économiques ;
- Les parcours réorientés avec un cursus diplômant impliquant un abandon d'une (ou plusieurs) orientations n'ayant pas donné lieu à un parcours diplômant.

La durée de formation

La durée de formation est déterminante pour évaluer les trajectoires de formation. Elle relativise des situations temporaires « d'échec » alors qu'elles ne sont souvent que transitoires dans une démarche qualifiante.

La durée d'accès à un diplôme peut être évaluée à l'aune d'une durée théorique mesurée entre l'année d'obtention du bac et celle de l'acquisition d'un diplôme. Nous avons ainsi 2 types de parcours que l'on peut estimer soit « à temps » soit « étiré » avec un temps d'études plus long que le temps théorique. À ces deux types de durée de formation il faut intégrer les réorientations lorsque c'est le cas.

La mobilité géographique de formation

Comme indiqué à propos de l'exploitation des fichiers administratifs, c'est un indicateur déterminant pour mesurer les trajectoires de formation et dont le repérage est un des principaux objectifs des enquêtes spécifiques auprès des étudiants sortants de formation.

Une première mobilité de formation entre le secondaire et le supérieur peut être calculée, grâce aux données administratives, entre l'adresse des parents (ou le lieu d'obtention du bac) et l'établissement de formation des premières années dans le supérieur.

La mobilité de formation dans le supérieur peut être mesurée grâce au repérage géographique des différents lieux de formation dans l'enseignement supérieur et dans ce cas, on retient de préférence le lieu d'obtention du bac et le lieu de la première inscription dans le supérieur plutôt que l'adresse des parents.

Grâce aux enquêtes de suivi de formation on peut non seulement calculer la mobilité géographique des étudiants mais aussi du même coup les zones d'attraction de certaines formations.

Les variables explicatives

Tous les indicateurs décrits ci-dessus permettent de caractériser les parcours individuels de formation en repérant leurs rythmes, leurs orientations et leur longévité dans l'enseignement supérieur.

Mais pour interpréter, voire expliquer ces parcours de formation il est indispensable de faire appel à un certain nombre de variables dites explicatives. Dans la majorité des cas, celles-ci sont identiques à celles décrites dans le paragraphe de la première partie consacrée au traitement des données administratives.

3.3. Parcours de formation et filières

L'enseignement supérieur n'est pas une institution homogène. À la diversité des lieux, des filières et des contenus de formation correspondent des profils variés de trajectoires scolaires en termes de durée et de contenu, de probabilité d'échec ou de réussite, de possibilité de reconversion ou d'insertion professionnelle... Les évaluations nationales et locales portant sur le champ de la formation post-secondaire tentent de rendre compte de cette diversité à travers la construction de typologies concernant les parcours individuels de formation, dans les filières et institutions de formation supérieure.

C'est pourquoi il apparaît indispensable de caractériser les parcours de formation, de les situer par rapport aux filières et, enfin de mesurer l'écart entre les parcours et les filières telles qu'elles sont définies dans l'enseignement supérieur.

3.3.1. Les parcours de formation des étudiants

Les étudiants ont des stratégies de formation au sein de l'enseignement supérieur, passant d'une filière à l'autre (dans des disciplines proches la plupart du temps) et acquérant des diplômes qu'ils considèrent comme indispensables en regard de leur projet professionnel.

Pour reconstituer des parcours de formation, il faut analyser le devenir des jeunes dans l'enseignement supérieur à partir de leurs trajectoires scolaires et leurs caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, origines sociale et scolaire...).

Ces parcours de formation peuvent être décrits grâce à des études longitudinales réalisées à partir d'enquêtes exhaustives, spécifiques et/ou par exploitation d'un fichier administratif historique.

L'exploitation des fichiers historiques (cf. chapitre I) est possible lorsque les étudiants poursuivent leurs études dans la même université et, dans des cas plus rares, dans les régions qui disposent d'observatoires régionaux interuniversitaires.

Un parcours de formation peut ainsi se caractériser par :

- le niveau du dernier diplôme acquis et le nombre de diplômes acquis de même niveau ;
- l'évaluation du temps nécessaire à l'acquisition des diplômes (par rapport à un temps "théorique") ;
- la nature des diplômes acquis en distinguant essentiellement les diplômes académiques universitaires des diplômes professionnalisés ou professionnels (DUT, BTS, DESS, MST, Ingénieur...);
- une nouvelle orientation c'est-à-dire un changement de filière qui nécessite soit l'acquisition successive de l'ensemble des diplômes de cette filière, soit une équivalence permettant de s'inscrire à un diplôme de même niveau.

Or, une réorientation ne peut se mesurer qu'à partir de la notion de filière.

Comment la définir ? Selon des références académiques ? Ou bien administratives ? Ou bien encore selon un cursus de diplômes hiérarchisés ?

3.3.2. Les filières de formation

Dans l'enseignement supérieur, la notion de filière peut être appréhendée selon 3 aspects :

- elle peut correspondre à une unité administrative ;
- elle peut constituer une unité disciplinaire ;
- elle peut recouvrir un cursus de formation.

On détaille ci-dessous ces 3 aspects en montrant aussi en quoi ils peuvent entrer en contradiction.

La filière peut correspondre à une unité administrative

Une filière peut ainsi constituer soit une spécialisation au sein d'une UFR, soit une UFR, soit même une université.

Dans la plupart des enquêtes locales réalisées à la demande des responsables des unités de formation, c'est à cette notion de filière en tant qu'unité administrative que l'on s'attachera.

Pour des établissements très spécialisés (écoles professionnelles, écoles d'ingénieurs 2/3ème cycle...), l'unité administrative peut correspondre à une filière de formation dont la discipline est clairement circonscrite.

Par contre, certaines filières/unités administratives, recouvrent plusieurs champs disciplinaires et certains cursus de formation sont réalisés conjointement dans 2 filières/unités administratives.

La filière comme unité disciplinaire

La notion de filière est couramment associée à celle de champ disciplinaire. Dans ce cas, il s'agit de reconstituer une filière à partir des diplômes appartenant à un même champ disciplinaire.

Une première entrée possible consisterait à travailler à partir des diplômes réellement existants pour reconstituer des filières. Le format SISE, élaboré par la DPD (voir le paragraphe 2.3.1 dans la première partie) permet de recenser tous les diplômes universitaires (2872 en 1996 sans compter les options ou mentions complémentaires !) avec 53 niveaux de diplômes, 41 secteurs disciplinaires regroupés en 13 disciplines. Ainsi une licence d'AES qu'elle soit délivrée par une UFR de Droit ou de Sciences Humaines appartient à la même filière disciplinaire, AES.

Mais lorsqu'on privilégie une entrée par secteur disciplinaire, bon nombre de ces dernières sont transversales aux unités administratives, ou inversement celles-ci peuvent couvrir plusieurs champs disciplinaires.

Ainsi :

- des formations avec les mêmes intitulés peuvent parfois être rattachées à des UFR différentes : AES en UFR de droit, de sciences économiques ou des sciences humaines par exemple ;
- certaines spécialisations à l'intérieur d'une même discipline peuvent constituer des filières notamment dans les 2ème et 3ème cycle (en sciences économiques, en psychologie...);
- certains diplômes avec les mêmes intitulés peuvent être rattachés à des filières différentes .

ENCADRÉ 3

Les filières et institutions de formation de l'enseignement supérieur : les typologies existantes

L'analyse des filières en tant qu'institutions de formation supérieure en interrogeant leurs pratiques de recrutement et de sélection à l'entrée et pendant le temps de la formation peut compléter les études sur les cheminements de formation.

L'étude porte alors sur le déroulement des *cursus* dans l'enseignement supérieur. Elle se donne pour objectif d'évaluer le rendement de ses principales composantes (IUT, STS, université, CPGE). Dans ce type d'enquête, l'objet d'analyse est la filière de formation, ses conditions d'accueil (type de publics privilégiés) et d'enseignement (formation pratique/formation théorique...), et ses pratiques de sélection en cours et en fin de formation (modalités de contrôle des connaissances et mode d'accès à la certification, nombre de redoublements autorisés, possibilités offertes en matière de reconversion scolaire, etc...). Le modèle explicatif est de type *structurel* puisque les conditions de déroulement des *scolarités* (probabilités d'échec, de réussite ou d'abandon) sont *directement* liées au cadre institutionnel de mise en oeuvre des formations. Ce type d'investigation débouche sur la construction de *typologies de filières de formation supérieure*.

En effet, à la diversité des lieux d'enseignement, des durées d'études et des contenus de formation correspondent des pratiques de recrutement, de sélection et d'orientation propres à chaque grande institution ou filière de formation supérieure. L'ensemble de ces pratiques concourent à la définition des parcours individuels de formation en définissant le contexte institutionnel de leur évolution.

En matière de recrutement des étudiants, les enquêtes distinguent couramment deux grands types de filière¹⁴ :

- Les filières dites « fermées » ou « réglementées ». Ce type de filières regroupe l'ensemble des filières ou institutions d'enseignement pratiquant une sélection réglementée (sur dossier, sur concours...) à l'entrée en formation ou en fin de première année : IUT, STS, CPGE, Sciences Politiques, filières universitaires à numérus clausus comme Médecine et Pharmacie. La majorité des formations dispensées par ce type de filières sont à visée professionnelle.
- Les filières dites « ouvertes » regroupent l'ensemble des formations universitaires générales dont l'accès est juridiquement ouvert à l'ensemble des bacheliers ou détenteurs d'un diplôme équivalent au bac.

En matière d'organisation des *cursus* de formation (sélection/orientation institués en cours d'études), deux grands types de filières de formation post-secondaire peuvent être distingués¹⁵ :

- Les filières dites « à sélection regroupée » sur la première année de formation qui concentre l'essentiel de la sélection en début de *cursus* et à cette sélection forte en amont correspond un risque limité d'échec ultérieur. Ainsi, plus on avance dans le cycle de formation, plus les possibilités de réussite sont grandes (parcours de formation à difficultés décroissantes). Ce type de filière cherche moins à sanctionner les connaissances acquises en cours de formation supérieure qu'à évaluer la conformité des parcours suivis dans l'enseignement secondaire aux études supérieures entreprises. Les filières universitaires longues scientifiques et médicales (Sciences, Médecine, Pharmacie) répondent à ce type d'organisation des *cursus* de formation.
- Les filières dites « à sélection répartie » sur l'ensemble du *cursus* de formation. Ce type de filières organise les *cursus* de formation selon des degrés de difficultés croissants ou stagnants. La sélection et l'évaluation des formations se réalisent tout au long du *cursus* selon une intensité égale ou croissante. Les conditions d'échec et de réussite se trouvent ainsi moins liés aux parcours de formation antérieurs et sont davantage corrélées à la maîtrise des connaissances acquises pendant le cycle de formation supérieure. Les filières universitaires longues de Lettres et de Sciences Humaines (hors Droit, Sciences Économiques/AES) sont proches de ce type d'organisation des *cursus* de formation.

Ainsi, cette analyse des filières universitaires permet de combiner les variables individuelles habituellement utilisées pour expliquer les réussites ou les échecs avec les caractéristiques organisationnelles des filières.

¹⁴ A. Charlot, J.-L. Pigelet, « L'après Bac : itinéraires et réussite après trois ans d'études », Céreq, collection des études, N°52, octobre 89, 150 p.

¹⁵ J. Vincens, S. Krupa, « Réussites et échecs dans les filières universitaires. Un essai d'analyse. », Revue Économique, N°2, mars 1994, 30 p.

Plus généralement, comment distinguer les frontières entre disciplines et comment classer les diplômes qui regroupent 2 ou 3 disciplines différentes ?

La filière comme cursus de formation

Dans ce cas, la filière est déterminée par un cursus de formation pour lequel l'acquisition de diplômes bien définis constitue la condition d'inscription au niveau supérieur ;
Mais cette définition est en même temps plus restrictive car elle varie en fonction des politiques de filières des établissements et permet peu de comparaison entre établissements.

3.3.3. Typologie des parcours de formation

Dans la caractérisation des parcours de formation post-secondaire (en termes de contenu et d'orientation, de réussite et d'échec, de durée d'accès au diplôme...) à partir d'éléments relevant du passé scolaire et de l'identité sociale des étudiants (série et année d'obtention du bac, sexe, âge...), l'unité d'analyse est l'individu et son parcours.

Le modèle explicatif est de type *individualiste*. Les conditions de déroulement des parcours de formation sont en effet *directement* référées aux qualités des individus, voire à leurs comportements, motivations et conditions de vie en cours de scolarisation. Ce type d'investigation débouche sur la construction de *typologies de parcours de formation*.

Pour construire ces typologies, un des éléments essentiels est de repérer le comportement de formation des étudiants par rapport aux filières *a priori* telles que l'on tente de les définir ci-dessus. Par contraste avec celles-ci est-il possible de reconstituer de nouvelles "filières" déterminées *a posteriori* par les parcours de formation des étudiants ?

Ces filières pourraient être considérées comme autant de traductions de l'usage que font les étudiants de l'offre de formation et de l'articulation de cette dernière avec leur projet professionnel et leur perception du marché du travail.

Troisième partie : Les études sur l'entrée dans la vie active

*Éric Cahuzac
Maurice Comte
Philippe Cuisinier
Arnaud Dupray
Christine Guégnard
Michèle Mansuy
Daniel Martinelli
Esther Pascalini
Jean-Luc Primon
Cathy Perret
Françoise Stœffler-Kern*

1. DEMANDES ET OBJECTIFS DES ENQUÊTES

Différentes structures observent et analysent l'entrée des jeunes dans la vie active de manière à répondre aux attentes des institutions. Ces études sont notamment réalisées par les cellules d'information et d'orientation des universités, par le Céreq et ses centres associés, par des laboratoires universitaires ou des observatoires internes aux universités, ou bien encore par des observatoires régionaux. Parfois, des établissements d'enseignements supérieurs ou des rectorats réalisent des enquêtes successives afin de mettre en évidence les conditions d'insertion professionnelle des étudiants.

1.1. Des enquêtes nationales

Au cours des années soixante, les travaux de la planification française ont souligné un manque d'informations important sur les conditions d'entrée des jeunes sur le marché du travail et leur place dans le recrutement global de la main-d'œuvre par les entreprises. Dès la fin de cette décennie, les premières enquêtes sont réalisées auprès des jeunes par le service des statistiques du ministère de l'éducation et se poursuivent au sein du Céreq créé en 1970. Le Céreq a reçu pour mission de mettre en place un observatoire national des entrées dans la vie active. De par ses activités, le Céreq et ses centres associés occupent actuellement une place centrale en termes d'études de l'insertion professionnelle des jeunes.

1.1.1. L'Observatoire national des entrées dans la vie active (ONEVA) du Céreq

Créé en 1976, ce dispositif est original de par ses ambitions : couvrir l'ensemble des sorties de formation initiale, interroger régulièrement de nouvelles promotions, réaliser des enquêtes portant sur plusieurs années de vie active des jeunes (appelées enquêtes de cheminement).

Les premières enquêtes se révèlent peu adaptées pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Ainsi, les enquêtes à 9 mois paraissent peu intéressantes, en raison de la fréquence du service national et de situations d'emploi provisoire à cette date (exemple : sortants en 1976 des études universitaires de lettres et sciences humaines, interrogés au printemps 1977¹⁶). Les enquêtes à 5 ans apparaissent trop longues pour mesurer la première stabilisation dans l'emploi à l'issue de l'enseignement supérieur (exemple : étudiants scientifiques sortis en 1975 et interrogés en 1980). Après une première expérience d'enquêtes réalisées à 18 mois (exemple : étudiants sortis en 1980 des formations universitaires en droit et sciences économiques et interrogés au printemps 1982), le système évolue vers une enquête unique à 33 mois, temps estimé nécessaire pour atteindre une position stabilisée sur le marché du travail (exemple : enquête en mars 1991 auprès des diplômés de 1988).

Au cours des années quatre-vingt, les interrogations auprès des diplômés de l'enseignement supérieur font l'objet d'extensions permettant d'inclure certaines populations non prévues dans le champ initial. C'est le cas notamment des formations d'ingénieurs agricoles et de vétérinaires, à la demande du ministère de l'Agriculture, des formations de travailleurs sociaux à la demande de la Direction de l'action sociale et de certaines universités. Plus récemment, une demande de la Direction générale de l'enseignement supérieur concerne l'actualisation des enquêtes de cheminement en raison de l'évolution de la conjoncture économique et de la dégradation des conditions d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur. Le Céreq propose alors une enquête sur un nombre réduit de diplômés.

¹⁶ Pour tous les exemples illustrant cet historique, cf. bibliographie des études du Céreq en fin d'ouvrage.

1.1.2. D'autres enquêtes nationales

- La Conférence des grandes écoles : enquête décentralisée, dont les thèmes sont définis par les membres des grandes écoles. Elle est réalisée par les établissements liés à la conférence (écoles d'ingénieurs et de commerce) et consiste à envoyer tous les ans des questionnaires aux trois dernières cohortes de diplômés.
- Le Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France : enquête effectuée depuis une douzaine d'années auprès des ingénieurs scientifiques faisant partie des associations d'anciens élèves ingénieurs.
- Le ministère de l'Agriculture, Direction générale de l'enseignement et de la recherche : depuis 1993, avec l'appui de tous les établissements scolaires agricoles, des enquêtes sont menées 4 ans après la fin de la scolarité.

D'autres enquêtes plus spécifiques et aux objectifs divers sont réalisées au plan national ; certaines peuvent être utilisées pour analyser l'entrée dans la vie active, citons à titre indicatif l'enquête emploi de l'INSEE...

1.2. Des enquêtes régionales, locales

L'évolution du système éducatif (croissance très rapide du nombre d'étudiants dans les années quatre-vingt, accentuée depuis le début des années quatre-vingt-dix, développement des poursuites d'études, élévation du niveau des sortants du système éducatif) et la mise en place de la décentralisation ont impulsé la création de nouvelles structures et organismes d'études, soit directement par les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'État (cf. les Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation, OREF), soit par les instances universitaires, soit en partenariat entre ces différentes institutions.

1.2.1. L'origine des demandes

Au niveau local, les membres des universités sont souvent à l'origine des demandes – les présidents, les doyens, des enseignants, le service d'information et d'orientation, des étudiants par le biais du Conseil des études et de la vie universitaire...- quelquefois, les conseils régionaux, les rectorats, les OREF, des associations... Parfois des demandes conjointes peuvent apparaître.

Les attentes sont diverses : connaître rapidement le devenir professionnel des jeunes, évaluer une formation ou une filière, construire un répertoire des emplois (liste des emplois occupés par les jeunes), apprécier la mobilité géographique, connaître les poursuites d'études et les emplois occupés, cerner la durée d'insertion professionnelle, appréhender les débuts de carrière et les parcours professionnels, évaluer la pertinence d'un diplôme, étudier la relation formation-emploi...

Derrière ces attentes, se cachent différents enjeux. Ainsi, pour un SCUIO (Service commun universitaire d'information et d'orientation), le résultat attendu des enquêtes d'entrée dans la vie active est de renseigner les étudiants sur les débouchés afin de les aider dans leur orientation. Un conseil régional peut souhaiter connaître la situation des étudiants de la région et notamment leurs mobilité et insertion professionnelles. Pour les universités, les grandes écoles, il peut s'agir d'utiliser les résultats afin d'évaluer leurs formations et éventuellement d'en développer d'autres.

1.2.2. Le traitement des demandes

Les réponses à ces différentes attentes peuvent impliquer la réalisation d'une enquête spécifique, une collaboration entre différentes institutions (exemple un regroupement d'universités...), un rattachement à une enquête existante. Les différentes structures sollicitées pour analyser l'entrée dans la vie active doivent non seulement apprécier cette demande, négocier la nature de la réponse, mais aussi construire et réaliser l'enquête selon les moyens donnés et les finalités souhaitées. Il ne s'agit pas seulement d'interpréter, mais parfois de révéler la vraie nature de la demande, en incitant les décideurs à la préciser, puis en la modelant ou en la formalisant.

Cette négociation permettant d'établir les modalités de réponse à la demande est cruciale. Le bon déroulement de cette négociation suppose l'existence d'une culture commune minimum entre le réalisateur d'enquêtes et le demandeur. Celui-ci doit être associé à la réflexion sur les investigations proposées même si leurs finalités ne sont pas toujours immédiatement perceptibles en termes d'aide à la décision. En retour, les demandes formulées permettent aux réalisateurs de développer leur propre réflexion ; ces demandes stimulent aussi le déroulement de leurs recherches.

2. MÉTHODOLOGIE

Parler de méthodologie suppose au préalable une bonne définition du champ empirique concerné. Parle-t-on d'insertion, d'entrée dans la vie active, de transition professionnelle¹⁷, de cheminement professionnel ? Si généralement l'insertion professionnelle apparaît comme le terme générique bien établi pour appréhender les phénomènes associés à l'entrée dans la vie active, la littérature sur le thème tend parfois à opposer insertion et transition professionnelle ou cheminement professionnel. En ce qui nous concerne, notre intérêt se porte sur **l'entrée dans la vie active des étudiants sortant du système éducatif**. Bien qu'une analyse partielle soit choisie ici pour sa simplicité, il faut garder à l'esprit que les recrutements ne sont pas uniquement l'affaire des jeunes, surtout en période de crise, et que des concurrences intergénérationnelles peuvent accompagner des concurrences intragénérationnelles.

Selon les objectifs et les demandes formulés, la réalisation d'enquêtes sur l'entrée dans la vie active soulève de nombreuses interrogations : quelle population interroger, à quel moment, selon quelles modalités... ?

2.1. Population enquêtée : quelle population ?

Comme toujours, dans les enquêtes statistiques, la définition du champ de l'enquête constitue une étape particulièrement délicate. Il faut donc s'interroger sur la population à enquêter. Théoriquement le choix des personnes dépend des objectifs assignés à l'enquête mais dans la pratique, le champ de l'enquête est largement contraint par les listes d'étudiants des universités, des grandes écoles, des rectorats... Dans les enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur, on peut observer au moins deux catégories de population qui impliquent des enquêtes de nature un peu différente: les inscrits et les sortants.

Les enquêtes auprès des inscrits visent à connaître les parcours éducatifs et professionnels d'une cohorte d'étudiants repérés à partir de leur inscription administrative, et selon d'autres critères homogénéisant la population de référence (niveau de formation, filière, situation antérieure à l'inscription, etc.). L'objectif premier est de connaître les orientations/réorientations au sein du système d'enseignement supérieur et, le cas échéant les entrées dans la vie active.

2.1.1. Enquêtes auprès des sortants

Ces enquêtes peuvent concerner les sortants d'un établissement (ou d'un groupe d'établissements) ou les sortants du système éducatif. En général, ce type d'enquêtes est réalisé auprès des sortants de 2ème ou 3ème cycle. Le terme de "sortants", est habituellement utilisé pour les enquêtes relatives à l'entrée dans la vie active. Il peut être défini de la façon suivante : si l'on prend pour référence l'année universitaire, sont considérés comme "sortants" tous les étudiants inscrits une année déterminée et non réinscrits l'année suivante. Mais cette définition est parfois ambiguë car elle peut se référer à des situations très différentes.

¹⁷ Les travaux de J. Rose et P. Méhaut (1987) font apparaître la structuration d'un espace intermédiaire entre la sortie de l'école et la stabilisation dans l'emploi, donnant à l'insertion la dimension d'un processus long et complexe, d'une transition. Le point majeur de cette approche est de considérer l'insertion en tant que processus organisé socialement par l'ensemble des pratiques d'acteurs comme l'État, les entreprises et les individus.

2.1.2. Sortants d'un établissement ou du système éducatif ?

Lorsque l'inscription renvoie à un établissement particulier (ou un groupe d'établissements, ou filière(s)) ou au système d'enseignement supérieur dans son ensemble, la situation qui en résulte n'est pas identique : dans le premier cas, les enquêtés ne sont que les "sortants" de l'établissement considéré (ou d'un groupe d'établissements, ou de filière(s)), alors que dans le second, ils sont sortis du système éducatif. Le statut de "sortant" ne pourra être vérifié définitivement qu'au moment de l'interrogation (avant toute enquête, on connaît mal l'effectif des sortants de l'enseignement supérieur, entraînant ainsi des problèmes relatifs à l'échantillonnage, aux redressements des non réponses...).

Lors du suivi des "sortants" d'un établissement (ou groupe d'établissements) pour un niveau d'études ou une catégorie de diplômes déterminés, les poursuites d'études ne sont saisies que pour les étudiants qui suivraient des formations dans un autre établissement ; ce sont les sorties d'études et les entrées dans la vie active qui constituent alors le centre de l'investigation.

2.1.3. Diplômés et non diplômés

En plus de ces deux catégories de population – les inscrits et les sortants –, il convient de mentionner une sous-population : celle des "diplômés" qui se compose des "sortants" ayant obtenu un titre universitaire une année déterminée et non réinscrits dans l'enseignement supérieur. Il n'est pas rare que dans les enquêtes relatives à l'entrée dans la vie active, on ne s'intéresse qu'à cette fraction de sortants tant au niveau d'un établissement qu'au niveau du système éducatif. Généralement, c'est aussi le dernier diplôme obtenu avant la sortie des études qui est pris pour point de référence. Les enquêtes auprès des seuls diplômés du supérieur pour une année déterminée permettent ainsi de connaître l'insertion professionnelle selon le diplôme. Alors que les enquêtes auprès de l'ensemble des sortants permettent de comparer les situations professionnelles des diplômés et des non diplômés pour un niveau d'études considéré.

Toutes ces notions ne sont pas exemptes d'ambiguïtés : celles-ci ne peuvent pas être ignorées et "*le praticien se doit de les signaler, de les clarifier et de les lever*". Il reste que ces définitions sont nettement subordonnées aux situations administratives des individus telles que les enregistre l'appareil de formation et ne peuvent donc être assimilées à des états déterminés : un inscrit n'est pas obligatoirement un étudiant assidu et une non-réinscription peut n'être qu'une interruption d'étude provisoire (y compris pour des raisons administratives), ou encore un étudiant peut occuper un emploi avant le terme de ses études.

Techniquement, il n'est pas rare qu'à l'échelon d'un établissement, plusieurs cohortes (ou promotions) soient agrégées afin d'obtenir des effectifs suffisants pour les analyses. Mais, bien que les durées d'observation soient homogénéisées par les techniques de questionnement (calendrier, datation précise des événements etc.), l'agrégation de cohortes peut poser des problèmes du fait des différentes populations agrégées (caractéristiques, effets de conjoncture...). Aussi avant l'agrégation et la publication des résultats, est-il impératif de comparer, à l'aide des variables de contrôle disponibles, la composition des populations afin de tester leur homogénéité. Sur le second point, lorsque les données le permettent, il est par exemple utile de contrôler la concordance de certains indicateurs judicieusement choisis (taux de réponse, indicateur de chômage...) afin de s'assurer que les variations entre les résultats de chaque cohorte ne sont pas trop importantes. Dans ce cas, l'analyse ne peut observer que les situations des étudiants sortants (emplois occupés, chômage...) à durée de cheminement identique.

2.2. À quel moment ?

Combien de temps après leur sortie de formation faut-il interroger les étudiants ? Le choix dépend évidemment de ce que l'on souhaite mesurer, des attentes des demandeurs et de la population enquêtée.

2.2.1. L'enquête à court terme

L'enquête effectuée rapidement après la sortie permet essentiellement de mesurer les poursuites d'études de catégories spécifiques d'étudiants non réinscrits (exemple : entrants en première année de premier cycle non réinscrits dans leur filière d'origine, diplômés bac+3 ou bac+4 quittant l'établissement). Les limites de l'enquête à court terme sont non seulement structurelles (service national, difficulté de donner du sens à la situation professionnelle observée) mais aussi conjoncturelles. En effet dans un contexte économique difficile ce court délai d'observation ne permet pas de se faire une idée fiable de l'insertion professionnelle des jeunes.

D'une part, le délai d'accès à l'emploi s'est considérablement allongé ces dernières années et les indicateurs de chômage des jeunes peuvent paraître élevés dans l'année qui suit leur sortie de formation (de 16 à 30 % selon les filières, neuf mois après leur sortie de formation, pour les diplômés de l'enseignement supérieur sortis en 1992).

D'autre part, les stratégies de recherche d'emploi des jeunes diffèrent selon le niveau de sortie et le type de diplôme. Par exemple, pour les jeunes ingénieurs et certains diplômés de troisième cycle, la fréquence du chômage en début de période se traduit surtout par un allongement du délai nécessaire à l'obtention d'un emploi qualifié et bien rémunéré¹⁸ : un chômage élevé pour ces populations n'est donc pas prédictif de leur situation ultérieure.

2.2.2. L'enquête à moyen terme (18 mois à 39 mois)

Ce type d'enquête – qui constitue l'essentiel de la demande des universités – permet d'obtenir les premières informations sur l'insertion professionnelle des jeunes. Elle renseigne notamment sur le temps d'accès, la nature et les salaires des premiers emplois, mais ceux-ci étant de plus en plus souvent des emplois à statut précaire, ils ne constituent pas forcément un début de carrière (comment faut-il considérer les emplois occupés pendant les études et poursuivis ensuite tels que ceux de maître d'internat...?). Les résultats sont donc toujours à interpréter avec prudence en tenant compte des données de l'environnement : importance des flux de sortie, modification des politiques de recrutement, situation conjoncturelle du secteur concerné, de la région, etc.

Le moment de l'interrogation dépend de la question posée et du contexte de l'interrogation. Sans prétendre être exhaustif, on peut distinguer parmi les enquêtes réalisées :

- Les enquêtes à 18 ou 21 mois¹⁹ : ces enquêtes peuvent se justifier quand on cherche à répondre très rapidement à un questionnement concernant une catégorie déterminée de sortants (ex : insertion professionnelle des diplômés DUT et BTS qui ne sont pas en poursuite d'études). Toutefois, si on admet que le service national induit un retard maximal d'entrée dans la vie active d'un an, cette méthode a l'inconvénient de ne pas tenir compte des durées de recherche d'emploi comprises entre 6 et 12 mois.
- Les enquêtes à 24 ou 27 mois : ces enquêtes ont le même objet que les précédentes. Elles permettent l'observation de processus d'insertion plus longs (ex : insertion professionnelle des diplômés DESS). Si on admet ici aussi que le service national induit un retard maximal d'entrée dans la vie active d'un an, ces enquêtes permettent de connaître le devenir de la cohorte des diplômés au moment où elle entre potentiellement en concurrence avec la cohorte suivante.

¹⁸ Cf. D. Martinelli, J.F. Vergnies (1995), "L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur se dégrade", Céreq Bref n°107.

¹⁹ Selon que l'on considère comme moment de sortie le mois de septembre ou le mois de juin.

- Les enquêtes à 30 ou 33 mois : ces enquêtes bénéficient des mêmes avantages que les enquêtes précédentes. Elles permettent en outre de mesurer pour certaines catégories de diplômés (notamment ceux entrés dans la vie active dès la sortie de l'établissement) des évolutions éventuelles d'emploi à une période de l'année où la situation du marché du travail est la plus stable (moment choisi pour l'enquête emploi de l'INSEE). Elles conviennent particulièrement aux interrogations à caractère global (ex : ensemble des diplômés sortis d'une université).
- Les enquêtes à 36 ou 39 mois : ces enquêtes permettent de bien appréhender le devenir scolaire ou professionnel de catégories de diplômés amenés à diversifier leur orientation (ex : devenir de diplômés de licence d'une année N).

Le contexte de l'interrogation doit également être pris en considération. Quand une enquête du même type a été effectuée 4 ou 5 ans plus tôt dans l'établissement, il est logique de chercher à établir des comparaisons. Le choix de la date d'interrogation est alors un élément important pour rendre cette comparaison possible. Ce choix a une influence non seulement sur les résultats de l'enquête à mener mais aussi sur les comparaisons des résultats avec ceux des enquêtes passées et à venir.

2.2.3. L'enquête à plus long terme (4 ans et plus)

Celle-ci donne des informations plus complètes sur les débuts de carrière (durée d'accès au premier emploi stable, statut, type d'emploi, localisation, etc.) et les éventuelles stratégies de formations complémentaires mises en œuvre par les sortants. Le délai suffisamment long augmente l'utilisation d'un calendrier rétrospectif permettant de suivre mois par mois l'évolution des situations successives du jeune (emploi, formation, chômage, etc.). Cette enquête permet les premières comparaisons intéressantes sur les situations professionnelles des sortants de différents niveaux (y compris secondaire) et autorise également des comparaisons fines sur les situations des diplômés de même niveau : DEA/DESS, BTS/DUT... Mais ce type d'enquête ne correspond pas toujours aux attentes des demandeurs de résultats rapides.

2.2.4. Instantané ou cheminement

Si les enquêtes d'insertion professionnelle à court terme font généralement le point sur la situation des individus quelques mois après leur sortie du système éducatif, les enquêtes dites de cheminement professionnel visent plutôt à retracer les parcours individuels de 2 à 4 ans après la sortie. Les premières ont pour désavantage d'être très marquées par la conjoncture économique et se révèlent très sensibles aux effets des mesures prises en faveur des jeunes même si elles permettent de mettre en évidence certaines différences structurelles.

Les enquêtes de cheminement professionnel, à l'opposé des enquêtes d'insertion à court terme, semblent donc les plus appropriées. Au-delà d'une photographie à un instant donné, elles permettent de retracer le parcours du diplômé dès sa sortie du système éducatif et sur une période relativement longue, et sont donc plus adaptées au contexte conjoncturel de ces dernières années. L'insertion professionnelle instantanée n'existe pratiquement plus, elle s'inscrit dans la durée. On parle de processus d'insertion en faisant référence à un mécanisme plus complexe qui se déroule dans le temps, mettant en cause les différents états rencontrés, les itinéraires empruntés ou les trajectoires suivies. Si on adhère à cette représentation de l'insertion, on conçoit volontiers que l'étude de l'entrée dans la vie active passe par l'étude des cheminements professionnels.

2.3. Mode d'interrogation : panel, pseudo panel ou suivi rétrospectif...

Il est clair que lorsque l'on veut étudier un processus dynamique, des données temporelles s'avèrent nécessaires. En ce qui concerne les études d'insertion professionnelle, les données individuelles et temporelles figurent parmi les plus utilisées car elles fournissent des renseignements sur des moments critiques de la vie active où surviennent des changements notables. Interroger les mêmes individus de façon répétée à des dates différentes dans le temps constitue la source du vrai panel. L'outil se révèle riche puisque les informations recueillies semblent plus fiables (faisant peu appel à la mémoire) et

permettent de suivre un phénomène quasiment "en direct" si on se donne la peine de faire de nombreuses interrogations. Les inconvénients sont aussi bien connus. Ils résident notamment dans la difficulté de mettre en œuvre le dispositif (problème d'échantillonnage, problème d'attrition²⁰, ...) mais aussi dans le coût de l'opération qui bien souvent impose un nombre limité d'observations.

En raison des difficultés mentionnées précédemment on a parfois recours à l'utilisation de pseudo panels. La série d'observations est également répétée dans le temps, mais non plus cette fois sur les mêmes individus mais sur des individus supposés identiques du point de vue de certaines caractéristiques personnelles ou professionnelles. Un tel type d'enquête s'avère moins coûteux mais pose des problèmes délicats d'interprétation au sens où les composantes individuelles d'un groupe homogène peuvent évoluer au cours du temps et s'avèrent parfois hétérogènes.

Enfin, un bon compromis "coût/qualité" est le suivi ou cheminement rétrospectif. Il consiste à interroger une seule fois la cohorte choisie, plusieurs mois après la réalisation de l'événement (exemple sortie du système de formation...) et de collecter une information chronologique de façon rétrospective en faisant appel à la mémoire des individus. Quant à la qualité de l'information recueillie, on peut considérer que la mémoire de tout un chacun est faillible. Cependant si l'effort n'est pas trop important (durée raisonnable d'interrogation) et les attentes réalistes (on n'envisage pas de se souvenir de la situation passée minute par minute), cette méthode de collecte de l'information peut s'avérer bien adaptée à l'étude des entrées dans la vie active.

2.4. Les moyens mis en œuvre pour l'interrogation

Après avoir bien défini la nature de l'information et choisi l'unité temporelle désirée, reste l'enquête elle-même que l'on peut caractériser par deux étapes indissociables, la rigueur de la première influençant la qualité de la seconde.

2.4.1. La collecte des adresses

Quel que soit le mode d'interrogation choisi, l'enquête ne peut être réalisée qu'à partir d'un fichier d'adresses bien défini. S'ajoute au problème de confidentialité de certaines adresses et numéros de téléphone celui de la mobilité des étudiants. En effet, une fois sorti de l'établissement de formation, le marché du travail et les diverses opportunités qui y sont liées peuvent amener l'étudiant à ne plus habiter chez ses parents ou dans la résidence qu'il occupait lors de ces études. La mobilité géographique alourdit donc la recherche d'adresses, et plus particulièrement son coût, ou appauvrit le taux de réponse de l'enquête (à coût constant). Au problème de mobilité géographique peut s'ajouter celui du changement de statut marital (l'étudiante peut prendre le nom de son mari).

La qualité du fichier d'adresses est donc la condition nécessaire d'une "bonne" enquête. Pour cela il faut posséder, en plus de l'adresse de l'étudiant, celle de ses parents. Les parents sont généralement au courant des changements d'adresses de leurs enfants, et n'hésitent pas à la fournir surtout lorsque l'on s'intéresse au devenir professionnel de leurs enfants. Un nom et une adresse permettent de démarrer une enquête postale mais pas une enquête téléphonique. Pour cette dernière, un numéro de téléphone est indispensable. S'il ne peut être fourni directement par l'établissement de formation, ou de façon générale par le commanditaire, il peut faire l'objet d'une recherche à partir du nom et de l'adresse dont on dispose. Une recherche automatisée, par l'intermédiaire de logiciels spécialisés ayant un accès Minitel s'impose lorsque les effectifs sont importants (enquête nationale).

Dans le cas d'enquêtes régionales ou locales, une recherche manuelle (annuaire téléphonique ou Minitel) est envisageable ainsi que le recours aux annuaires d'anciens élèves. Ici encore le choix est motivé par le coût du dispositif et le budget possédé. Un seuil critique d'adresses est difficilement calculable tant les paramètres entrant en jeu sont nombreux et c'est le plus souvent la politique du cas par cas qui prévaut. Une recherche automatique (même sur petit échantillon) peut s'avérer peu

²⁰ Attrition ou érosion : réduction de la taille du panel causée par la non réponse totale ou chronique (refus ferme, décès de répondants, dépistage impossible...).

coûteuse si le procédé est bien "rodé" tandis que compulser les "pages blanches" de l'annuaire peut vite devenir très onéreux. Pour contacter les personnes sur "liste rouge" (évaluées entre 10 à 15 % des familles), une des astuces consiste à réaliser des enquêtes de voisinage.

2.4.2. La collecte de l'information

Trois grands types d'enquêtes sont couramment utilisés en fonction des moyens mis à disposition et du public visé.

L'enquête postale

Une des moins onéreuse, l'enquête postale peut s'avérer parfois très efficace, encore faut-il suivre certaines règles nécessaires à son bon déroulement. Avant tout, la seule interface entre le chercheur et l'étudiant étant la lettre de présentation, de nombreux efforts doivent donc être fournis pour rendre les attentes et l'intérêt de cette enquête lisibles et "rassurer" l'étudiant sur l'utilisation de l'information recueillie. Ensuite, ce type d'enquête ne paraît concevable que si le phénomène étudié ne nécessite pas un questionnaire trop complexe, trop long, ou trop détaillé qui peuvent décourager le répondant qui ne trouve personne face à lui pour lui montrer l'intérêt de la réponse. De même, seul face à son questionnaire, un enquêté risque de commettre davantage d'erreurs d'interprétation des questions, de choix et de cohérence dans ses réponses.

Quel que soit son type, une enquête n'est pertinente que si le nombre de retours est acceptable et si la population répondante est représentative de la population interrogée. Afin d'augmenter les retours, plusieurs points doivent être respectés. Tout d'abord donner à l'enquêté la possibilité de répondre à moindre coût en fournissant une enveloppe réponse timbrée ou mieux, une "enveloppe T". Ensuite, des relances doivent être envisagées (1 ou 2 selon la méthode d'investigation), relances qui peuvent être du même type (postales) ou qui peuvent être téléphoniques pour des raisons de rapidité. L'enquête postale est le premier type d'enquête utilisé par les établissements et universités et ceci essentiellement pour des raisons de coût et de simplicité de réalisation.

Cependant, le recueil de l'information prend du temps (2 mois ou plus) et ralentit d'autant l'exploitation des données. Elle peut aussi s'avérer rapidement assez lourde dans sa gestion dès que les effectifs augmentent et que les questionnaires se complexifient. Pour ces raisons, elle est de moins en moins utilisée pour des enquêtes nationales et à effectifs importants et a tendance à laisser la place à des dispositifs plus sophistiqués même pour des petits établissements de formation lorsque leurs moyens techniques et financiers le leur permettent.

L'enquête par interview en face à face

À l'opposé de l'enquête postale, l'enquête par interview est particulièrement coûteuse surtout sur des échantillons importants. Dans sa version "originale" elle est proche de l'enquête papier à la seule différence (de taille) que le questionnaire est rempli par un enquêteur spécialement formé, en fonction des réponses de l'individu interrogé. L'intérêt d'une telle démarche est évident : le taux de non-réponse par "oubli" ou "paresse" est diminué, la précision des réponses est améliorée et le risque d'erreurs ou d'incohérence sont diminués et, enfin, des questionnaires plus longs peuvent être envisagés.

ENCADRÉ 4

Préalable indispensable à toute enquête : la déclaration à la CNIL

La loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés protège l'individu contre un emploi abusif de fichiers manuels et de certains fichiers informatiques. Cette loi repose sur trois principes :

- Le premier : tout traitement informatisé d'informations nominatives opéré par un établissement public et privé, par une collectivité territoriale, tombe sous le coup de la loi et surtout de l'article 15 qui oblige cet organisme à demander un avis motivé auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.
- Le deuxième principe : la collecte, l'enregistrement et la conservation des informations sont réglementés par cette loi. Par exemple, tout questionnaire individuel doit porter la mention de l'article 27 qui informe l'intéressé du caractère facultatif ou obligatoire de l'enquête, du droit d'accès et de rectification... Ces informations nominatives ne pourront être conservées que pendant la durée du traitement.
- Le troisième principe : toute personne fichée a le droit d'obtenir communication des informations, peut exercer son droit d'accès auprès de l'organisme qui détient les fichiers.

Une déclaration simplifiée ou une demande d'avis doit être déposée à la CNIL qui a un délai de deux mois pour répondre (sans réponse, on considère l'enquête acceptée).

Pour toutes ces raisons, ce type d'enquête a longtemps été privilégié notamment pour des enquêtes nationales (Enquête emploi...) ou pour des enquêtes portant sur des publics ciblés (apprentis, jeunes de bas niveaux de qualification...). Elle est aussi utilisée auprès de non-répondants ou pour recueillir des données spécifiques plutôt qualitatives ou encore pour réaliser une préenquête... Les difficultés de l'enquête par interview (prise de rendez-vous, saisie du questionnaire) sont peu à peu améliorées en donnant la possibilité à l'enquêté soit de choisir un horaire mieux adapté dans le premier cas (un numéro vert peut être mis à leur disposition), soit en saisissant le questionnaire sur micro-ordinateur portable (technique INSEE...) dans le second cas.

L'enquête téléphonique

L'enquête téléphonique fait de plus en plus son apparition. La qualité de ce type d'enquête dépend bien sûr de la qualité du fichier téléphonique. Or la constitution de celui-ci doit souvent faire face à des obstacles non négligeables : erreurs du fichier d'adresses, déménagements, "liste rouge". Mais si le numéro de téléphone est accessible, la réponse est quasiment toujours assurée : pas "d'oubli" ni de "rendez-vous manqués" même si la présence de répondants téléphoniques pose problème. Dans tous les cas, le contact peut aussi être amélioré par la mise à disposition d'un numéro vert qui permet aux enquêtés de contacter les enquêteurs.

Le questionnaire peut être saisi au cours de l'entretien, soit sur un support papier, soit directement sur ordinateur à l'aide d'un logiciel spécialisé, ce qui concentre en une seule étape la codification, la saisie et la vérification de cohérence des informations recueillies. La saisie directe sur ordinateur fiabilise la saisie et, permet une grande rapidité d'exploitation des données recueillies : dès la fin de l'interrogation téléphonique on dispose d'un fichier "propre" quasiment prêt à être exploité.

En plus de ces trois grands types d'enquêtes, certaines peuvent mixer différentes possibilités, enquêtes papier complétées par des relances téléphoniques ou inversement. Dans tous les cas, une gestion rigoureuse de l'enquête s'impose et constitue une des clés de la réussite. Devant l'ampleur des retours, les relances à effectuer et le dépouillement des questionnaires, "*tête froide il faut garder*" et "*méthodique il faut rester*". Dans tous les cas, il faut toujours informer l'enquêté des objectifs de l'enquête et lui donner la possibilité, s'il le désire, de consulter les résultats.

2.5. Les thèmes incontournables du questionnaire

Toute enquête suppose la réalisation d'un questionnaire dont la conception requiert de l'expérience mais aussi le respect de règles, de principes et de techniques éprouvés. Ainsi, il convient d'être très attentif aussi bien à la forme qu'au contenu du questionnaire qui peuvent varier selon le mode d'interrogation, les questions posées et le type de public auquel on s'adresse. En effet, lorsqu'il s'agit d'une enquête postale, le questionnaire demande plus de soins de présentation et de rédaction afin d'éviter les difficultés de compréhension et d'interprétation. Lors d'enquêtes par téléphone et en face à face, la formation des enquêteurs contribue à éviter ces difficultés. La logique de la succession des questions et la terminologie employée sont bien sûr, des éléments déterminants de la qualité des réponses et de l'enquête elle-même. Enfin, tout questionnaire doit être préalablement testé. Plutôt que de développer tous les aspects de la mise au point d'un questionnaire, la bibliographie du présent ouvrage donne un certain nombre de références utiles.

La majorité des études sur l'insertion professionnelle recourent à des questionnaires composés principalement de questions fermées, ce qui permet une exploitation rapide et simplifiée. Des questions dites d'opinion et des questions ouvertes peuvent être éventuellement ajoutées en fonction des demandes et des objectifs assignés à l'enquête.

Parmi les variables importantes pour la réalisation d'une enquête d'insertion professionnelle, certaines de ces variables sont incontournables, d'autres apparaissent utiles pour aller plus loin dans l'analyse et quelques-unes semblent intéressantes pour répondre à des problématiques ou des demandes spécifiques.

L'objectif premier d'une enquête sur l'entrée dans la vie active est de renseigner sur la situation des jeunes vis-à-vis du marché du travail, au regard des caractéristiques individuelles des sortants de l'enseignement supérieur (diplôme, spécialité, sexe, âge...). Les informations sur l'emploi et sur les entreprises d'embauche apparaissent également tout à fait essentielles pour évaluer l'insertion professionnelle, voire la relation entre l'emploi et la formation. Le questionnaire se décompose ainsi en trois thèmes principaux :

- les caractéristiques sociodémographiques,
- le cursus de formation,
- la vie active.

2.5.1. Les caractéristiques sociodémographiques

Variables incontournables

Le sexe, la date de naissance, le lieu de résidence (code postal à cinq chiffres) au moment de l'enquête, si à l'étranger préciser : dans ou hors CEE, ou le pays en clair.

Variables utiles

- la nationalité (française, européenne, hors CEE) ;
- la situation de famille (situation matrimoniale, nombre d'enfant), la profession des parents (la dernière s'il ne sont plus en activité) ;
- la situation vis-à-vis du service national (et dates).

Quelques exemples de variables intéressantes

La profession du conjoint, la situation professionnelle actuelle des parents (emploi, chômage, retraite), le niveau d'études des parents, la fratrie, le lieu de résidence des parents au moment de l'enquête...

2.5.2. Le cursus de formation

Variables incontournables

Le(s) dernier(s) diplôme(s) et les concours obtenu(s) ainsi que la(les) dernière(s) formation(s) suivie(s) (date, spécialité, options, lieu).

Variables utiles

- Le baccalauréat ou les diplômes équivalents (série, année, lieu d'obtention).
- Les études supérieures :
 - les diplômes antérieurs obtenus (discipline, spécialité, option, année, lieu d'obtention) : ils permettent de mieux cerner le cursus suivi par l'étudiant afin de connaître l'impact des études sur l'insertion ;
 - les reprises d'études (spécialité, option, année, lieu) : elles concernent les individus qui reprennent des études après un passage sur le marché de l'emploi.
 - les stages obligatoires effectués pendant la durée de formation et leur influence sur l'insertion professionnelle.

Quelques exemples de variables intéressantes

- Les mentions des différents diplômes obtenus ;
- Les conditions d'études : bourse, aide familiale ou emploi durant les études

Le choix des variables concernant le cursus de formation dépend des objectifs de l'enquête : cherche-t-on à mesurer les entrées dans la vie active d'après le dernier diplôme obtenu, ou d'après un cursus de formation†? Décrire un cursus de formation nécessite la prise en compte de tous leurs diplômes.

2.5.3. La vie active

Variables incontournables

1) La situation à la date de l'enquête qui permet de connaître la situation des étudiants n mois après leur sortie de formation, peut être décomposée en cinq modalités :

- en études (y compris comme allocataire de recherche, stage dans le cadre de la formation)
- au service national (y compris coopération et service civil)
- en recherche d'emploi (y compris stage dans le cadre de la recherche d'emploi)
- en emploi (y compris élève fonctionnaire et mesures pour l'emploi)
- en inactivité (sans emploi et vous n'en cherchez pas, femme ou homme au foyer).

Pour la situation de recherche d'emploi ou chômage, la définition du Bureau international du travail (BIT) peut servir de référence. À cet effet, il convient de poser des questions supplémentaires permettant de répondre à ces critères :

"Les chômeurs sont :

- a) les personnes satisfaisant simultanément aux critères suivants : recherche d'un emploi, démarches effectives, disponibilité, absence d'occupation professionnelle au cours de la semaine de référence. Elles constituent la Population sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE).
- b) Les personnes disponibles ayant trouvé un emploi qui commence ultérieurement."²¹

Pour la situation en emploi, l'emploi occupé doit être décrit par son intitulé en clair, par la nature du contrat de travail (CDI, CDD, fonctionnaire, mesures d'aide à l'emploi...), la catégorie professionnelle ou classification, la date de l'entrée dans l'organisme employeur (mois, année), la durée du travail (temps plein, temps partiel, durée hebdomadaire...), le lieu et secteur d'activité de l'employeur, et le

²¹ Définition adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT).

revenu net mensuel (ou annuel pour éviter en partie le problème des primes et avantages). L'emploi est généralement défini comme une activité d'au moins un mois en dehors des emplois dits de vacances.

La situation des enquêtés à la date de l'enquête peut parfois comporter plusieurs réponses : en études et en recherche d'emploi, en emploi et en études..., seule l'inactivité est exclusive des autres situations. Cette variable doit ainsi être saisie et traitée comme variable dont les 5 modalités de départ peuvent être complétées par les modalités de doubles situations repérées dans les réponses : études/emploi, emploi/recherche d'emploi, etc. Ne sont considérées comme situations de recherche d'emploi que celles pour lesquelles seule cette modalité a été citée.

2) Le premier emploi peut être considéré comme un emploi de plus d'un mois en dehors des emplois dits de vacances. Un emploi en cours d'études et continuant après l'arrêt des études est à prendre en compte. Le premier emploi peut être décrit par les mêmes critères que celui occupé au moment de l'enquête (intitulé, statut, catégorie professionnelle, dates d'entrée et de sortie, lieu, le secteur d'activité de l'entreprise, revenu net...).

Variables utiles

Pour mieux évaluer les entrées sur le marché du travail des jeunes diplômés, on peut compléter les "variables indispensables" par :

- une description des emplois successifs (à l'exclusion des emplois de vacances ou stages lors des études) qui peut aider à mesurer le nombre total d'emploi occupés sur la période observée et à suivre leur évolution ;
- un calendrier reconstituant, mois par mois, la succession des différentes situations de la dernière année d'études jusqu'à la date de l'interrogation. Il est recommandé de reprendre dans ce calendrier les cinq situations décrites à la date de l'enquête. Ainsi le calendrier permet de suivre l'évolution des situations, de contrôler la cohérence d'ensemble du questionnaire et de repérer les doubles situations.
- le mode d'accès à l'emploi : petites annonces, ANPE, création d'entreprise, candidature spontanée, concours, relations personnelles, à la suite de stage...

Quelques exemples de variables intéressantes

- Le statut et la taille de l'entreprise,
- Les différents postes de travail occupés et les différents types de contrats de travail,
- Les stages de formation professionnelle...

Lors de la création du questionnaire, il est indispensable d'y intégrer des instructions pour la saisie des réponses et notamment d'avoir recours à des systèmes de codification éprouvés. Ainsi, l'utilisation de nomenclatures nationales peut permettre d'exploiter les informations concernant par exemple une profession ou le secteur d'activité telles, les Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) et la Nomenclature d'activités française (NAF). Le chiffrement en PCS ou en NAF suppose au minimum l'intitulé de l'emploi et du secteur d'activité économique en clair. D'autres éléments peuvent être utiles pour ce codage : la position professionnelle, le type d'employeur, le statut de l'emploi, la taille de l'entreprise.

ENCADRE 5

Fiche technique sur les salaires

La mesure des salaires ou des revenus est toujours extrêmement difficile, en particulier pour des populations en début de vie active dont les rémunérations sont très variables. Il semble plus facile et surtout plus fiable de demander à l'intéressé le montant de son salaire net car c'est celui qu'il connaît le mieux. Il vaut mieux repérer ce salaire dans le temps (salaire à la date de l'enquête, premier salaire ou dernier salaire pour un emploi donné).

Concernant l'intégration dans les salaires des primes et avantages divers, il peut être utile de demander le montant mensuel moyen de primes ou annuel, de manière à éviter les aléas dus à des primes concentrées sur certains mois de l'année. Par ailleurs, les diplômés de l'enseignement supérieur annoncent souvent des salaires arrondis au millier de francs, ce qui pose des problèmes de fiabilité notamment lorsque l'on calcule des médianes ou des quantiles. Il vaut mieux alors demander leurs salaires précis. Du fait de la dispersion importante des salaires sur la plupart des populations, en particulier sur celle des jeunes diplômés, le calcul de salaires moyens est sujet à caution. La moyenne est en effet très sensible aux valeurs extrêmes : il suffit qu'une petite partie de la population ait des salaires très élevés ou très bas pour que la moyenne soit fortement tirée vers le haut ou vers le bas. Le minimum à faire consiste alors à calculer des moyennes en écrémant les très hauts et les très bas salaires.

La solution la plus simple pour obtenir un indicateur de salaire acceptable est de calculer la médiane (50 % de la population gagne moins que le salaire médian, 50 % gagne plus). La valeur médiane du salaire peut être complétée par le premier et le troisième quartile (25 % de la population gagne moins de..., 25 % gagne plus de...), ce qui donne une idée de la répartition des salaires.

2.6. Les indicateurs clés

Avant toute présentation d'indicateurs qui caractériseraient le processus d'insertion des jeunes, il convient d'exposer les conditions de réalisation de l'enquête (la population enquêtée, le nombre de répondants et de questionnaires exploités...), et la situation des jeunes à la date de l'enquête. Dans ce cadre, on s'intéresse à la proportion d'une cohorte – définie par le diplôme, le niveau de formation, la spécialité... – qui se trouve dans un état donné au moment de l'enquête. *Exemples : la part des individus en emploi ou au chômage, la répartition des diplômés selon les emplois, selon les secteurs d'activité...*

Qu'est-ce qu'un indicateur clé ?

Un indicateur clé permet de caractériser de manière synthétique un ou plusieurs aspects de l'entrée dans la vie active des sortants de l'enseignement supérieur. Ces indicateurs sont construits autour des deux principaux axes que sont le chômage et l'emploi, indicateurs incontournables pour appréhender le processus d'insertion professionnelle.

On peut répertorier quelques grands types d'indicateurs usuels disponibles à partir des informations fournies dans la plupart des enquêtes d'insertion professionnelle. Les calculs doivent être faits à partir d'une population homogène tenant compte par exemple des départs au service national et des reprises d'études. Tous ces indicateurs peuvent faire l'objet d'un traitement selon le sexe, la formation ou la spécialité, le diplôme obtenu...

Le chômage, ou plutôt la recherche d'emploi si l'on retient les critères du BIT, peut être analysé par différents indicateurs construits à l'aide du calendrier et susceptibles de donner une image plus exacte de la réalité du chômage subi par les jeunes :

- la durée moyenne du chômage sur la période observée,
- la part des étudiants au chômage pendant plus de 6 mois (ou plus d'un an...) avant l'obtention du premier emploi,
- la part des étudiants qui n'ont pas connu de chômage au cours de la période observée,
- l'indicateur de chômage après X mois de vie active. Remarque : il est prudent d'utiliser le terme indicateur plutôt que taux de chômage lorsque le chômage n'a pas été défini –et calculé– selon les normes du BIT. Il est habituel de calculer cet indicateur en éliminant de la population active les jeunes effectuant leur service national.

L'emploi des jeunes diplômés peut être étudié et interprété en fonction des indicateurs suivants :

- la part des étudiants qui ont accédé directement à un emploi sous contrat à durée indéterminée ou statut de fonctionnaire,
- la part des étudiants dont le premier et le dernier emploi ont été précaires (CDD, intérim, mesures pour l'emploi),
- la part des étudiants qui ont accédé à un dernier emploi de cadre ou ingénieur,
- la part des étudiants qui ont eu plus de 2 emplois au cours de la période observée,
- la durée moyenne d'accès au premier emploi. Remarque : il peut être intéressant de différencier le statut de l'emploi occupé (stable/précaire, CDI/emploi aidé...),
- le salaire mensuel médian net. Remarques : pour ce calcul il faut s'interroger sur le travail à temps partiel et sur l'expérience professionnelle (en mois) des personnes enquêtées ; se pose aussi le problème des primes et des avantages difficiles à repérer et à mesurer.

L'utilisation de l'ensemble de ces informations est nécessaire pour connaître la situation du marché de l'emploi des jeunes diplômés. Ces différentes données permettent ainsi de relativiser les résultats obtenus. Par exemple, la durée d'accès au premier emploi n'est pas un indicateur suffisant pour mesurer l'insertion des sortants d'une spécialité ; cet indicateur est à mettre en relation avec d'autres tels la part des individus au chômage à la date de l'enquête, le nombre d'emplois occupés, la classification des emplois occupés, la rémunération... L'accès au premier emploi est souvent un indicateur difficile à calculer en raison du flou entourant les dates exactes de fin des études et la recherche effective d'emploi.

2.7. Les indicateurs longitudinaux

Le fait de considérer l'insertion professionnelle comme un processus de transition a tout naturellement fait apparaître une panoplie d'indicateurs longitudinaux permettant de qualifier cette période. L'introduction fréquente de calendriers dans les enquêtes d'insertion permet de construire des indicateurs longitudinaux.

Le calendrier

Dans un calendrier, chaque situation peut être définie par un numéro (celui-ci peut varier de 1 à 5 avec par exemple : 1 = études, 2 = service national...) et chaque période mensuelle est repérée par un numéro correspondant au mois et à l'année considérés (dans l'exemple en annexe 14 = sept 94, 30 = janvier 96...).

Sur le plan informatique les périodes sont codées :

- 1er caractère : le numéro de la situation
- 2 et 3ème caractères : le numéro du mois du début de la situation
- 4 et 5èmes caractères : le numéro du mois de la fin de la période.

Ces périodes sont compilées informatiquement de manière à créer une variable qui donne la situation des sortants mois par mois (voir en annexe un exemple de calendrier et la fiche technique comportant le programme informatique sous SAS).

Ces indicateurs se sont perfectionnés au cours du temps et en fonction des informations fournies par les enquêtes. À l'heure actuelle, deux approches se distinguent au sein des études françaises en matière d'insertion.

Les indicateurs globaux de cheminement

On distingue, tout d'abord, *les indicateurs globaux de cheminement*, utilisés pour avoir une vision rapide et globale de l'insertion. On trouve ici les principaux indicateurs de durée : durée d'accès au premier emploi, durée de chômage avant le premier emploi. Ces indicateurs se sont améliorés peu à peu pour tenir compte de l'état atteint (emploi stable / précaire, emploi d'attente / définitif) ou encore des périodes de non-recherche (inactivité, service militaire) qui peuvent allonger la période d'insertion. On peut également classer dans cette catégorie d'indicateurs agrégés, ceux qui comptabilisent le nombre de passages dans un état (chômage, employeurs différents, CDD...). Ils sont

susceptibles de montrer qu'une relative stabilité est atteinte, lorsque les récurrences entre états se font plus rares. On trouve enfin des indicateurs de durée globale passée dans un état (nombre de mois de chômage sur 3 ans, etc.). Dans tous ces cas, l'information sur les parcours d'insertion est synthétisée pour obtenir un indicateur global, facilement interprétable, mais rendant compte d'une partie seulement des difficultés rencontrées par les individus pour s'insérer.

Illustration 8 : Indicateurs d'insertion des diplômés universitaires 1988 enquêtés en 1991 (français)²²

Diplôme de 1988	discipline 88	accès direct CDI	emploi précaire	+ 6 mois de chômage	+ 6 mois ch. 1er emploi	tx chômmars 91	part cadres	sal 1 ^{er} quart	sal médian	sal 3 ^o quart	nbre
maîtrise	total	55,1%	20,4%	16,8%	8,9%	6,7%	43,3%	7270	9000	11000	9675
	sciences exactes	74,1%	8,2%	4,3%	1,7%	3,5%	69,9%	9000	10800	12500	1599
	sciences de la vie	38%	33%	27,9%	13,3%	11%	25,9%	6500	8000	10000	742
	droit sc pol	54,6%	18,7%	22,7%	14,2%	8,8%	47,5%	6700	8200	10500	1733
	sc éco AES	49,4%	20,3%	21,8%	12,9%	8,6%	36%	7000	8500	10500	1640
	gest finan	69,5%	7,4%	8,8%	4,8%	4,1%	53,9%	8700	10100	12000	1379
	lettres	40,9%	37,6%	12,7%	7,2%	6,2%	28,4%	6700	8000	9900	1423
sc humaines	48,5%	26,1%	25,6%	9,5%	6,4%	26,7%	6700	8000	9400	1159	
DEA	total	58,6%	19,3%	14%	8%	4,9%	71,2%	8600	10500	12500	2791
	sc exactes	75,1%	9%	3,6%	2,4%	0,2%	92,7%	1100	12500	14000	578
	sc de la vie	42,2%	28,4%	21,1%	8,3%	2,4%	62,8%	8000	1000	11500	289
	droit sc pol	63,1%	18,7%	22,8%	17,4%	4,9%	69,4%	8000	9500	11000	703
	sc éco AES	52,1%	13,2%	21%	7,3%	13,8%	73,1%	9000	12000	13500	219
	lettres	45,3%	32,2%	8,7%	4,5%	6,2%	56,5%	7500	9000	10300	712
DESS	total	63,3%	11,8%	75,4%	8,9%	4,3%	75,6%	9500	11300	13500	6741
	sc exactes	74,4%	5,5%	5,5%	2,7%	2,8%	92,5%	11000	12400	14000	1228
	sc de la vie	45,3%	23,6%	14,2%	10,4%	3,9%	73,1%	8400	10500	12000	106
	droit sc pol	61,7%	13,9%	21,9%	12,1%	5,3%	61,1%	9000	10040	12800	1204
	sc éco AES	69,9%	9,4%	14,7%	8,3%	3,6%	76,9%	9800	11500	13500	743
	gest finan	68,3%	8,9%	13,3%	8,1%	4,6%	78,1%	10000	12000	14000	2347
	lettres	33,3%	29,4%	19,2%	13,2%	3,5%	64,5%	8000	9100	10100	234
	sc humaines	41,2%	21,7%	26,1%	14,6%	5,1%	66,7%	7700	9300	11000	879
doctorat	total	49,1%	16%	13,9%	8,4%	3,1%	86,8%	10000	12000	14000	2838
	sc exactes	55,9%	11,3%	6,5%	3,3%	1,3%	94,7%	10500	12000	14600	779
	sc de la vie	43,1%	19,9%	22,2%	13,8%	4,4%	91,1%	10000	11400	14000	1083
	droit sc pol	63,1%	4,9%	7,5%	7,5%	0%	84,5%	10000	13500	23000	106
	sc éco AES	37,9%	12,9%	6%	2,6%	1,7%	77,6%	10000	12000	16000	116
	lettres	48,1%	19,3%	9,9%	5,7%	5,2%	71,1%	9400	12000	14000	558
sc humaines	53,3%	13%	19,2%	10,7%	9%	80,7%	9500	11000	14000	177	

Source Céreq

Lecture : 74,1% des titulaires d'une maîtrise en Sciences Exactes accèdent à un premier emploi en CDI contre 38% des titulaires d'une maîtrise des Sciences de la Vie

²² Cf E. Cahuzac, D. Martinelli, F. Stœffler-Kern (1997), "Cursus de formation dans l'enseignement supérieur et trajectoires d'insertion", Document Céreq n°128, p. 345-372.

Illustration 9 : Caractérisation des trajectoires professionnelles types des diplômés (1988) des écoles, des IUT et des STS²³

Trajectoires d'insertion	Bon accès à l'emploi		Accès favorable à l'emploi mais lent		Accès à l'emploi sans stabilisation		Reprise d'activité	Ensemble
	Accès rapide à l'emploi	SN puis accès rapide sur CDI	stabilisation lente	SN puis stabilisation lente	nombreux emplois précaires	Insertion galère		
Sexe: hommes	34	100	28	100	28	31	28	55
Académie d'étude province	69	74	81	84	82	80	72	74
Age au diplôme (en année)	22.7	22.5	21.8	22	22	22.5	22	22.4
Situation maritale:								
<i>célibataire</i>	57	70	68	77	65	61	64	64
Série du bac:								
<i>A</i>	10	1	14	1	12	17	12	8
<i>B</i>	16	7	15	6	11	19	23	12
<i>C,D,E</i>	37	48	27	27	25	19	33	37
<i>Autres</i>	38	44	44	66	52	45	33	43
Diplôme:								
<i>STS</i>	52	40	62	58	64	65	45	51
<i>IUT</i>	19	18	26	27	27	22	27	21
<i>Ecoles d'ingénieurs</i>	15	32	6	11	7	6	10	18
<i>Ecoles de commerce</i>	15	11	6	3	3	7	18	11
Nombre moyen de mois:								
<i>d'études</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>de service national</i>	0	13	1	12	1	2	1	5
<i>de chômage</i>	2	1	2	2	2	12	5	2
<i>de CDD</i>	1	2	13	13	26	10	3	5
<i>de CDI</i>	29	15	15	3	2	5	15	18
<i>d'inactivité</i>	1	1	1	2	1	2	8	1
Nombre d'emplois								
<i>1 emploi</i>	32	56	5	32	20	13	45	35
<i>2 emplois et plus</i>	68	43	94	68	79	84	54	65
Catég. prof. du père:								
<i>cadre</i>	31	32	23	22	19	25	34	29
Type d'emploi en mars 91								
<i>définitif</i>	76	73	73	45	35	23	68	67
Dernier employeur:								
<i>Ent. Privée</i>	76	78	70	68	53	62	78	74
<i>Ent Publique</i>	8	11	8	11	7	11	8	9
<i>Administration</i>	7	4	12	14	32	13	5	9
Dernier emploi déclaré :								
<i>Cadre, Ingénieur</i>	30	42	14	15	10	10	21	28
<i>Profession Intermédiaire</i>	46	52	51	70	58	45	48	51
<i>Employés, ouvriers</i>	23	6	34	15	31	41	30	20
Travail à temps plein	80	89	69	79	69	66	77	80
Salaire modal en mars 91	7 000	12 000	8 000	8 000	6 000	6 000	10 000	7 000
Total	40	29	11	6	8	4	2	

Source : Céreq

Lecture : La trajectoire « accès rapide à l'emploi » comporte 34% d'hommes.

²³ Cf E. Cahuzac, D. Martinelli, F. Stœffler-Kern (1997), Documents Céreq n°128.

Typologie des trajectoires d'insertion

Une seconde approche, plus récente, consiste à construire une approche en termes de *typologie des trajectoires d'insertion*. Cette approche a vu le jour avec les nouvelles techniques d'exploitation des calendriers des enquêtes d'insertion. Elle consiste à construire un indicateur prenant en compte l'information contenue dans le parcours des individus sur le marché du travail. On synthétise alors au travers d'un seul indicateur une information à la fois sur *la nature* des états, *la durée* passée dans chaque état, le *nombre de passage* et *la succession* des différents états rencontrés. Il est alors possible de reconstruire les parcours individuels et de regrouper les individus similaires du point de vue de leur parcours d'insertion, sur la base de cet indicateur.

Ces dernières approches²⁴, ne sont basées que sur une information restreinte (le passage dans un état particulier) et ne rendent pas compte de toutes les difficultés rencontrées par le jeune diplômé pour trouver une position sociale stabilisée. De plus, qualifier l'insertion professionnelle permet de faire apparaître les hétérogénéités, c'est à dire les populations "à risque" et les populations où l'insertion est facilitée. Une seconde étape consiste à identifier les raisons pour lesquelles on se situe dans telle ou telle trajectoire d'insertion professionnelle.

Enfin, une dernière étape consiste à apparier les trajectoires de formation avec les trajectoires d'insertion professionnelle de manière à déterminer l'effet de l'ensemble de la formation sur l'insertion.

3. LIMITES DES ENQUÊTES D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

Une enquête statistique sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ne peut répondre à toutes les questions. Elle correspond à un état à un moment donné pour une population particulière et ne préfigure pas toujours des situations professionnelles et des trajectoires futures. Compte tenu des difficultés d'exploitation, il existe peu d'études sur les trajectoires des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur telles que les définit J.J. Paul "*le concept de trajectoire professionnelle permet de considérer l'ensemble des événements professionnels qui marquent le cheminement professionnel d'un individu et de leur donner un sens en le restituant par rapport aux mouvements d'ensemble qui structurent le marché du travail*"²⁵.

3.1. Des résultats à relativiser

Comme toute enquête statistique, les chiffres obtenus doivent être relativisés non seulement sur le plan quantitatif – effectif suffisant, taux de réponse satisfaisant... – mais aussi sur le plan qualitatif. Il est ainsi intéressant de comparer les résultats obtenus avec les données relatives au marché du travail et aux flux de sorties du système éducatif au niveau local, régional et national. *Exemples : les flux de sorties de l'enseignement selon le niveau (DPD), l'évolution de l'emploi par qualification (enquête emploi Insée), le taux de chômage BIT selon le niveau de diplôme (enquête emploi INSEE)...*

Relativiser avec les résultats d'autres régions peut être plus pertinent que de situer les chiffres par rapport à la moyenne nationale. En effet, cette moyenne nationale inclut l'Île de France dont la spécificité et le poids statistique influent fortement sur ce chiffre, et le déforment par rapport aux résultats des autres régions ou académies...

L'exploitation statistique des interrogations de populations trop réduites peut être contestable. Deux cas se présentent :

Les enquêtes par sondage

La précision des résultats varie selon la dispersion de la population et devient souvent assez faible en dessous de 350 questionnaires collectés. Pour mesurer la validité de l'enquête, il est utile de calculer

²⁴ Cf J.M. Espinasse, J.F.Giret (1996), "Trajectoires d'insertion et modélisation des parcours. Quelques remarques", note 203(96-3), Lirhe pour une revue de la littérature sur les typologies des trajectoires.

²⁵ Cf J.J. Paul, 1992, "La relation formation-emploi, un défi pour l'économie", *Economica*.

des intervalles de confiance. De manière simplifiée, si s est l'écart type mesuré dans la population enquêtée pour une variable V dont la valeur est v , l'intervalle de confiance à 95 % est situé dans l'intervalle $[v - 1,96 s, v + 1,96 s]$, à condition que la fonction de répartition suive une loi normale.

ENCADRÉ 6

Le problème des petits effectifs

Les enquêtes de petite dimension qui sont les plus fréquentes sont en principe exhaustives. En réalité, du fait du taux de réponse, elles ne le sont pas, ce qui ne permet pas pour autant de dire que la population étudiée est un "échantillon" (il n'est évidemment pas tiré au hasard).

Il vaudrait mieux, bien que cela ne nous avance guère du point de vue de calculs d'incertitudes, se référer à la méthode des quotas, à condition de vérifier la conformité de l'échantillon en utilisant des variables de contrôle. On peut alors tenter de calculer un intervalle à l'aide de la formule utilisée pour les forts taux de sondage. Le diagramme ci-dessous montre que sans une population d'un effectif au moins égal à 100 et un taux de sondage élevé, les écarts sont importants.

Ainsi pour 100 personnes, si par exemple la part des cadres est égale à 50 %, le diagramme indique :

- pour un taux de sondage de 45 %, une valeur pour la variable part des cadres comprise entre 39 et 61 %
- pour un taux de sondage de 70 %, une valeur pour la variable part des cadres comprise entre 44 et 56 %

Heureusement, les comparaisons à but analytique effectuées sur des tableaux croisés avec le khi-deux permettent de conclure à des différences même en présence de petits effectifs.

Les enquêtes exhaustives

En dessous d'un certain seuil (taux de réponse et nombre de répondants), le caractère aléatoire des résultats est si grand qu'ils peuvent être totalement différents d'une cohorte à l'autre. C'est pourquoi, les résultats doivent alors être présentés en termes d'effectifs et non en fréquences ou pourcentages. Une approche qualitative est la seule possible avec de faibles effectifs comme par exemple l'élaboration d'un répertoire des emplois.

3.2. L'effet de la date d'interrogation

L'insertion professionnelle d'une cohorte est tout d'abord fortement liée à la conjoncture économique. Elle peut être exceptionnellement favorable, comme l'a été par exemple celle des diplômés de l'enseignement supérieur interrogés en 1991 (enquête nationale du Céreq auprès des sortants de 1988). Cette situation peut d'ailleurs se retourner très vite et de manière imprévue. Seule la répétition régulière d'enquêtes analogues peut permettre d'observer des régularités et des évolutions relativement indépendantes de la conjoncture.

Pour pouvoir analyser correctement l'insertion professionnelle, un délai minimum entre les dates de sortie et d'interrogation est nécessaire. De plus, la période de l'année choisie pour interroger les jeunes n'est pas neutre. En effet, le chômage des jeunes a un caractère saisonnier. Il est maximal en septembre ou au cours des mois suivants, il commence à décroître en décembre et atteint son niveau annuel moyen en février ou mars et il est à son plus faible niveau annuel en juin. Même si l'importance des fluctuations saisonnières diminue après quelques années de vie active, le choix de la période d'interrogation a donc une légère influence sur le niveau de chômage. Les mois de février ou de mars semblent les meilleurs mois pour réaliser des enquêtes d'entrée dans la vie active, comme nous l'avons vu précédemment. Les mois de septembre, voire de janvier, sont en revanche à éviter du fait de changements fréquents de situation ainsi que les périodes correspondant aux vacances scolaires.

3.3. La qualité de l'information

Les difficultés liées aux interrogations par voie postale, par téléphone, en face à face ont déjà été traitées précédemment. L'interprétation des questions par l'enquêté n'est pas forcément celle du concepteur du questionnaire. De plus, l'ordre dans lequel les questions sont posées et dans lequel les réponses sont proposées a une influence sur l'information recueillie. Par ailleurs, il arrive assez souvent que certains enquêtés ne répondent pas à toutes les questions lors des enquêtes postales. Il faut alors réaliser des redressements lorsque le nombre de réponses le permet.

Dans les enquêtes par interview (téléphone ou face-à-face), la formation des enquêteurs permet de limiter les erreurs. On choisit souvent de ne pas proposer de réponses aux enquêtés et de cocher la modalité qui correspond à la réponse spontanée. Certaines erreurs d'interprétation peuvent tout de même encore être faites aussi bien au moment du recueil des informations qu'au niveau du codage et du traitement des données.

De nombreuses études sous-estiment le problème des non-répondants. L'obtention d'un taux de réponse élevé est particulièrement difficile en raison de la mobilité des jeunes après la sortie du système éducatif. Il est souvent difficile de dépasser le seuil des deux tiers des répondants. La population de répondants n'est donc pas toujours représentative de la population interrogée. Les recommandations sont alors les suivantes : vérifier strate par strate que les caractéristiques de ces deux populations coïncident (par exemple la répartition des répondants par sexe âge...); effectuer un redressement ou une pondération (par filière, par sexe...) pour redonner leur poids initial à chacune des sous-populations.

Techniquement, le procédé de redressement est assez simple. Il suffit de comparer la population répondante et la population initiale catégorie par catégorie (on réalise généralement des croisements par diplôme, spécialité et sur les variables faisant apparaître des différences de taux de réponses). On affecte ensuite à chaque répondant d'une même catégorie un coefficient de pondération qui permet de retrouver les effectifs initiaux de la catégorie. Cela permet de redresser les effets de structure et d'obtenir des résultats globaux plus représentatifs de la population initiale. Mais cette pondération ne fait pas pour autant disparaître tout biais, l'insertion professionnelle des personnes les plus mobiles géographiquement n'étant pas parfaitement prise en compte car ce sont celles qu'on retrouve le plus difficilement.

3.4. Les doubles situations

Généralement on cherche à connaître précisément la situation professionnelle du diplômé. Il arrive que le jeune se déclare simultanément dans plusieurs situations –emploi/chômage, emploi/études...-. Fréquemment pour simplifier le traitement, beaucoup de gestionnaires d'enquêtes ne choisissent qu'une seule situation. Pour déterminer plus précisément la situation du jeune, il peut être judicieux d'introduire d'autres questions permettant par exemple, de connaître la recherche d'emploi ou l'activité au sens du BIT... La saisie et l'analyse des situations multiples peuvent être intéressantes mais sont plus complexes à traiter.

4. CONCLUSION

Les enquêtes d'entrée dans la vie active sont un des éléments principaux d'évaluation externe d'une filière, d'un niveau de diplôme etc. Elles doivent toutefois être complétées par d'autres éléments d'appréciation. En effet, si le premier objectif de l'enseignement supérieur est l'emploi, la connaissance et la culture peuvent aussi être des objectifs de l'Université. De plus, l'évaluation d'une filière peut aussi s'intéresser à d'autres données concernant par exemple les particularités de la filière (sélection ou non des étudiants entrants, les enseignements, niveau de sortie...), les caractéristiques des entrants, le cheminement de formation des étudiants, les effectifs aux différents niveaux de sortie. Toutes ces recommandations visent à expliquer le positionnement des enquêtes d'insertion professionnelle parmi les dispositifs d'observation de l'Enseignement Supérieur mais ne signifient

surtout pas que les enquêtes d'insertion ont peu de valeur. Bien au contraire, ces enquêtes sont des outils particuliers et uniques pour comprendre la situation du marché de l'emploi des jeunes diplômés.

Annexes

Annexe 1 : Traitements avec APOGEE

a) Les tableaux de bord avec APOGEE

Le domaine *Pilotage* d'APOGEE permet de construire un certain nombre de tableaux et d'indicateurs permettant de mesurer et d'analyser les "stocks" d'**étudiants inscrits** et les **diplômés**.

• Les étudiants inscrits

Les tableaux statistiques fournis par APOGEE concernent 5 états :

- les effectifs d'inscrits par niveaux, éventuellement sur plusieurs années universitaires
- la répartition des inscrits administratifs selon différentes variables (groupe de pays, nationalité composante, année dans le diplôme et sexe),
- la répartition des inscrits administratifs de première année de premier cycle selon différentes variables (titre d'accès, série du baccalauréat, sexe),
- l'origine géographique (en termes d'académie et de département), mais uniquement pour les bacheliers de l'année inscrits en 1ère année de 1er cycle
- l'attractivité des diplômes.

Concernant ce dernier indicateur, APOGEE indique pour le niveau dans la filière sélectionnée et pour les années universitaires retenues, le nombre d'inscrits total, le nombre d'inscrits "entrants externes" qui proviennent d'un autre établissement, dont les étudiants des programmes d'échanges internationaux.

Exemple fictif de répartition des inscrits de 1ère année : *Inscrits de 1ère année selon le titre d'accès*

Étape *	Bacheliers de l'année	Équivalence de l'année	Bacheliers antérieurs	Redoublants	Total
Deug Eco 1	120	12	36	136	304
Deug Aes 1	145	10	54	162	371
Total S.Eco	265	22	90	298	675

* : année dans le diplôme

• Les étudiants diplômés

Le domaine *Pilotage* d'APOGEE fournit trois séries de tableaux concernant les diplômés (de 1er cycle) :

- la ventilation des diplômés selon le baccalauréat (en distinguant les redoublants des non-redoublants),
- la ventilation des diplômés selon le titre d'accès (en distinguant les titres "internes", ie les diplômes inférieurs dans la même filière, et les titres "externes", ie les équivalences du type DUT ou validation),
- les taux de réussite par diplôme dans une composante présélectionnée, selon le schéma suivant :

Exemple fictif de taux de réussite à un diplôme : *Taux de réussite pour le Deug de Droit*

Diplôme	Nombre d'inscrits	Présents à l'examen	Nb de réussite	Tx de réussite sur le nb d'inscrits	Tx de réussite par rapport au nombre de présents
Deug Droit des sociétés	156	140	117	75,00 %	83,57 %
Deug Droit du travail	205	170	140	68,29 %	82,35 %
Total	361	310	257	71,19 %	82,90 %

• Les limites

Il n'est actuellement pas possible de dépouiller l'ensemble des informations contenues dans les fichiers administratifs ou résultats. De même, les croisements des inscriptions et des diplômés avec certaines variables essentielles (âge, origine sociale...) ne sont pas disponibles, sauf évidemment en exportant les données dans un logiciel externe.

b) Les suivis de parcours étudiants avec APOGEE

Le domaine Pilotage d'APOGEE propose, par l'intermédiaire d'un certain nombre de menus, un ensemble de tableaux et d'indicateurs permettant d'évaluer, de façon plus ou moins complète, l'écoulement des flux étudiants entre les différentes étapes du cursus. Le processus est évalué soit à partir de l'analyse de **parcours** dans une filière, soit à partir des **niveaux atteints** à l'issue du processus (auquel cas nous sommes d'ailleurs à la limite de l'analyse de flux).

• Parcours dans la filière

Quatre états nous sont proposés concernant successivement : les parcours des bacheliers en termes d'inscription, les parcours des bacheliers en termes de diplômés, le suivi des titulaires d'un baccalauréat, les parcours rétrospectifs de diplômés.

Exemple fictif de suivi de bacheliers : Dans le tableau ci-dessous, les 70 primo-entrants de 1980 ont donc tous passé avec succès le cap de la première année dès 1981. À l'issue de l'année 81/82, 50 d'entre eux ont obtenu leur DEUG et se sont inscrits en licence l'année suivante, 5 redoublent leur DEUG, les 10 autres ont quitté la filière (avec ou sans le DEUG, le tableau ne le dit pas). Les redoublants en DEUG ont encore échoué en 1983, et sur les 55 inscrits en licence, 20 ont échoué et 35 se sont inscrits en maîtrise l'année suivante. En 1984/85, nous avons encore 10 inscrits en licence, mais dont nous ne savons pas s'il s'agit de retardataires inscrits en DEUG l'année précédente ou de redoublants de licence (ou les deux), et 30 inscrits en maîtrise qui peuvent être tous des redoublants de maîtrise (les vingt inscrits de licence de 83/84 ayant quitté la filière avec ou sans diplôme de licence), soit composés de redoublants de maîtrise et d'étudiants ayant obtenu la licence l'année précédente.

Parcours des bacheliers (inscriptions)

Filière AES	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85
DEUG 1ère année	70				
DEUG 2è année		70	5	5	
Licence			55	20	10
Maîtrise				35	35
TOTAL	70	70	60	60	45

APOGEE permet de construire ce même tableau, mais exprimé cette fois-ci **en termes de diplômés**, que l'on peut alors mettre en parallèle avec les chiffres concernant les inscrits pour une interprétation plus fine (mais pas toujours simple) des phénomènes de flux.

Le domaine "Pilotage" nous donne enfin, toujours dans cette perspective dynamique, un état permettant de reconstituer le **parcours pédagogique des titulaires d'un diplôme** donné de façon rétrospective. L'exemple ci-après concerne 85 diplômés de maîtrise de sciences économiques, mention gestion, de l'année universitaire 1995/96.

Parcours des diplômés (de maîtrise)

Niveau	ETAPES	1995/96	1994/95	1993/94	1992/93	1991/92	1990/91
Bac + 2	Deug Mass 1					5	5
	Deug Mass 2			5	5		
	Deug S.Eco 1				40	35	20
	Deug S.Eco 2			65	25		
<i>Total Bac + 2</i>				70	70	40	25
Bac + 3	Licence S.E.G.		80				
	<i>Total Bac + 3</i>		80				
Bac + 4	Maîtrise S.E.G.	85					
	<i>Total Bac + 4</i>	85					
TOTAL GENERAL		85	80	70	70	40	25

L'interprétation de ce tableau est la suivante : notre population de 85 diplômés de maîtrise en 1995/96 se ventile entre :

- 25 entrés en 1990/91, 15 en 91/92, 30 en 92/93 en DEUG 1 (sciences éco. ou MASS)
- 10 sont entrés directement en licence en 94/95
- 5 sont entrés directement en maîtrise en 95/96

Il s'agit donc ici de résultats « transversaux », puisqu'ils reconstituent *a posteriori* l'itinéraire antérieur des cohortes qui composent un stock d'inscrits une année donnée.

Il est aussi possible de calculer le temps moyen mis pour obtenir la maîtrise pour les 70 étudiants ayant effectué tout leur cursus dans l'établissement. APOGEE effectue ce calcul automatiquement, mais en conservant les étudiants qui ont fait des cursus incomplets dans l'établissement (15 étudiants dans notre cas) en pondérant leurs effectifs par les temps de présence dans l'établissement, ce qui minimise évidemment la valeur de la moyenne (qui tombe alors de 4,93 à 4,35) et n'a aucun sens.

Plusieurs difficultés peuvent apparaître dans la lecture des tableaux récapitulatifs fournis par APOGEE : la distinction nette entre les redoublants d'une année précédente et les étudiants nouvellement inscrits dans le niveau considéré, la confusion entre filière et établissement, le maintien des étudiants ayant fait un cursus incomplet (et donc non diplômés) dans le calcul du temps moyen d'obtention d'un diplôme. Il paraît nécessaire de recouper entre elles les informations données par APOGEE et, surtout, de rester vigilant pour l'interprétation des résultats.

• Niveaux de diplôme et réorientations

Le domaine Pilotage nous propose enfin quelques éléments qui permettent de compléter l'évaluation des flux concernant les niveaux de diplôme obtenus et les réorientations dans l'établissement.

Exemple fictif concernant les niveaux de diplômes : le tableau ci-dessous est construit en utilisant le programme "Analyse des niveaux obtenus par groupe de bacs/équivalent". Il présente par groupes de baccalauréat (en ligne) le nombre d'étudiants ayant obtenu un certain niveau de formation (en colonne) parmi les bacheliers (ou équivalent) d'une année sélectionnée.

Niveaux de diplômes obtenus par série de bac

Bacs	BAC + 2	BAC + 3	BAC + 4	Total
L	32	25	15	72
S	35	37	17	89
ES	20	25	5	50
Total	87	87	37	211

En ce qui concerne les niveaux de sortie de l'établissement, on peut obtenir un état qui comptabilise pour une année de référence, les inscriptions administratives effectuées en 1^{ère} année de chacun des diplômes d'entrée sélectionnés. Le deuxième état répartit la population identifiée dans le premier état en fonction des diplômes de sortie (en distinguant échecs et réussite) choisis comme paramètres.

Enfin, par la commande "Analyse des réorientations internes" du menu Cohorte, il est possible d'analyser les changements d'orientation des étudiants au sein du même établissement. On obtient trois états : le premier donne la répartition de la cohorte sélectionnée selon les diplômes d'inscription, le deuxième état répartit la population de base selon les diplômes obtenus hors de la filière de première inscription (donc après réorientation) et par année d'obtention et le troisième répartit la population de base selon les diplômes obtenus dans la filière et par année d'obtention.

Annexe 2 : les calendriers

a) Exemple de calendrier utilisé lors d'enquêtes postales

33. Veuillez remplir le calendrier ci-dessous et décrivez vos différentes situations depuis octobre 1993

Les situations indiquées dans chaque colonne correspondent à celles définies dans la question 31. Pour chaque situation, tracez dans la colonne adéquate un trait continu reliant le mois où elle a commencé à celui où elle s'est terminée. Si la situation n'a duré qu'un seul mois, entourez le numéro du mois. En cas d'emplois successifs, distinguez les différentes périodes en indiquant le début et la fin de chacune.

Si deux situations de même type s'enchaînent le même mois, décalez le début de la deuxième le mois suivant.

Exemple :

L'intéressé était en études jusqu'en Juillet 94 (les vacances sont comprises dans l'année universitaire), en même temps, il a occupé un emploi de Novembre 93 à Février 94. Puis il est au service d'Aout 94 à Juillet 95, tout en cherchant un emploi à partir d'Avril 95. Il a trouvé un premier emploi en Novembre 95, a changé d'emploi en Février 96 et occupe toujours ce dernier emploi à la date de l'enquête.

		Etudes	Service national	Recherche d'emploi	Emploi	Inactivité
		1	2	3	4	5
1993	Avant Sept	01	01	01	01	01
	Septembre	02	02	02	02	02
	Octobre	03	03	03	03	03
	Novembre	04	04	04	04	04
	Décembre	05	05	05	05	05
1994	Janvier	06	06	06	06	06
	Février	07	07	07	07	07
	Mars	08	08	08	08	08
	Avril	09	09	09	09	09
	Mai	10	10	10	10	10
	Juin	11	11	11	11	11
	Juillet	12	12	12	12	12
	Aout	13	13	13	13	13
1995	Septembre	14	14	14	14	14
	Octobre	15	15	15	15	15
	Novembre	16	16	16	16	16
	Décembre	17	17	17	17	17
	Janvier	18	18	18	18	18
	Février	19	19	19	19	19
	Mars	20	20	20	20	20
	Avril	21	21	21	21	21
1996	Mai	22	22	22	22	22
	Juin	23	23	23	23	23
	Juillet	24	24	24	24	24
	Aout	25	25	25	25	25
	Septembre	26	26	26	26	26
	Octobre	27	27	27	27	27
	Novembre	28	28	28	28	28
	Décembre	29	29	29	29	29
1997	Janvier	30	30	30	30	30
	Février	31	31	31	31	31
	Mars	32	32	32	32	32
	Avril	33	33	33	33	33
	Mai	34	34	34	34	34
	Juin	35	35	35	35	35
1998	Juillet	36	36	36	36	36
	Aout	37	37	37	37	37
	Septembre	38	38	38	38	38
	Octobre	39	39	39	39	39

b) Fiche technique sur l'exploitation des calendriers

Cet exemple est un programme écrit avec le logiciel SAS. Il correspond au calendrier inclus dans le questionnaire de l'enquête Céreq de 1997 qui figure dans ce document.
Le codage des périodes (sq1 à sq30) est expliqué page 78.

```

*****
*** CALENDRIER MENSUEL - VARIABLES S1 à S43 DONNANT LA SITUATION MOIS PAR MOIS ***
*****;

ARRAY SQ(30) 3. SQ1-SQ30 ; *** PERIODES ***;
ARRAY DDB(30) 3. DDB1-DDB30 ;ARRAY DDF(30) 3. DDF1-DDF30 ;
ARRAY ETAT(30) $1. ETAT1-ETAT30 ;ARRAY DF(30) 3. DF1-DF30;
ARRAY S(43) $2. S1-S43;

*** DATES DE DEBUT ET DE FIN DE PERIODE, TYPE D'ACTIVITE, DUREE DE LA PERIODE ***;
DO I=1 TO 30;
  DDB(I) =SUBSTR(SQ(I),2,2);          * DATE DE DEBUT      *;
  DDF(I) =SUBSTR(SQ(I),4,2);          * DATE DE FIN       *;
  ETAT(I)=SUBSTR(SQ(I),1,1);          * TYPE D'ACTIVITE  *;
  DF(I)  =DDF(I)-DDB(I)+1;           * DUREE DE LA PERIODE *;
END;

*** INITIALISATION DES VARIABLES S1-S43 A BLANC ***;
DO I=1 TO 43;S(I)=' ';END;

*** DOUBLE BOUCLE PERMETTANT DE DISCERNER LES DOUBLES SITUATIONS ***
*** 1=ETUDES 2=SERVICE NATIONAL 3=RECHERCHE D'EMPLOI 4,5,6,7=EMPLOI ***

DO J=1 TO 30;
  IF (1<=DDB(J)<=43 AND 1<=DDF(J)<=43) THEN DO;
    DO I= DDB(J) TO DDF(J);
      IF S(I)=' ' THEN S(I)=ETAT(J);
      ELSE IF (S(I)='1' & ETAT(J)='2')!(S(I)='2' & ETAT(J)='1')
        THEN S(I)='12';          * ETUDES ET SN *;
      ELSE IF (S(I)='1' & ETAT(J)='3')!(S(I)='3' & ETAT(J)='1')
        THEN S(I)='13';          * ETUDES ET RECHERCHE d'EMPLOI *;
      ELSE IF (S(I)='1' & ETAT(J) IN ('4','5','6','7')) ! (S(I) IN ('4','5','6','7')
        & ETAT(J)='1') THEN S(I)='14';      * ETUDES ET EMPLOI *;
      ELSE IF (S(I)='2' & ETAT(J)='3')!(S(I)='3' & ETAT(J)='2')
        THEN S(I)='23';          * SN ET RECHERCHE D'EMPLOI *;
      ELSE IF (S(I)='2' & ETAT(J) IN ('4','5','6','7')) ! (S(I) IN ('4','5','6','7')
        & ETAT(J)='2') THEN S(I)='24';      * SN ET EMPLOI *;
      ELSE IF (S(I) IN ('4','5','6','7') & ETAT(J)='3') ! (S(I)='3'
        & ETAT(J) IN ('4','5','6','7'))
        THEN S(I)='43';          * CHOMAGE ET EMPLOI *;
    END;END;
END;

*** DUREE TOTALE DE CHOMAGE : DCHT ***;
DCHT=0;
DO I=1 TO 43;
  IF S(I)='3' THEN DCHT=DCHT+1 ;      * CHOMAGE NON SIMULTANE AVEC AUTRE SITUATION *;
END;

*** DUREE DE CHOMAGE AVANT PREMIER EMPLOI : DCH1 ***;
DCH1=0;
DO I=1 TO 43 ;
  IF S(I) IN ('4','5','6','7','43') THEN DO;
    J=I ; I=43 ;                      * J: NUMERO DU MOIS DE DEBUT PREMIER EMPLOI *;
  END;
  ELSE J=44 ;
END;

DO I=1 TO (J-1) ;
  IF S(I)='3' THEN DCH1=DCH1+1 ;      * CHOMAGE NON SIMULTANE AVEC AUTRE SITUATION *;
END ;

```

Annexe 3 : Exemples de questionnaires

a) Questionnaire de l'enquête réalisée par le Céreq en 1997 auprès des sortants de l'enseignement supérieur en 1994

Attention, ce questionnaire est prévu pour une interrogation téléphonique. Il ne peut pas s'adapter directement à une enquête postale. Par ailleurs, il a été expurgé de certaines questions filtres.

Questionnaire basé sur le champ suivant :

- diplômés d'écoles de commerce, d'écoles d'ingénieurs, d'IUT, de BTS ;
- IUP : diplômés de maîtrise ;
- inscrits, non réinscrits en deuxième et troisième cycle universitaires hors thèses ;
- diplômés de thèse

Formation

F1 Avez-vous préparé le diplôme suivant durant l'année scolaire 1993-94 :

- 01- DOCTORAT
- 02- D.U (Diplôme Universitaire) équivalent au doctorat
- 03- Diplôme d'école d'ingénieurs (dip.de l'ecole uniquement)
- 04- Diplôme d'école de commerce et de gestion (hors Master et MBA)
- 05- DEA
- 06- DESS, DESCF
- 07- D.U (Diplôme Universitaire) de niveau BAC + 5
- 08- Magistère
- 09- I.U.P : maîtrise
- 10- MAITRISE, MST, MSG, MIAGE, Diplôme d'IEP
- 11- D.U (Diplôme Universitaire) de niveau BAC + 4
- 12- I.U.F.M
- 13- LICENCE, DECF
- 14- D.U (Diplôme Universitaire) de niveau bac + 3
- 15- Formation post-DUT en IUT (y compris DNTS)
- 16- Formation post-BTS en Lycée
- 17- DUT
- 18- BTS
- 19- DEUST
- 20- DEUG
- 21- D.U de niveau bac + 2
- 22- Préparation à un concours de la fonction publique
- 23- Masters, MBA
- 24- Autre Ecole, autre Formation

F1BIS Etait-ce une formation en alternance ?

Si oui : était-ce :

- 1 un contrat d'apprentissage 2 un contrat de qualification 3 un contrat d'adaptation 4 un autre contrat

F2 Avez-vous obtenu le diplôme ou concours correspondant en 1994 ? oui/non

F2BIS : quel âge avez-vous ?

Si F1=10 F1BIS : sortez-vous d'un IUP ? oui/non

Si F1=9 (maîtrise d'IUP) ou F1BIS=oui : avez-vous obtenu le diplôme d'ingénieur-maître ? oui/non

Si F1=2, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 14 & F1BIS non égal à oui :

sortez-vous d'un IAE (Institut d'Administration des Entreprises) ? oui/non

Etudes antérieures à 1994

Si le diplômé sort de l'université au sens strict (F1 = 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 19, 20, 21)
et si F2=oui

F3 Est-ce le plus haut diplôme universitaire que vous possédez ? oui/non

Si F2=non ou si F3=non ou si F1=12, 23 :

quel est le plus haut diplôme universitaire que vous possédez ? diplôme (code voir question F1)
spécialité : code spécialité universitaire valable pour tout le questionnaire
(pour F1=1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 20, 21)

A sciences, informatique ouvre un écran comportant les sous-modalités suivantes :

- 1 physique, mécanique, maths., électricité-électronique, BTP
- 2 informatique, MIAGE
- 3 sciences de la vie et de la terre, chimie, biochimie
- 4 biologie, physiologie, génie alimentaire et rural, écologie

B droit, sciences économiques et de gestion (idem)

- 5 droit, sciences politique
- 6 sciences économiques
- 7 gestion, comptabilité, finances
- 8 administration économique et sociale (AES)

C lettres, sciences humaines, communication (idem)

- 9 lettres, philosophie, théologie
- 10 langues/civilisations étrangères, langues étrangères appliquées (LEA)
- 11 histoire, géographie, urbanisme
- 12 sociologie, ethnologie, psychologie, sciences de l'éducation
- 13 information, communication, documentation
- 14 arts plastiques, musique, danse, archéologie, histoire de l'art...
- 15 santé (y compris médecine, pharma., odontologie), paramédical et social.

F4 Avez-vous effectué toutes vos études universitaires dans le même UFR ? oui/non

Si oui : passer à F8 ;

Si non : plus haut diplôme dans la filière précédente (diplôme, spécialité selon nomenclature ci-dessus) ; Passer à F8

F3BIS Possédez-vous un diplôme supérieur non universitaire ? Si oui lequel ? (diplôme seulement)

Si le diplômé ne sort pas de l'université (F1=3,4,15,16,17,18)

F5 Avez-vous préparé un autre diplôme de l'enseignement supérieur avant 1994 ?

non : passer à F8 ;

si oui : F6 Lequel ? (diplôme seulement) ; F7 Avez-vous obtenu ce diplôme ? oui/non

Si le diplômé n'a pas obtenu une thèse en 94 :

F8 Avez-vous effectué au moins un stage dans le cadre de votre formation en 1992-1993 ou 1993-1994 ?
oui/non

Si oui : F9 Durée cumulée de(s) stage(s) en mois

F10 Avez-vous été ensuite recruté dans l'entreprise dans laquelle vous avez effectué un stage ?
oui/non

Pour tous :

F11 Quel baccalauréat possédez-vous ? (A, B, C, D/D', E, F, G, H, Bac pro., autre (BT, DAEU...))

Année du dernier Baccalauréat :

Département du dernier Baccalauréat :

F11BIS Avez-vous arrêté vos études pendant un an ou plus avant 1994 ? oui/non

Si oui : à quelle date avez-vous arrêté vos études ? (mois, année)

à quelle date les avez-vous reprises ? (mois, année)

Pour ceux qui ont obtenu un doctorat en 94

F11TER Au cours de quelle année civile avez-vous commencé votre thèse ?

F12 Pendant la préparation de votre thèse, avez-vous bénéficié d'un des financements ou d'une des rémunérations suivantes ?

F12A Allocation de recherche du ministère de l'Enseignement sup. et de la recherche oui/non

F12B Allocation provenant d'un autre ministère oui/non

et qui recherchent un emploi (S3=1) :

S6 Depuis un mois avez-vous fait des démarches pour trouver un emploi ?

1- oui 2- non 3- NSP

S7 Pouvez-vous travailler immédiatement (dans un délai inférieur à 15 jours) ?

1- oui 2- non 3- NSP

Pour ceux qui sont chômeurs ou inactifs au sens du BIT (S1 différent de 1 et S2 différent de 1) : EB1

Activité professionnelle à la date de l'enquête

À lire : nous allons décrire votre activité professionnelle début mars 1997 (activité principale c'est à dire celle que l'enquêté déclare comme telle, en cas d'hésitation celle à laquelle il consacre le plus de temps, à durée équivalente, la plus rémunératrice)

Activité d'au moins 1 mois, en dehors des emplois de vacances ; un emploi ayant commencé avant la fin des études et continuant après est à prendre en compte ; les élèves fonctionnaires sont en emploi mais pas les appelés au service national (coopération, aide technique).

EA1 Quelle est la date de début de cette période d'activité (stage de fin d'année d'études exclus) : mois, année

EA3 Quelle est l'activité précise de l'établissement dans lequel vous travaillez :

saisie en clair.....

EA2 Quel est le secteur d'activité de l'établissement dans lequel vous travaillez :

1 Agriculture 2 Industrie 3 BTP
4 Commerce, transport, télécom., postes 5 Banques - Assurances 6 Autres services marchands
7 services non marchands (administration, collectivité locale, organisme public)

EA4 Combien de personnes travaillent chez cet employeur, dans cet établissement :

(1-2, 3-9, 10-49, 50-199, 200-499, 500 et plus)

EA5 Quel est le code postal de votre lieu de travail :

EA6 Quel est l'intitulé précis de votre emploi ? saisie en clair.....

EA7 - Dans l'emploi que vous décrivez, vous êtes (vous étiez) :

- 1 personnel de catégorie A de la Fonction publique
- 2 professeur titulaire (école primaire, collège, lycée professionnel, lycée)
- 3 cadres et professions libérales
- 4 ingénieurs
- 5 maître auxiliaire, assistante sociale, infirmière et cadres B de la Fonction publique
- 6 technicien, dessinateur, VRP
- 7 agent de maîtrise dirigeant des techniciens, autre agent de maîtrise
- 8 agent de maîtrise encadrant des ouvriers, maîtrise administrative et commerciale
- 9 Employé de bureau, de commerce, agent de service, aide soignante, gardienne d'enfant, personnel de cat. C ou D de la Fonction publique
- 10 ouvrier qualifié (OQ), hautement qualifié (OHQ) et technicien d'atelier (TA)
- 11 manœuvre, ouvrier spécialisé (OS)

EA7BIS (sauf si EA7=10) : quelle est votre fonction principale ? (ne surtout pas citer les réponses)

- 1 production, fabrication, chantiers
- 2 installation, maintenance, réglage, réparations
- 3 nettoyage, gardiennage, travaux ménagers
- 4 manutention, magasinage, transports
- 5 secrétariat, guichet, saisie, standard
- 6 gestion, comptabilité, fonctions administratives
- 7 commerce, vente, technico-commercial
- 8 recherche, études, méthodes, informatique

- 9 directeur général ou un de ses adjoints directs
- 10 enseignement, santé, information, autres cas

EA8 Quel est votre statut ?

- 1 Indépendant, à son compte
- 2 salarié de votre propre entreprise, gérant mandataire, PDG
- 3 salarié
- 4 Stagiaire rémunéré (hors stage post-doctorat)
- 5 Stagiaire post-doctorat

Si EA8 = 2, 3 ou 5 alors **EA8BIS : quel type de contrat de travail avez-vous ?**

- 1 Apprenti et contrat aidé (contrat de qualif., contrat d'adaptation, CES...)
- 2 CDD (contrat à durée déterminée), auxiliaire, vacataire, intérim
- 3 CDI (contrat à durée indéterminée)
- 4 Fonctionnaire, élève fonctionnaire, fonctionnaire stagiaire, armée hors militaire du contingent (uniquement si EA2=7)
- 5 Bourse

EA9 Votre emploi correspond-il ? 1 : à un temps plein 2 : à un temps partiel

EA10 Quel est votre dernière rémunération mensuelle nette à 100 F près (prime et avantages divers inclus) ? (salaire, revenu ou honoraires)

Si EA8=1 et 2 (indépendant...) ne pas poser EA11 EA12 EA13 EA14 ; aller à Q1

EA11 Si EA2=7 (Fonction publique) : avez-vous passé un concours pour accéder à cet emploi ? oui/non

Si EA11=oui ne pas poser EA12, EA13

EA12 Par quels moyens êtes-vous entré en contact avec cette entreprise ? (une seule réponse)

- 1 Par relations : famille ou des amis de la famille (y compris entreprise d'un membre de la famille)
- 2 Par relations amicales
- 3 Par un autre étudiant, l'association des anciens élèves
- 4 Par relations professionnelles antérieures
- 5 Par l'établissement scolaire (y compris professeurs...)
- 6 Suite à un stage ->EA12A
- 7 L'enquête a déjà travaillé dans cette entreprise ->EA12B
- 8 Par une candidature spontanée : sans information préalable : mailing...
- 9 Par une candidature spontanée : suite à une information ou à une recommandation ->EA12C
- 10 Par annonces (presse, radio, Minitel...)
- 11 Par une agence d'intérim
- 12 Par un cabinet de recrutement, chasseur de têtes
- 13 ANPE, APEC, mission locale, service municipal...
- 14 Autre

EA12A (si EA12=6) : aviez-vous trouvé ce stage par une de vos relations ?

- 1 non 2 oui, un membre ou un ami de la famille 3 oui, un(e) ami(e)
- 4 oui, un étudiant, l'association des anciens élèves 5 oui, une relation professionnelle antérieure

EA12B (si EA12=7) : lors de votre première entrée dans cette entreprise, avez-vous trouvé cet emploi grâce à une de vos relations ? (mêmes réponses que EA12A)

EA12C (si EA12=9) : qui vous avait suggéré de vous adresser à cette entreprise ? (mêmes réponses que EA12A)

EA13 Avant d'entrer dans cette entreprise connaissiez-vous quelqu'un qui y travaillait ? (mêmes réponses que EA12A)

EA14 Que pensez-vous de cet emploi ?

- 1- vous faites cela en attendant... (exemple : la fin de vos études, de trouver mieux...);
- 2- vous pourriez rester dans cette entreprise si vous aviez une promotion ou une augmentation de salaire;
- 3- cet emploi vous intéresse et vous comptez y rester au moins quelques années;

- 4- cet emploi permet de suivre ou continuer une formation en étant rémunéré ;
5- vous n'avez pas d'idée, autre.

Si l'activité professionnelle à la date de l'enquête commence avant juin 1994 et si elle est à plein temps (EA9=1) : EC0

Sinon : Q1 Avez-vous eu une autre activité professionnelle ayant commencé après la fin de vos études ?

non : quel était votre premier salaire mensuel net à 100 francs près pour l'emploi que nous venons de décrire ? (puis activité professionnelle avant la fin des études ECO)

oui : **EB1, EB2, EB10** (on veut connaître les dates et le salaire même si c'est le même emploi)

Q2 Travailliez-vous dans le même établissement qu'actuellement ? (même lieu)

non : EB3-EB9

oui : lire toutes les questions suivantes

Q3A Aviez-vous les mêmes fonctions ?

si non : EB6

Q3B Étiez-vous classé dans la même catégorie professionnelle ?

si non : EB7

Q3C Aviez-vous le même type de contrat de travail ?

si non : EB8

Q3D Votre temps de travail était-il identique ?

si non : EB9 puis EC0

Première activité professionnelle après la fin des études

À lire : nous allons décrire maintenant votre première activité professionnelle après la fin de vos études. Activité d'au moins 1 mois, en dehors des emplois de vacances ; cet emploi doit avoir commencé après la fin des études ; les élèves fonctionnaires sont en emploi mais pas les appelés au service national (coopération, aide technique).

EB1 Quand a-t-il commencé : mois, année

EB2 Quand s'est-il terminé : mois, année

EB3 Quel était le secteur d'activité de l'établissement dans lequel vous travailliez :

1 Agriculture

2 Industrie

3 BTP

4 Commerce, transport, télécom., postes

5 Banques - Assurances

6 Autres services marchands

7 services non marchands (administration, collectivité locale, organisme public)

EB4 Combien de personnes travaillaient chez cet employeur, dans cet établissement :

(1-2, 3-9, 10-49, 50-199, 200-499, 500 et plus)

EB5 Quel est le code postal de votre lieu de travail :

EB6 Quel était l'intitulé de votre emploi ? (SAISIE EN CLAIR)

EB7 Quelle était votre catégorie professionnelle ? modalités de réponse voir EA7

EB8 Quel était votre statut ?

1 Indépendant, à son compte

2 salarié de votre propre entreprise, gérant mandataire, PDG

3 salarié

4 Stagiaire rémunéré (hors stage post-doctorat)

5 Stagiaire post-doctorat

Si EB8 = 2, 3, 5 alors **EB8BIS : quel type de contrat de travail aviez-vous ?**

1 Apprenti et contrat aidé (contrat de qualif., contrat d'adaptation, CES...)

2 CDD (contrat à durée déterminée), auxiliaire, vacataire, intérim

3 CDI (contrat à durée indéterminée)

4 Fonctionnaire, élève fonctionnaire, fonctionnaire stagiaire, armée hors militaire du contingent (uniquement si EA2=7)

5 Bourse

EB9 Votre emploi correspondait-il ? 1 : à un temps plein

2 : à un temps partiel

EB10 Quel était votre premier salaire mensuel net à 100 francs près ?

(prime, avantages divers inclus)

Activité professionnelle avant la fin des études

Activité d'au moins 1 mois, EN DEHORS DES EMPLOIS DITS DE VACANCES et des stages en cours d'études ; dernier emploi ayant commencé avant la fin des études en juillet 1994. Il peut s'être terminé après la fin des études. Les thèses financées ne sont pas considérées comme des emplois (thèses avec allocations de recherche, CIFRE, BDI, autre allocation...); les postes d'ATER sont des emplois.

EC0 Avez-vous eu un autre emploi entre juillet 91 et juillet 94 que ceux déjà éventuellement décrits ? oui/non

si non : calendrier ;

si oui : EC1, EC2 (identiques à EB1, EB2) et EC10 :

Quel était votre diplôme le plus élevé lorsque vous avez obtenu cet emploi ?

(Diplôme, spécialité si université)

Etiez-vous dans le même établissement que pour l'un des emplois déjà décrits ? (même lieu)

Si non : questions EC3 à EC9 (identiques à EB3-EB9)

Si oui : si l'intéressé n'a décrit qu'un emploi : remplissage automatique par le Céreq de EC3-EC5 avec cet emploi

Si l'intéressé a déjà décrit 2 emplois: **était-ce dans l'établissement du premier emploi ou celui de mars 1997 ?**

(remplissage automatique par le Céreq de EC3-EC5 avec l'emploi correspondant à la réponse)

P1 Aviez-vous les mêmes fonctions ?

si non : EC6

P2 Etiez-vous classé dans la même catégorie professionnelle ?

si non : EC7

P3 Aviez-vous le même type de contrat de travail ?

si non : EC8

P4 Votre temps de travail était-il identique ?

si non : EC9

Calendrier

Décrivez vos différentes situations depuis septembre 1993 :

En cas d'emplois successifs, distinguer les différentes périodes en indiquant le début et la fin de chacune. Si deux situations de même type s'enchaînent le même mois, décaler le début de la deuxième au mois suivant.

Pour les situations n'étant toujours pas finies à la date actuelle considérer comme mois de fin fictif le mois numéro 43 (mars 1997).

Définition complète des titres :

1 - En études (y compris comme allocataire de recherche et stage dans le cadre de la formation)

2 - Au service national (y compris coopération, aide technique...)

3 - En recherche d'emploi (y compris stage de recherche d'emploi)

4 - En emploi (tout contrat de travail, y compris élève fonctionnaire, mesures pour l'emploi...)

5 - Sans emploi et n'en cherchant pas (sans emploi et n'en cherchant pas)

L'inactivité est incompatible avec tout autre état. Il faut séparer les emplois successifs. L'enquêteur doit vérifier les situations simultanées. Dans tout les cas il ne peut valider le calendrier qu'après l'avoir récapitulé avec l'enquêté.

		Études	Service national	Recherche d'emploi	Emploi	Inactivité
1993	septembre	01	01	01	01	01
	octobre	02	02	02	02	02
	novembre	03	03	03	03	03
	décembre	04	04	04	04	04
1994	janvier	05	05	05	05	05
	février	06	06	06	06	06
	mars	07	07	07	07	07
	avril	08	08	08	08	08
	mai	09	09	09	09	09
	juin	10	10	10	10	10
	juillet	11	11	11	11	11
	août	12	12	12	12	12
	septembre	13	13	13	13	13
	octobre	14	14	14	14	14
	novembre	15	15	15	15	15
	décembre	16	16	16	16	16
1995	janvier	17	17	17	17	17
	février	18	18	18	18	18
	mars	19	19	19	19	19
	avril	20	20	20	20	20
	mai	21	21	21	21	21
	juin	22	22	22	22	22
	juillet	23	23	23	23	23
	août	24	24	24	24	24
	septembre	25	25	25	25	25
	octobre	26	26	26	26	26
	novembre	27	27	27	27	27
	décembre	28	28	28	28	28
1996	janvier	29	29	29	29	29
	février	30	30	30	30	30
	mars	31	31	31	31	31
	avril	32	32	32	32	32
	mai	33	33	33	33	33
	juin	34	34	34	34	34
	juillet	35	35	35	35	35
	août	36	36	36	36	36
	septembre	37	37	37	37	37
	octobre	38	38	38	38	38
	novembre	39	39	39	39	39
	décembre	40	40	40	40	40
1997	janvier	41	41	41	41	41
	février	42	42	42	42	42
	mars	43	43	43	43	43

Caractéristiques sociodémographiques

CSD1 Vous êtes de sexe (poser la question avec humour) : 1 Masculin 2 Féminin

CSD2 Quelle est votre nationalité :

1 français 2 étranger Union Européenne 3 étranger hors Union Européenne

CSD3 Quel le niveau d'études de vos parents ?

père : 1 Sans diplôme, Certificat d'études 2 BEPC 3 CAP-BEP 4 Baccalauréat 5 Supérieur au Bac
 mère : 1 Sans diplôme, Certificat d'études 2 BEPC 3 CAP-BEP 4 Baccalauréat 5 Supérieur au Bac

CSD4 Quelle était la profession de vos parents à la fin de vos études ?

(leur dernière s'ils ne sont plus en activité ou s'ils sont décédés)

père mère

1 1 Agriculteurs exploitants
 2 2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 3 3 Cadres, ingénieurs, professions libérales (avocat, médecin ...)
 4 4 Professeurs certifiés ou agrégés ou des écoles
 5 5 Techniciens, agents de maîtrise, représentants, infirmiers, secrétaires de direction (Professions intermédiaires)
 6 6 Instituteurs, professeur d'enseignement général des collèges (PEGC) ou maîtres auxiliaires
 7 7 Employés de bureau, de commerce, secrétaire, agent de service, aide soignant, garde d'enfants
 8 8 Ouvriers
 9 9 N'a jamais travaillé
 10 10 NSP, décédé

CSD5 Était-ce un emploi de la Fonction publique ? (pour réponse entre 3 et 8 inclus à la question CSD4)

père mère

1 1 oui
 2 2 non

b) Questionnaire de l'enquête réalisée par l'OURIP sur le devenir des étudiants inscrits en 93/94 dans une université de la région Rhône-Alpes

Observatoire Universitaire Régional
de l'Insertion Professionnelle

Ce questionnaire est
confidentiel : après
vérification, il est
rendu **anonyme**

Enquête sur le devenir des étudiants inscrits en 1993/94

Universités Rhône-Alpes

• Pour remplir ce questionnaire, cerchez le **numéro** correspondant à votre réponse ou **complétez les lignes** disposées à cet effet.

<p>En 1993/94, vous étiez inscrit en : 1-5</p>	<p>6. Considériez-vous cette inscription comme principale 1. oui 2. non</p> <p>7. Vous êtes vous présenté au diplôme en 1994 ? 1. oui 2. non</p> <p>⇒ Si oui, l'avez vous obtenu ? 1. oui, 1ère session 2. oui, 2ème session 3. non</p>
--	--

Autre inscription éventuelle en 1993/94

<p>En 1993/94 si vous étiez inscrit dans un autre diplôme ou un autre établissement d'enseignement supérieur :</p> <p>8. Nom de l'établissement</p> <p>.....</p> <p>9. Intitulé complet du diplôme préparé</p> <p>.....</p>	<p>10. Diplôme présenté ? 1. oui 2. non</p> <p>⇒ Si oui, diplôme obtenu ? 1. oui 2. non</p>
---	--

Poursuite ou reprise d'études après 1994 (sinon allez question 15)

	1994/95	1995/96	1996/97
11. Nom de l'établissement
12. Lieu (département)	— —	— —	— —
13. Diplôme préparé
14. Réussite	1. oui 2. non	1. oui 2. non	

Si vous avez interrompu vos études, pourquoi ?

<p>15. Motifs principaux de l'arrêt des études (max : 2 réponses) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. mon diplôme est un diplôme terminal de 3^o cycle 2. j'ai obtenu le concours souhaité 3. j'ai eu une opportunité d'emploi 4. je ne voulais pas continuer au-delà 	<ol style="list-style-type: none"> 5. j'étais découragé 6. ma candidature à un 3^o cycle n'a pas été retenue 7. j'avais un besoin urgent de gagner ma vie 8. service national 9. autre raison
---	--

Bilan de vos diplômes de l'enseignement supérieur

16. Etes-vous entré à l'Université grâce à une équivalence ?	1. oui	2. non
⇒ Si oui, laquelle ? (équivalence du bac, de la 1 ^o année, du DEUG etc.)		

Diplômes obtenus	année	établissement ex: Lyon 3, lycée X
17. Diplôme préparé lors de votre première inscription dans l'enseignement supérieur (ex: DEUG LCE anglais, CLASSE PRÉPARATOIRE...) :	— —	
18. Premier diplôme de l'enseignement supérieur obtenu	— —	
19. Diplôme de l'enseignement supérieur le plus élevé que vous avez obtenu	— —	
20. Concours obtenu (enseignement, fonction publique, autre)	— —	

Résumé de vos activités depuis octobre 1993

<p>21-25 En vous aidant de l'exemple ci-dessous, décrivez vos différentes situations depuis octobre 1993. Pour chaque situation tracez un trait continu reliant le mois de début et de fin. Pour un mois, cerchez le mois.</p>	<p>Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • études à temps plein jusqu'en août 94 (vacances incluses dans la formation) • recherche d'emploi de septembre à décembre 94 • emploi précaire : janvier à avril 95 • emploi stable : mai 95 à mai 96, puis de juin 96 à mars 97 (changement d'emploi stable)
---	---

Évolution de votre situation professionnelle

Ne pas tenir compte des «jobs» d'été.

Remplissez pour chaque **changement d'emploi**, y compris chez le même employeur ;

⇒ si l'emploi est identique, indiquez seulement "même" dans la colonne suivante.

26. Combien d'emplois au total avez-vous occupé depuis la fin de vos études universitaires ? _____			
	Emploi occupé pendant vos études	Premier emploi occupé à l'issue de vos études (sauf emploi saisonnier)	Emploi actuel (s'il y a lieu)
27. Date de début	mois _____ an _____	mois _____ an _____	mois _____ an _____
28. Comment avez-vous trouvé cet emploi ?	1. petites annonces 2. stage dans l'entreprise 3. relations personnelles 4. candidature spontanée 5. ANPE/APEC 6. intérim 7. concours 8. autre.....	1. petites annonces 2. stage dans l'entreprise 3. relations personnelles 4. candidature spontanée 5. ANPE/APEC 6. intérim 7. concours 8. autre.....	1. petites annonces 2. stage dans l'entreprise 3. relations personnelles 4. candidature spontanée 5. ANPE/APEC 6. intérim 7. concours 8. autre.....
29. Intitulé détaillé de l'emploi occupé (ex : professeur de collège, attaché commercial ...)
Horaire hebdomadaire habituel	_____ H	_____ H	_____ H
31. Statut	1. non salarié / indépendant 2. salarié stable 3. salarié précaire	1. non salarié / indépendant 2. salarié stable 3. salarié précaire	1. non salarié / indépendant 2. salarié stable 3. salarié précaire
32. Si vous êtes salarié, indiquez votre catégorie professionnelle	• fonction publique , rang: 1. A 2. B 3. C • autre 4. cadre/ingénieur 5. assimilé cadre 6. technicien 7. gradé (banque), agent de maîtrise, contremaître 8. représentant, attaché commercial 9. employé 10. ouvrier 11. autre	• fonction publique , rang: 1. A 2. B 3. C • autre 4. cadre/ingénieur 5. assimilé cadre 6. technicien 7. gradé (banque), agent de maîtrise, contremaître 8. représentant, attaché commercial 9. employé 10. ouvrier 11. autre	• fonction publique , rang: 1. A 2. B 3. C • autre 4. cadre/ingénieur 5. assimilé cadre 6. technicien 7. gradé (banque), agent de maîtrise, contremaître 8. représentant, attaché commercial 9. employé 10. ouvrier 11. autre
33. Rémunération nette mensuelle moyenne	_____	_____	_____
34. Type d'employeur	• Public 1. administration centrale 2. collectivité locale 3. ét. d'enseignement 4. entreprise (publique) • Privé 5. ét. d'enseignement 6. association 7. entreprise (privée)	• Public 1. administration centrale 2. collectivité locale 3. ét. d'enseignement 4. entreprise (publique) • Privé 5. ét. d'enseignement 6. association 7. entreprise (privée)	• Public 1. administration centrale 2. collectivité locale 3. ét. d'enseignement 4. entreprise (publique) • Privé 5. ét. d'enseignement 6. association 7. entreprise (privée)
35. Nom de votre employeur			
36. Activité principale de votre employeur
37. Code APE	_____	_____	_____
38. Nombre de personnes employées dans votre entreprise	_____	_____	_____

c) Questionnaire d'une enquête menée en novembre 1996, et portant sur le devenir des étudiants sortis en 1993/94 d'une UFR de Chimie

Pour remplir ce questionnaire, cochez la case correspondant à votre réponse et aidez-vous des codes ci-joints lorsque c'est indiqué. MERCI.

1. Votre état civil (au moment de l'enquête)

1 Sexe : M F

2. Année de naissance : 19

3. Nationalité : Française
 Etrangère (Union Européenne)
 Etrangère (hors UE)

4. Situation militaire : sursitaire
 au service national
 libéré
 exempté

5. Votre lieu de résidence en Novembre 1996

(code postal) :

si étranger, pays en clair :

6. Quelle est la profession actuelle de vos parents (ou leur dernière s'ils ne sont plus en activité), en clair :

père ou tuteur : mère ou tuteur :

7. Vous avez obtenu le baccalauréat en 19

Série..... département d'obtention:

ou Vous avez obtenu une équivalence ou une dispense du baccalauréat en 19

Précisez laquelle :

.....

ou Vous avez une équivalence d'un bac étranger

2. Vos études avant 1993-94

8. Veuillez préciser dans le tableau suivant tous les diplômes ou concours auxquels vous vous êtes inscrits depuis l'obtention de votre bac (ou équivalence) jusqu'en 1993-94 :

Année	Diplôme ou concours (intitulé exact)	Discipline ou spécialité	Examen présenté	Diplôme obtenu	Nom de l'établissement et n° du dépt, si étranger pays en clair
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

3. Votre année d'études 1993-94

9. Veuillez préciser dans le tableau suivant tous les diplômes ou concours que vous avez préparés pendant l'année universitaire 1993-94 que ce soit à l'UFR de Chimie ou dans d'autres UFR ou Ecoles :

Diplôme ou concours (intitulé exact)	Discipline ou spécialité	Examen présenté	Diplôme obtenu	Nom de l'établissement et n° du dépt, si étranger pays en clair
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

10. Durant vos études en 1993-94, bénéficiez-vous d'une bourse, d'une allocation d'études ou d'un dispositif de formation professionnelle continue ? Oui Non

Si **Oui**, de quel type ? *Précisez en clair* :

.....

12. Pendant l'année 1993-94, exercez-vous un emploi salarié (autre qu'ATER, chargé de TD ou moniteur) ? Oui Non

Si **Oui**,

- depuis quelle date ? Mois 19

- précisez l'intitulé de cet emploi (*en clair*)

.....

- s'agissait-il d'un emploi :

- à temps partiel (*15 heures par semaine ou plus*)
- à temps partiel (*moins de 15 h par semaine*)
- à temps plein

11. Travaillez-vous au sein de l'université ?

Oui Non

Si **Oui**, comme

- moniteur ? Oui Non
- chargé de TD ? Oui Non
- ATER ? Oui Non

Dans ce dernier cas, à plein temps ?
 à mi-temps ?

13. En 93-94, votre formation en Chimie comportait un stage obligatoire :

Oui Non

Si **Oui**,

- lieu du stage : laboratoire universitaire
- organisme public
- entreprise
- autre, *précisez*:.....

• ce stage a-t-il débouché sur un emploi ?

Oui Non

• ce stage vous a-t-il permis de vous constituer un réseau de relations vous ayant permis par la suite de trouver un emploi ?

Oui Non

4. Les stages post-doctorat

14. Après avoir quitté l'UFR de Chimie, avez-vous effectué un ou plusieurs stages post-doctorat ?

Oui Non

Si **Non**, passez directement à la question 15, si **Oui**, veuillez compléter le tableau suivant :

	Premier stage	Deuxième stage	Troisième stage
Début du stage	Mois <input type="text"/> <input type="text"/> 19 <input type="text"/> <input type="text"/>	Mois <input type="text"/> <input type="text"/> 19 <input type="text"/> <input type="text"/>	Mois <input type="text"/> <input type="text"/> 19 <input type="text"/> <input type="text"/>
Fin du stage	Mois <input type="text"/> <input type="text"/> 19 <input type="text"/> <input type="text"/>	Mois <input type="text"/> <input type="text"/> 19 <input type="text"/> <input type="text"/>	Mois <input type="text"/> <input type="text"/> 19 <input type="text"/> <input type="text"/>
Laboratoire d'accueil dépendant :	<input type="checkbox"/> d'une entreprise privée <input type="checkbox"/> d'une université <input type="checkbox"/> d'un organisme public ou semi-public <input type="checkbox"/> autre, précisez en clair :	<input type="checkbox"/> d'une entreprise privée <input type="checkbox"/> d'une université <input type="checkbox"/> d'un organisme public ou semi-public <input type="checkbox"/> autre, précisez en clair :	<input type="checkbox"/> d'une entreprise privée <input type="checkbox"/> d'une université <input type="checkbox"/> d'un organisme public ou semi-public <input type="checkbox"/> autre, précisez en clair :
Spécialité du laboratoire d'accueil, ou activité de l'entreprise, en clair :			
Vos obligations dans le cadre de ce stage (plusieurs réponses sont possibles):	<input type="checkbox"/> travaux de recherche <input type="checkbox"/> publications <input type="checkbox"/> cours <input type="checkbox"/> autres, précisez en clair :	<input type="checkbox"/> travaux de recherche <input type="checkbox"/> publications <input type="checkbox"/> cours <input type="checkbox"/> autres, précisez en clair :	<input type="checkbox"/> travaux de recherche <input type="checkbox"/> publications <input type="checkbox"/> cours <input type="checkbox"/> autres, précisez en clair :
Implantation géographique du laboratoire (en clair) :	- ville : - pays :	- ville : - pays :	- ville : - pays :
Type de financement du stage et organisme payeur, en clair :

5. Si vous avez poursuivi des études après 1993-94 :

15. Indiquez dans le tableau suivant les diplômes et concours auxquels vous vous êtes inscrits après avoir quitté en 1994 l'UFR de Chimie

Année	Diplôme ou concours (intitulé exact)	Discipline ou spécialité	Examen présenté	Diplôme obtenu	Nom de l'établissement et n° du département, si étranger pays en clair
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

6. Vos emplois

Descrives le premier emploi occupé après la fin de vos études, quelles qu'elles soient (après l'UFR de Chimie ou études complémentaires), puis votre emploi actuel (au 1/11/96 ou à défaut, votre dernier emploi avant cette date) à l'exclusion des "petits boulots", des emplois occupés pendant moins d'un mois ou pendant les vacances, des stages et des postes d'ATER, de moniteur ou de chargé de TD. Un emploi ayant commencé avant la fin des études et continuant après, est à prendre en compte ; les élèves fonctionnaires sont en emploi, mais pas les appelés au service national (coopération, aide technique).

	Premier emploi après la fin de vos études	Emploi au 1/11/96 ou, à défaut, dernier emploi
20. Début de cet emploi :	mois <input type="text"/> <input type="text"/> 19 <input type="text"/> <input type="text"/>	mois <input type="text"/> <input type="text"/> 19 <input type="text"/> <input type="text"/>
21. Intitulé détaillé de l'emploi :
22. Quelle était votre fonction principale ?	<input type="text"/> <input type="text"/> (utilisez le code 1 ci-joint)	<input type="text"/> <input type="text"/> (utilisez le code 1 ci-joint)
23. Comment avez-vous obtenu cet emploi ? (plusieurs réponses possibles)	<input type="checkbox"/> concours <input type="checkbox"/> petites annonces <input type="checkbox"/> ANPE <input type="checkbox"/> création d'entreprise <input type="checkbox"/> APEC <input type="checkbox"/> à la suite de stages <input type="checkbox"/> relations, réseaux <input type="checkbox"/> promotion interne <input type="checkbox"/> candidature spontanée	<input type="checkbox"/> concours <input type="checkbox"/> petites annonces <input type="checkbox"/> ANPE <input type="checkbox"/> création d'entreprise <input type="checkbox"/> APEC <input type="checkbox"/> à la suite de stages <input type="checkbox"/> relations, réseaux <input type="checkbox"/> promotion interne <input type="checkbox"/> candidature spontanée
24. Quelle était votre catégorie professionnelle ?	<input type="text"/> <input type="text"/> (utilisez le code 2 ci-joint)	<input type="text"/> <input type="text"/> (utilisez le code 2 ci-joint)
25. Nombre de personnes dont vous aviez la responsabilité hiérarchique :	<input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> 10 à 49 personnes <input type="checkbox"/> 1 à 9 personnes <input type="checkbox"/> plus de 50 personnes	<input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> 1 à 9 personnes <input type="checkbox"/> 10 à 49 personnes <input type="checkbox"/> plus de 50 personnes
26. Exerciez-vous vos fonctions :	<input type="checkbox"/> à plein temps ? <input type="checkbox"/> à temps partiel ?	<input type="checkbox"/> à plein temps ? <input type="checkbox"/> à temps partiel ?
27. Votre contrat de travail, s'agissait-il ?	<input type="checkbox"/> d'un contrat à durée indéterminée <input type="checkbox"/> d'un emploi de la fonction publique (titulaire, stagiaire ou élève fonctionnaire) <input type="checkbox"/> d'un contrat à durée déterminée <input type="checkbox"/> d'un emploi de vacataire de la fonction publique <input type="checkbox"/> d'un emploi d'interim <input type="checkbox"/> d'une mesure pour l'emploi . Précisez laquelle : <input type="checkbox"/> autre, précisez :	<input type="checkbox"/> d'un contrat à durée indéterminée <input type="checkbox"/> d'un emploi de la fonction publique (titulaire, stagiaire ou élève fonctionnaire) <input type="checkbox"/> d'un contrat à durée déterminée <input type="checkbox"/> d'un emploi de vacataire de la fonction publique <input type="checkbox"/> d'un emploi d'interim <input type="checkbox"/> d'une mesure pour l'emploi . Précisez laquelle : <input type="checkbox"/> autre, précisez :
28. Activité de votre employeur : Soyez précis (Ex : parachimie,...)
29. Nombre de personnes employées dans l'établissement :	<input type="checkbox"/> 1 à <input type="checkbox"/> 200 à 499 <input type="checkbox"/> 10 à 49 <input type="checkbox"/> 500 et plus <input type="checkbox"/> 50 à 199	<input type="checkbox"/> 1 à <input type="checkbox"/> 200 à 499 <input type="checkbox"/> 10 à 49 <input type="checkbox"/> 500 et plus <input type="checkbox"/> 50 à 199
30. Votre employeur était-il (ou éventuellement vous étiez vous-même) :	<input type="checkbox"/> agriculteur <input type="checkbox"/> artisan, commerçant <input type="checkbox"/> profession libérale <input type="checkbox"/> entreprise privée <input type="checkbox"/> entreprise publique ou nationalisée <input type="checkbox"/> organisme public ou parapublic <input type="checkbox"/> administration ou collectivité locale <input type="checkbox"/> autre, précisez :	<input type="checkbox"/> agriculteur <input type="checkbox"/> artisan, commerçant <input type="checkbox"/> profession libérale <input type="checkbox"/> entreprise privée <input type="checkbox"/> entreprise publique ou nationalisée <input type="checkbox"/> organisme public ou parapublic <input type="checkbox"/> administration ou collectivité locale <input type="checkbox"/> autre, précisez :
31. Code postal de votre lieu de travail (ou pays en clair si étranger) : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
32. Quel était votre salaire mensuel net en francs (ou équivalent temps plein) ?		
33. Le cas échéant, à quelle date avez-vous quitté cet emploi ?	mois <input type="text"/> <input type="text"/> 19 <input type="text"/> <input type="text"/>	mois <input type="text"/> <input type="text"/> 19 <input type="text"/> <input type="text"/>

7. Votre situation au moment de l'enquête

34. Quelle est votre situation au 1er Novembre 1996 ?

(plusieurs réponses sont possibles, à l'exclusion de "en inactivité")

- en études (*y compris comme allocataire de recherche, ATER, stage dans le cadre de la formation et contrat d'apprentissage*)
- au service national (*y compris coopération et service civil*)
- en recherche d'emploi (*y compris stage dans le cadre de la recherche d'emploi*)
- en emploi (*y compris élève fonctionnaire et mesures pour l'emploi*)
- en inactivité (*sans emploi et vous n'en cherchez pas*)

35. Vous êtes en emploi au 1/11/96 et vous cherchez parallèlement un autre emploi :

Oui Non

Si **Oui**, pourquoi ? (*plusieurs réponses possibles*) :

- par crainte ou certitude de perdre l'emploi actuel
- pour trouver un emploi correspondant mieux à votre qualification ou à votre formation
- pour trouver un emploi mieux payé
- pour trouver un emploi plus proche de votre domicile
- pour trouver de meilleures conditions de travail
- pour trouver un emploi dans une autre région
- pour travailler plus (seconde activité ou emploi à durée plus longue)
- autre, précisez

8. Calendrier récapitulatif : évolution de vos activités depuis votre dernière inscription à l'UFR de Chimie (Octobre 1993)

38. Veuillez remplir le calendrier ci-dessous et décrivez vos différentes situations depuis octobre 1993 (les situations indiquées dans chaque colonne correspondent à celles définies dans la question 34).

Pour chaque situation, tracez dans la colonne adéquate un trait continu reliant le mois où elle a commencé à celui où elle s'est terminée. Si la situation n'a duré qu'un seul mois, entourez le numéro du mois. En cas d'emplois successifs, distinguez les différentes périodes en indiquant le début et la fin de chacune. Si deux situations de même type s'enchaînent le même mois, décalez le début de la deuxième le mois suivant.

Exemple :

L'intéressé était en études jusqu'en Juillet 94 (les vacances sont comprises dans l'année universitaire), en même temps, il a occupé un emploi de Novembre 93 à Février 94. Puis il est au service d'Aout 94 à Juillet 95, tout en cherchant un emploi à partir d'Avril 95. Il a trouvé un premier emploi en Novembre 95, a changé d'emploi en Février 96 et occupe toujours ce dernier emploi à la date de l'enquête.

		Études	Service National	Recherche d'emploi	Emploi	Inactivité
		1	2	3	4	5
1993	Avant Sept	01	01	01	01	01
	Septembre	02	02	02	02	02
	Octobre	03	03	03	03	03
	Novembre	04	04	04	04	04
	Décembre	05	05	05	05	05
1994	Janvier	06	06	06	06	06
	Février	07	07	07	07	07
	Mars	08	08	08	08	08
	Avril	09	09	09	09	09
	Mai	10	10	10	10	10
	Juin	11	11	11	11	11
	Juillet	12	12	12	12	12
	Aout	13	13	13	13	13
	Septembre	14	14	14	14	14
	Octobre	15	15	15	15	15
1995	Novembre	16	16	16	16	16
	Décembre	17	17	17	17	17
	Janvier	18	18	18	18	18
	Février	19	19	19	19	19
	Mars	20	20	20	20	20
	Avril	21	21	21	21	21
	Mai	22	22	22	22	22
	Juin	23	23	23	23	23
	Juillet	24	24	24	24	24
	Aout	25	25	25	25	25
1996	Septembre	26	26	26	26	26
	Octobre	27	27	27	27	27
	Novembre	28	28	28	28	28
	Décembre	29	29	29	29	29
	Janvier	30	30	30	30	30
	Février	31	31	31	31	31
	Mars	32	32	32	32	32
	Avril	33	33	33	33	33
	Mai	34	34	34	34	34
	Juin	35	35	35	35	35
Juillet	36	36	36	36	36	
1996	Aout	37	37	37	37	37
	Septembre	38	38	38	38	38
	Octobre	39	39	39	39	39
	Novembre	40	40	40	40	40

MERCI
d'avoir rempli ce questionnaire. Renvoyez-le le plus rapidement possible à l'aide de l'enveloppe ci-jointe (sans l'affranchir)

Petit lexique à l'usage des lecteurs

- **AES** Administration Économique et Sociale
- **ANPE** Agence Nationale Pour l'Emploi
- **APOGEE** Application Pour l'Organisation et la Gestion des Enseignements et des Étudiants
- **BIT** Bureau International du Travail
- **BTS** Brevet de Technicien Supérieur
- **CDD** Contrat à Durée Déterminée
- **CDI** Contrat à Durée Indéterminée
- **CEE** Communauté Économique Européenne
- **CÉREQ** Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications
- **CEVU** Conseil des Études et de la Vie Universitaire
- **CNIL** Commission Nationale Informatique et Libertés
- **CPGE** Classes Préparatoires aux Grandes Écoles
- **DAEU** Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
- **DEA** Diplôme d'Études Approfondies (1ère année de 3° cycle universitaire)
- **DEP** Direction de l'Évaluation et de la Prospective (MENESR) devenue DPD
- **DESUP** Direction des Enseignements Supérieurs (MENESR) anciennement DGES
- **DESS** Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (1ère année de 3° cycle universitaire)
- **DEUG** Diplôme d'Études Universitaires Générales
- **DEUST** Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques
- **DPD** Direction de la Programmation et du Développement (MENESR), ancienne DEP
- **DGES** Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (MENESR) devenue DESUP
- **DUT** Diplôme Universitaire de Technologie (bac +2 ans)
- **EFU** Efficatifs Universitaires
- **FCIL** Formation complémentaire d'initiative locale
- **INE** Identifiant National de l'Étudiant
- **INSEE** Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- **MENESR** ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- **MST** Maîtrise de Sciences et Techniques (2° année de 2° cycle universitaire)
- **NAF** Nomenclature d'Activités Française
- **OFIP** Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (Lille 1)
- **ONEVA** Observatoire National des Entrées dans la Vie Active (géré du CÉREQ)
- **OPI** Opérations Préalables à l'Inscription (dans le système APOGEE)
- **OREF** Observatoire Régional de l'Emploi et la Formation
- **OURIP** Observatoire Universitaire Régional de l'Insertion Professionnelle (Universités de Rhône-Alpes)
- **PCS** Professions et Catégories Socioprofessionnelles
- **PSERE** Population Sans Emploi à la Recherche d'un Emploi
- **SCUIO** Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation
- **SISE** Système Informatique du Suivi des Étudiants
- **STS** Section de Techniciens Supérieurs
- **UFR** Unité de Formation et de Recherche
- **UV** Unité de validation

Bibliographie

Cellule universitaire d'information et d'orientation professionnelles – CUIOP Paris 7

- **DELLENBACH Elisabeth :**

(1992), *L'insertion professionnelle des diplômés ayant quitté l'Université en 1988 enquête CEREQ PARIS 7*, CUIOP Université Paris 7 Denis Diderot, 37 p. + annexes.

(1993), *Les étudiants de 1er cycle de Paris 7. Adaptations, difficultés, projets*, CUIOP Université Paris 7 Denis Diderot.

(1997), *Parcours étudiants en 1er cycle*, CUIOP Université Paris 7 Denis Diderot, 95 p.

Centre associé au Céreq pour l'Auvergne – CIA Clermont-Ferrand

- **LECOUTRE Marc** (1995), *Le cheminement d'insertion professionnelle des étudiants sortis de cinq formations de 3^e cycles à l'administration et à la gestion du secteur culturel*, rapport d'étude au Ministère de la Culture (DEP, DEFC), Cer/Esc-Centre associé au Céreq de Clermont-Ferrand, 88 p. + annexes.

Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle – OFIP, Lille

- **GUGENHEIM Francis, GRIVILLERS Eric** (1992), « Devenir des diplômés de Sciences et d'Écoles d'Ingénieurs » in *Devenir des diplômés sortis des universités de l'académie de Lille en 1985*, Universités de Lille I, Lille II, Lille III et Valenciennes, pp. 6 à 27.
- **GRIVILLERS Eric, GUGENHEIM Francis** (1992), *Souhaits d'orientation des bacheliers 1990 inscrits à l'USTL en 1990-91 et réussite à la première année de Deug selon les souhaits exprimés en Terminale*, OFIP, USTL, 88 p.
- **GUGENHEIM Francis** (1993), *Devenir en octobre 1991 des bacheliers 1987 inscrits en 1987/1988 dans les universités de Lille I, Lille II et Lille III*. Bacheliers originaires des communes de Lille et Villeneuve d'Ascq et des bassins formation-emploi de Lens, Dunkerque, Calais et Boulogne. IFRESI, OFIP, USTL, 192 p.
- **GUGENHEIM Francis** (1994), *Devenir des entrants en première année de DEUG en 1992-1993 non réinscrits à l'USTL en 1993-1994*, OFIP, USTL, 10 p.
- **GRIVILLERS Eric** (1994), *Devenir en janvier 1992 et en janvier 1993 des titulaires d'une maîtrise en 1991 et 1992*, OFIP, USTL, 199 p.
- **GUGENHEIM Francis, DELRUE Jessy, NYS Sandrina** (1994), *Devenir en octobre 1992 des diplômés de l'ESEU en 1988 et 1989*, CUEEP-OFIP, USTL, 101 p.
- **PERINO Lise, VERCRUYSSSE Isabelle** (1994), *Devenir des diplômés de niveau Bac+3 à Bac+8 sortis de l'USTL en 1990*, enquête mars 1993, OFIP, USTL ; rapport de l'étude, 142 pages et répertoire des emplois, 150 p.
- **NYS Sandrina** (1994), *Devenir des diplômés Bac+2 de l'USTL (diplômés DUT 1990 et diplômés DEUG et DEUST sortis de l'USTL en 1990)*, enquête mars 1993, OFIP, USTL; rapport de l'étude, 147 pages et répertoire des emplois, 97 p.
- **GRIVILLERS Eric** (1995) *Réussite des entrants en première année de second cycle à l'USTL. Niveau obtenu en un, deux ou trois ans*. Cohortes cumulées 1988/1989, 1989/1990 et 1990/1991, OFIP, USTL, 136 p.
- **GUGENHEIM Francis, BOUFFIN Sandrine, DE BOSSCHER Josiane, METTE Marylise, NYS Sandrina** (1995), *Devenir des diplômés sortis des universités de l'académie de Lille. Comparaison des enquêtes de mars 1988 et de mars 1993*. Etude des Universités de Lille I, Lille II, Lille III et Valenciennes ; rapport de synthèse, 293 p. et résumé du rapport, 104 p.
- **GRIVILLERS Eric** (1995), *Devenir des inscrits à un diplôme de niveau Bac+5 à l'USTL*. Cohortes cumulées 1991/1992, 1992/1993, OFIP, USTL, 199 p.
- **GUGENHEIM Francis, POUGET Antoine** (1996), *Les entrants en première année de DEUG B en*

1993-1994 non réinscrits en DEUG B l'année suivante, synthèse des enquêtes réalisées en 1995 par 15 universités françaises à l'initiative du MENESR, DGES, OFIP, USTL, 51 p.

- **GUGENHEIM Francis** (1996), *les inscrits dans l'enseignement supérieur de la région Nord/Pas-de-Calais en 1993-1994*, PUEL-IFRESI, 171 p.
- **POUGET Antoine** (1996), *Devenir en janvier 1996 des inscrits pour la première fois en 1993-1994 en première année du DEUG Sciences de la Nature et de la Vie*, OFIP, USTL, 21 p.
- **GRIVILLERS Eric** (1997), *Réussite au DEUG et au DEUST en 2, 3 ou 4 ans des inscrits pour la première fois en DEUG en 1992-1993*, OFIP, USTL, 133 p.
- **GUGENHEIM Francis, DIOP Aboubakrine, SECK Tamsir** : *Devenir des étudiants d'Afrique noire francophone. Enquête concernant la situation en mars 1995 des inscrits dans les universités lilloises à un niveau égal ou supérieur à la maîtrise en 1991-1992*, étude réalisée avec le concours du ministère de la Coopération et du conseil régional Nord/Pas-de-Calais.
- **GRIVILLERS Eric** : *Le devenir en octobre 1996 des étudiants ayant obtenu en 1994 un DESS ou un Magistère à l'USTL*.
- **NYS Sandrina** : *Réussite des entrants en première année de second cycle à l'USTL. Niveau obtenu en un, deux ou trois ans. Cohortes cumulées 1991/1992, 1992/1993, 1993/1994*.
- **NYS Sandrina** : *Le devenir des titulaires d'un Doctorat de l'USTL en 1992, 1993 et 1994*. Enquête en mars de la troisième année suivant l'année d'obtention du diplôme.

Service universitaire d'information et d'orientation – SUIO, Université de la Méditerranée (Aix-Marseille 2)

- **MARIN Anne-Marie** (1993), *Poursuites d'études et insertion professionnelle des diplômés de maîtrise Sciences Economiques et Administration Economique et Sociale, promotions 88 à 90*, SUIO, Université de la Méditerranée.
- **MARIN Anne-Marie** (1994), *Inscriptions et Réussites en fonction du bac en 1^{er} cycle en 92/93*, SUIO, Université de la Méditerranée.
- **MARIN Anne-Marie** (1995), *Inscriptions et Réussites en fonction du bac en 1^{er} cycle en 93/94*, SUIO, Université de la Méditerranée.
- **RHARBAOUI Fouad** (1996), *Inscriptions et Réussites en fonction du bac en 1^{er} cycle en 94/95*, Observatoire de la vie étudiante.
- **MARIN Anne-Marie** (1996), *Suivi d'une cohorte d'étudiants primo-inscrits en première année Sciences Economiques et AES en 93/94, premiers résultats après 2 ans*, SUIO, Université de la Méditerranée.
- **LEPEYTRE Sabine, MARIN Anne-Marie** (1996) *Devenir professionnel des diplômés du DESS Technologies Nouvelles d'Information et de Communication, promotions 90 à 94*, SUIO, Université de la Méditerranée.
- **LEPEYTRE Sabine, MARIN Anne-Marie** (1996) *Devenir professionnel des diplômés de la MST Journalisme et Communication, promotions 90 à 94*, SUIO, Université de la Méditerranée.

Observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle – OURIP, universités de Rhône Alpes

- **MANDRAN N., MANGEMATIN Vincent** (1998), *Insertion professionnelle des docteurs en sciences sociales : qu'apporte une thèse ?*, INRA/SERD Grenoble, Actes des 5^e Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **MANGEMATIN V., SONZOGNI M., MANDRAN N.** (1998), *Insertion professionnelle des docteurs : quelles conséquences de la rupture du contrat implicite ?*, INRA/SERD - IREPD Grenoble, Actes des 5^e Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **EDEL Valérie, MANGEMATIN Vincent** (1998), *Trajectoires professionnelles et irréversibilités : l'exemple des docteurs en sciences pour l'ingénieur*, INRA/SERD Grenoble, Actes des 5^e Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **JANEAU Evelyne** (1996), *Bacheliers 91, réussite et échec, suivi sur 3 ans*, Bulletin d'Information, OURIP n° 20.

- **POULARD Xavier** (1997), *Réussite et échec en pharmacie, suivi sur 3 ans*, BI n° 21, OURIP.
- **JANEAU Evelyne, LEBER Jacques** (1995), *L'échec en DEUG, entretiens choisis*, BI n° 13 OURIP.
- **COMTE Maurice** (1994), *Inscrits en licence AES, 3 ans après*, BI n° 12 OURIP.
- **COMTE Maurice** (1994), *Inscrits en Droit, 3 ans après*, BI n° 12 OURIP.
- **DIZIN J.** (1997), *Étudiants inscrits en 1992/93 en Anglais*, BI n° 21, OURIP.
- **POULARD Xavier, JACQUET C.** (1996), *Étudiants inscrits en 1991/92 en Chimie*, BI n° 19, OURIP.
- *Étudiants inscrits en 1991/92 en Lettres Modernes*, BI n° 19, OURIP, 1996.
- **LEBER Jacques** : BISURA (Base d'Information Statistique Universitaire Rhône-Alpes) : effectifs, taux de réussite, origine géographique..., publication annuelle par établissement, synthèse académique et régionale, OURIP.
- **COMTE Maurice** (1998), *Finalité et méthode : l'insertion professionnelle des étudiants*, LESA Lyon 2, Actes des 5^e Journées d'Études du Longitudinal.
- **COMTE Maurice** (1996), *Traitement social du chômage et mesure du chômage*, Colloque international La cohésion de l'Union Européenne face à la monnaie unique, Grenoble.
- **COMTE Maurice** (1992), « Le flou et le dur, vers une crise de la statistique ? », *Revue Autrement*, n°5, pp 160-171.
- **COMTE Maurice, BESSON JL** (1994), « La notion de chômage en Europe : une étude méthodologique », *Revue d'Economie Politique*, n°4, pp 539-570.

Observatoire de la vie étudiante – OVE-UNSA (Nice)

- **FRICKEY Alain, NOVI Michel, PRIMON Jean-Luc** (1994), *Le devenir des étudiants de PCEM1. Réussite, échec, orientation*, OVE-UNSA, 18 p.
- **FRICKEY Alain, PRIMON Jean-Luc** :
(1998), *Cursus universitaires et entrée dans la vie professionnelle. L'exemple des bac + 5*, OVE-UNSA Nice, Actes des 5^e Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
(1994), *Réussite, échec, orientation dans le 1er cycle de Sciences Economiques*, OVE-UNSA, 15 p.
(1995), *Le Répertoire des Débouchés Professionnels des diplômés de second cycle de LCE et LEA*, OVE UNSA.
- **HERAUX Pierre** (1995), *La Réussite des premières années d'histoire*, OVE-UNSA, 28 p.
- **FRICKEY Alain, PRIMON Jean-Luc, ROBERT Cécile** :
(1995), *Cursus Universitaire et devenir Professionnel des étudiants de LEA et LCE*, OVE-UNSA, 28 p.
(1996), *Le Répertoire des Débouchés Professionnels des titulaires d'un DEA et d'un DESS de l'UNSA*, Tome 1 "Diplômes", Tome 2 "Métiers", OVE-UNSA, 417 p.
- **FRICKEY Alain, PRIMON Jean-Luc** (1996), *L'Insertion professionnelle des jeunes diplômés à bac+5*, OVE-UNSA, 33 p.
- **HERAUX Pierre** (1997), *La Non-Réinscription après une première inscription dans les filières Histoire, Lettres Modernes et Arts en 1994-1995*, OVE-UNSA, 10 p.
- **HERAUX Pierre** (1997), *Caractéristiques et Devenir en 1996 des diplômés de maîtrise d'Histoire, Lettres Modernes et Musique en 1992*, OVE-UNSA.

Céreq/Bureau d'économie théorique appliquée – BETA, ULP Strasbourg

- **HAUGER Pierre, RICHARDOT Annemarie, STOEFFLER-KERN Françoise** :
(1994), *Physique : quel emploi ?* Étude sur l'insertion professionnelle des étudiants de l'UFR des Sciences Physiques de l'Université Louis Pasteur à Strasbourg, 44 p.
(1993), *Que sont, 3 ans plus tard, nos étudiants devenus ?* Enquête sur le devenir des étudiants ayant quitté la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion.
(1994), *Vie et Terre : quelle insertion ?* Étude sur le devenir des étudiants sortis de l'UFR des Sciences de la Vie et de la Terre.
(1996), *Sciences de l'Éducation, formation initiale ou continue ?*, Etude du devenir des sortants de licence et maîtrise des Sciences de l'Éducation.
(1994), *Les étudiants de l'Université de Haute Alsace*, Etude sur l'insertion professionnelle et les

- poursuite d'études des étudiants sortis en 1990 de l'Université de Haute Alsace de Mulhouse, 125 p.
- **HAUGER Pierre, STOEFFLER-KERN Françoise :**
(1996), *Les diplômés 1992 de DEA et de DESS de Psychologie : Enquête dans douze universités françaises*, MENESR, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.
(1996), *Les sortants 1994 de DEUG de Psychologie : Enquête dans douze universités françaises*, MENESR, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.
 - **AVADIKYAN Arman, RICHARDOT Annemarie, STOEFFLER-KERN Françoise** (1997), *Le devenir des diplômés de 2ème et 3ème cycle de Chimie : quel avenir ?*, Étude sur les parcours de formation et l'insertion professionnelle des étudiants sortis en 93/94 de l'UFR de Chimie.
 - **AVADIKYAN Arman, STOEFFLER-KERN Françoise** (1996), *Les étudiants sortants de 1ère année de Psychologie: quelles réorientations ?*, Étude sur la réorientation des sortants 93/94 de 1ère année de Psycho.
 - **ALAM Ramzi, HAUGER Pierre, RICHARDOT Annemarie, STOEFFLER-KERN Françoise** (1995), *Le devenir des diplômés 92 de maîtrise, DEA et DESS de Psychologie*.
 - **CARLIER Virginie, TRAUTMANN Jacques** (1996), *Les étudiants de DEUST à l'IPST*, Etude sur les parcours de formation et d'activité professionnelle des étudiants sortis en 1992 de l'Institut des Sciences et Technologies.
 - **PÔLE UNIVERSITAIRE EUROPÉEN DE STRASBOURG, GUIDAT Etienne :**
(1997), *Motivations des étudiants inscrits en 1ère année de DEUG Sciences, Droit et Histoire dans les quatre universités alsaciennes*.
(1997), *Enquête auprès des étudiants sortants du DEUG Sciences, Droit et Histoire dans les quatre universités alsaciennes*, Étude sur le devenir : poursuite d'études, réorientations et insertion professionnelle des sortants de DEUG Sciences.
 - **GUIDAT Etienne** (1998), *Parcours et devenir des étudiants de premier cycle en Alsace. Le dispositif mis en place, les résultats des travaux menés en 1996-1997*, Pôle Universitaire Européen de Strasbourg, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
 - **HAUGER Pierre, STOEFFLER-KERN Françoise** (1994), « Panels de suivi des jeunes : enquêtes nationales, enquêtes régionales ? », pp.79-96, in *L'analyse longitudinale du marché du travail*, collection Documents du CEREQ, n°99.
 - **LE DUFF Rachele, RÉGNIER Claude, TRIEULET Stéphanie** (1998), *Parcours et devenir d'étudiants de premier cycle des universités d'Alsace : attentes et réactions des promoteurs et utilisateurs du dispositif d'observation*, Institut de démographie, USHS, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
 - **MARTINELLI Daniel, STOEFFLER-KERN Françoise, TCHIBOZO Guy** (1998), *Les reprises d'études dans l'enseignement supérieur : comportements et déterminants*, Céreq BETA Strasbourg, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).

SUIO et CREFAUR de Rennes I

- (1996), *Enquêtes sur l'insertion professionnelle des titulaires d'une maîtrise en Droit à l'Université de Rennes I – 2 promotions : 91 et 92*, SUIO Rennes I.
- (1995), *Devenir des diplômés de l'Université de Rennes I : Enquêtes sur l'insertion professionnelle des titulaires de Maîtrises scientifiques (promotions 1991), Maîtrises d'AES (promotions 1991), DEA et DESS en Droit (promotions 1992)*.
- **GRAVOT Joelle, GRAVOT Pierre :**
(1995), *Les non réinscrits en 1ère année de DEUG à l'Université de Rennes I (AES, B, Droit)*, CREFAUR.
(1996), *Enquête sur l'insertion professionnelle en janvier 1995 des titulaires de maîtrises AES de dix universités promotions 1991*, CREFAUR.
Enquête sur le devenir des étudiants inscrits en première année de DEUG AES en 1993/94 et non réinscrits dans la filière en 1994 (onze universités), CREFAUR.
- **GRAVOT Joelle** (1996), *Enquête sur le devenir des étudiants inscrits à l'Université de Rennes I en première année de DEUG en 1993/94 réinscrits en DEUG 1 ou 2 en 1994/95 et non réinscrits dans la filière en 1995/96 (AES, B, Droit)*, CREFAUR CNRS URA 917.

IREDU et Observatoire des étudiants de l'université de Bourgogne

- **CHUARD Dominique** (1992), *Le devenir des étudiants de l'Université de Bourgogne, Enquête auprès des sortants de 1988*, CEREQ/IREDU.
- **CHUARD Dominique** (1994), *Le devenir des étudiants de l'Université de Bourgogne, Enquête auprès des sortants de 1989 et 1990 des filières AES, LEA, Biologie*, CEREQ/IREDU.
- **CHUARD Dominique** (1995), *Le devenir des étudiants de l'Université de Bourgogne, Enquête auprès des sortants de 1990 et 1991 des UFR Sciences Economiques et Sciences Humaines*, IREDU.
- **DANNER Magali** (1998), *Parcours de formation : remédier à l'échec universitaire en DEUG. Le cas de la filière d'histoire*, IREDU, Actes des 5^o Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **DURU-BELLAT Marie, EON Hélène, GUEGNARD Christine, PIQUEE Céline, REVERAND Xavier** :
 (1996), *Insertion professionnelle et début de carrière des diplômé(e)s de l'Université de Bourgogne. Enquête auprès des sortants de 1988 de Médecine, Pharmacie, Sciences, Droit et ENSBANA, promotions de 1988*, CEREQ/IREDU.
 (1996), *Devenir des étudiants inscrits en 1^{re} année de DEUG de Psychologie en 93-94 non réinscrits 2 ans après dans la filière*, Observatoire de l'Étudiant de l'Université de Bourgogne.
 (1996), *Enquête sur le devenir professionnel des étudiants de licence et de maîtrise de STAPS de Dijon (promotions 91-92 et 92-93)*, Observatoire de l'Étudiant de l'Université de Bourgogne.
 (1997), *Suivi des bacheliers 92 : que sont-ils devenus quatre ans après leur première inscription*, Observatoire de l'Étudiant de l'Université de Bourgogne, 34 p. + annexes.
- **PAUL J.-J.** (1992), *La relation formation-emploi, un défi pour l'économie*, Economica.
- **FOURCADE Bernard, PAUL Jean-Jacques, VERNIÈRES Michel** (1994), « L'insertion professionnelle dans les pays en voie de développement », in *Revue tiers monde*.

Groupe de recherche sur l'éducation et l'emploi – GREE (Nancy)

- **LHOTEL H., PAGE F.** (1994), *Le devenir professionnel des diplômés de l'université de Nancy II en 1988: éléments descriptifs et répertoire des emplois en 1991*, GREE, 26 p.+ annexes.
- (1996), *Observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants*, Nancy, Université Nancy II, 5 fascicules.
- **ROSE J., MÉHAUT Philippe** (1987), *La transition professionnelle*, L'Harmattan, 198 p.

Observatoire de l'insertion professionnelle des étudiants de l'université de Franche-Comté

- **CUISINIER Philippe, LAURENT Corinne** : *Un observatoire spécifique : l'Observatoire des étudiants de Franche-Comté*, contribution au colloque « La stratégie des acteurs locaux dans les politiques de formation », Journées d'étude du réseau des centres associés au Céreq, Besançon, 3-4 novembre 1994, 5 p.
- **LAURENT Corinne** (1995), *Les étudiants de l'Université de Franche-Comté : présentation des inscrits*, Observatoire de l'Université de Franche-Comté, 48 p + annexes.
- **CUISINIER Philippe** :
 (1995) « L'aire de recrutement de l'Université de Franche-Comté », in *Images de Franche-Comté*, n°12, pp. 10-13.
 (1995), « Transferts à l'Université de Franche-Comté », in *Tout l'U*, n° 28, Univ. de Franche-Comté.
 (1995), « Poursuites d'études et insertion professionnelle des étudiants sortant en 1990 des instituts universitaires de technologie », in *Tout l'U*, n° 30, Université de Franche-Comté.
 (1995), « Attractivité de l'Université de Franche-Comté chez les étudiants de première année », in *Tout l'U*, n° 32, Université de Franche-Comté.
 (1995), « Poursuites d'études et insertion professionnelle des étudiants sortant en 1990 de l'UFR des Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et de Gestion », in *Tout l'U*, n° 36, Université de Franche Comté.
 (1996), « Poursuites d'études et insertion professionnelle des étudiants sortis en 1990 de l'UFR des

Sciences et Techniques », in *Tout l'U*, n° 40, Université de Franche-Comté.

• **LAURENT Corinne :**

(1997), « Trajectoires d'une cohorte d'étudiants à l'Université de Franche-Comté », in *Tout l'U*, n° 47.

(1997), « Les bacheliers francs-comtois à l'Université : réussite en première année », in *Tout l'U*, n° 50.

(1997), *Les étudiants inscrits en première année à l'Université de Franche-Comté en 1989-1990, itinéraire durant cinq années*, Observatoire de l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université de Franche-Comté, 208 p.

(1997), *Les bacheliers francs-comtois 1996 : vœux d'études et inscription dans l'enseignement supérieur*, Observatoire de l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université de Franche-Comté, Rectorat de Besançon, 45 p + annexes.

Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi – LIRHE

- **BÉDUWÉ Catherine**, *Mobilité géographique des débutants diplômés*, Journées réseau CIA-CEREQ, « Les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail » Toulouse 7 et 8 mars 1994.
- **BÉDUWÉ Catherine et CAHUZAC Eric** (1997), « Première expérience professionnelle avant le diplôme : quelle insertion pour les étudiants de second cycle universitaire ? », *Formation emploi* n° 58, Céreq, La documentation française, Avril-Juin, pp. 89-108.
- **BÉDUWÉ Catherine, DAUTY Françoise et ESPINASSE Jean-Michel** : *Trajectoires type d'insertion professionnelle*, Deuxièmes journées d'étude CEREQ-LASMAS-IDC « les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail », Caen, 28 et 29 juin 1995.
- **BÉDUWÉ Catherine, ESPINASSE Jean-Michel** (1995), « L'université et ses publics », in *Education et formations*, n°40, pp. 33-46.
- **CAHUZAC Éric et PLASSARD Jean-Michel** : *L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur, quelques éléments de cadrage*, Travail et développement (1997) à paraître.
- **ESPINASSE J.M., GIRET J.F.** (1996), *Trajectoires d'insertion et modélisation des parcours. Quelques remarques*, note 203(96-3), Lirhe pour une revue de la littérature sur les typologies des trajectoires.
- **OURTAU Maurice** : *L'entrée en activité des jeunes : que cherche-t-on à travers l'analyse de l'insertion*, Travail et développement (1997) à paraître.
- **VINCENS Jean** :
(1998), *Parcours des étudiants et politiques universitaires*, LIHRE Toulouse, Actes des 5^e Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
(1995), « La demande des diplômés de l'enseignement supérieur », in *Les cheminements scolaires et l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université, Perspectives théoriques et méthodologiques*, Sainte-Foy, Les presses de l'Université de Laval, pp. 73-96.
(1996), « Les entrées dans l'enseignement supérieur », in *Mélanges dédiés à Louis BOYER*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, pp. 797-826.
(1994), *Problématique du longitudinal*, Céreq, Documents séminaires, n°99, pp 37-48.
- **VINCENS Jean, KRUPA S.** (1994), « Réussites et échecs dans les filières universitaires. Un essai d'analyse », *Revue Économique*, N°2, 30 p.
- **ALLAIRE Gilles, CAHUZAC Eric, CHARTIER et TAHAR Gabriel**, « L'insertion professionnelle des jeunes urbains ou ruraux de bas niveau scolaire », in 4 Pages *INRA Sciences Sociales*, Recherches en économie et sociologie rurale.

Céreq

- **ECKERT Henri** (1998), *Les inégalités d'accès aux emplois de cadres parmi les sortants de l'enseignement supérieur, du diagnostic à l'interprétation*, Céreq Marseille, Actes des 5^e Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **STOEFLER-KERN Françoise, TCHIBOZO Guy, MARTINELLI Daniel** (1998), *Les reprises d'études dans l'enseignement supérieur : comportements et déterminants*, Céreq-BETA, Actes des 5^e Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **EPIPHANE D., HALLIER P.** (1996), *Les bacheliers dans l'enseignement supérieur*, Document Céreq,

n° 113, 81 p.

- **MARTINELLI D., VERGNIES J.-F.** (1995), « L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur se dégrade », *Céreq Bref*, n° 107, 4p.
- **MARTINELLI D., SIGOT J.-C., VERGNIES J.-F.** (1997), « L'insertion professionnelle se stabilise mais les écarts s'accroissent », *Céreq Bref*, n°134, 4 p.
- **CAHUZAC Éric, MARTINELLI Daniel, STOEFLER-KERN Françoise** (1997), *Cursus de formation dans l'enseignement supérieur et trajectoires d'insertion*, p. 345-372, Documents Céreq n°128.
- **MANSUY Michèle, MARTINELLI Daniel** (1994), « Higher education graduates : despite increasing numbers, employment prospects remains good », *Training and Employment*, n°14, 4 p.
- **GRELET Y., HILLEAU B., MARTINELLI D.** (1995), *Portraits régionaux de l'emploi et de l'insertion des jeunes*, Document Céreq n°95, 31 p.
- **VERGNIES J.-F.** (1997), *Diplômés de l'enseignement supérieur, insertion des étudiants sortis en 1992*, Document Céreq n°122, 89 p.
- **MARTINELLI Daniel :**
 (1994), *Diplômés de l'université : insertion au début des années 1990* , Document Céreq n° 100, 68 p.
 (1996), « Essor des emplois d'ingénieurs mais déclin des fonctions de fabrication », *Formation-Emploi*, n°53, pp 21-28.
 (1996), « Les diplômés de l'université représentent une part croissante des recrutements de jeunes ingénieurs », *Formation-Emploi*, n°53, pp 65-74.
 (1996), *L'insertion des diplômés des IUT et des STS*, Document Céreq n°119, 46 p.
- **EPIPHANE D., MARTINELLI D.**(1997), « Famille, petites annonces, ANPE..., l'accès à l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur », *Formation-Emploi*, n°58, pp 79-88.

Direction de la programmation et du développement – DPD (ministère de l'Éducation nationale)

- **RAULIN Emmanuel, YAHOU Nouara avec la collaboration de Stéphane Ducatez**
 (1997), « De l'entrée à l'université au deuxième cycle : taux réel et simulé », dossier n°78, *Education et Formation*, (DEP B5), 190 p.
 (1997), « Grand thème : le premier cycle du supérieur », *Education et Formation*, n°50, 117 p.
- Publications annuelles
 Repères et Références Statistiques sur l'Enseignement et la Formation
 Géographie de l'école
 Etat de l'Ecole
 Les Tableaux Statistiques (effectifs universitaires, IUT, IUFM, CPGE, STS, écoles...)
 Note d'information (NI) synthétisant et expliquant les données publiées dans les Tableaux Statistiques.

Autre

- **AMROUNI Isabelle** (1998), *L'accès des jeunes adultes à un premier emploi stable*, CNAF Paris, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **BERTON Fabienne, LEJEUNE Michel** (1998), *Les diplômés du CNAM : activité professionnelle et durée des études*, CNAM Paris, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **CORREIA Mario, POTTIER François** (1998), *Peut-on construire des explications compréhensives du point de vue quantitatif?*, Labo G. Friedmann - CNAM Paris, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **DROESBEKE J.-J., DUPIERREUX J.-M.** (1998), *Modélisation du flux des étudiants dans l'enseignement de la communauté française de Belgique*, LMTD - Université Libre de Bruxelles, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **GENDRON Bénédicte** (1998), *Cheminement de formation dans l'enseignement supérieur, l'exemple des diplômés de STS et d'IUT. Une tentative d'analyse des déterminants de la poursuite d'études à l'issue de ces formations*, LES Paris I, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **HERMAN Ginette, DESMETTE Donatienne** (1998), *Etude des trajectoires d'insertion d'un échantillon de demandeurs d'emploi en formation*, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **LAGET Michel, BOUMAD Brahim** (1998), *Suivi des étudiants de l'enseignement supérieur en sciences humaines dans une région de pressions sur le marché du travail*, CRA Céreq - OEVA Montpellier III, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **LAMY Marlène** (1998), *Le premier et le second cycle dans les filières juridiques et économiques*, Institut de Démographie, ParisI, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **PONCELET Camille** (1998), *Vers une articulation des analyses longitudinale et transversale au niveau de l'établissement*, ERMES Paris 2, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).
- **SULZER Emmanuel** (1998) *Choix d'orientation et choix professionnels, une dimension subjective des parcours d'insertion. Spécialités de formation et parcours de professionnalisation à la sortie d'une école régionale des Beaux-Arts*, Actes des 5° Journées d'Études du Longitudinal (à paraître).

CÉREQ
Dépôt légal 1^{er} 1998

Les effectifs de diplômés de l'enseignement supérieur n'ont cessé de s'accroître depuis 1990. L'État et les acteurs socio-économiques locaux s'interrogent sur la manière dont le marché du travail va "accueillir" ces flux de sortants toujours plus importants. La multiplication des enquêtes destinées à évaluer le parcours professionnel de ces diplômés a entraîné une demande croissante d'aide méthodologique. En réponse à ce besoin, des membres du Céreq et de ses centres régionaux associés, d'universités, ont réalisé ce document méthodologique destiné à tous ceux qui souhaitent étudier le cheminement et l'entrée dans la vie active des étudiants de l'enseignement supérieur. Il ne s'agit pas d'un document normatif mais plutôt d'un guide explicitant les précautions à prendre pour réaliser les enquêtes et exploiter les informations recueillies. Les auteurs l'ont construit autour de trois axes : les études issues de l'exploitation des données administratives disponibles dans les établissements, le suivi de formations par enquêtes auprès de cohortes d'étudiants, et les études sur l'entrée dans la vie active des étudiants.

ISBN : 2-11- 090 - 306 - 6

ISSN : EN COURS

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

10, place de la Joliette
BP 176 13474 Marseille Cedex 02
Tél. : 04 91 13 28 28 / Fax : 04 91 13 28 80